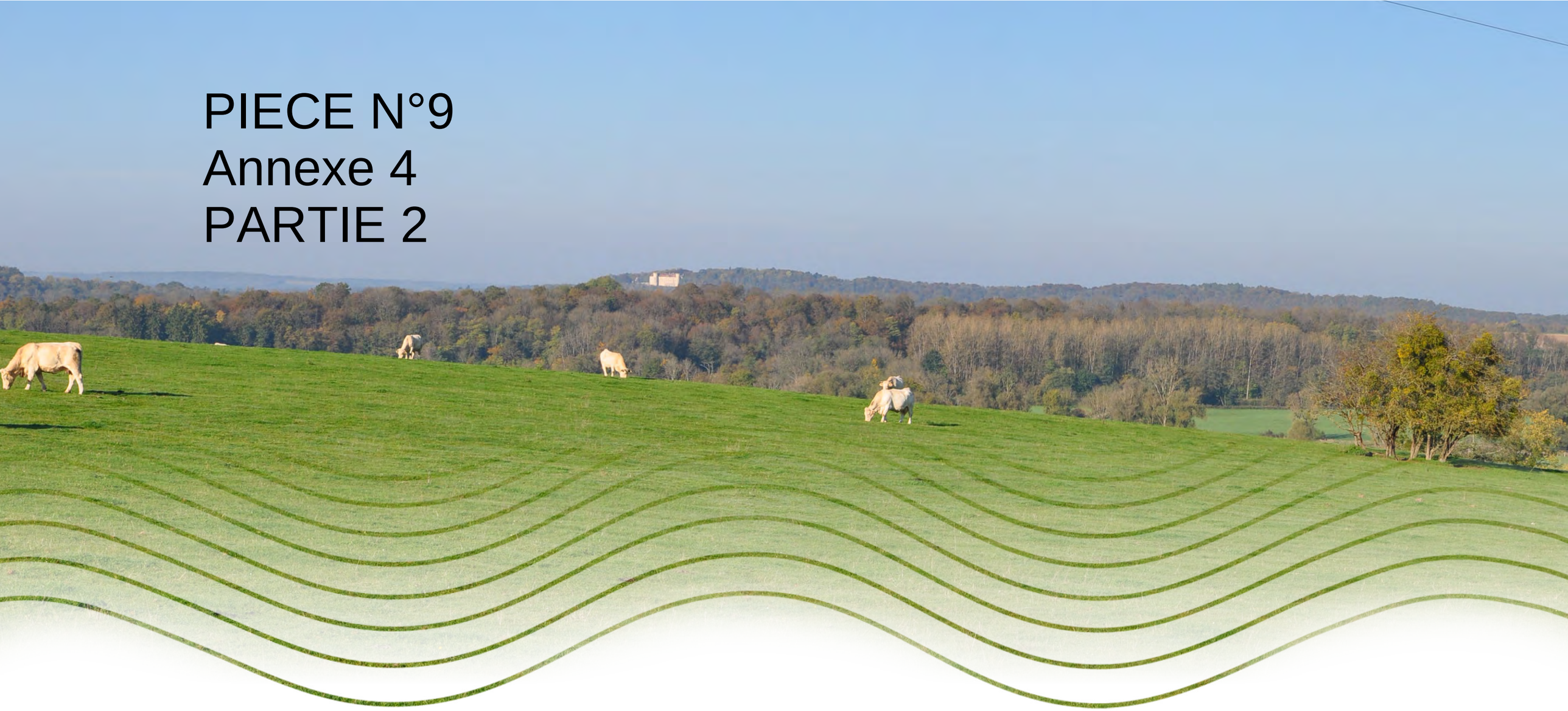

PIECE N°9
Annexe 4
PARTIE 2

VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT

PROJET ÉOLIEN DE TINCEY-ET-PONTREBEAU

Haute-Saône (70)

RÉSONANCE Urbanisme & Paysage
2 rue Camille Claudel . 49000 - ECOUFLANT . Tél : 02 41 88 46 95 . agence@resonance-up.fr . www.resonance-up.com
Antenne Montpellier . 849 rue Favre de St-Castor . 34080 - MONTPELLIER . SIRET 414 334 615 00054 . SARL-APE7111Z RCS AngersB

Vue 22 : Depuis la sortie ouest de Vellexon.

Particularité : Paysage rapproché, Bourg proche, itinéraires de randonnée locale, Enjeu de covisibilité avec le Château de Ray-sur-Saône

Commentaire : À la sortie ouest de Vellexon, c'est un paysage agricole qui caractérise le premier plan de la vue. Un bâtiment agricole et une habitation avec son jardin attenant ponctuent la vue de part et d'autre et empêchent les perceptions vers l'arrière-plan. Sur le premier tiers gauche et à l'extrémité droite de la vue, le champ de vision s'étend jusqu'au dernier plan caractérisé par un relief boisé. Le Château de Ray-sur-Saône se distingue d'ailleurs surplombant la colline à l'extrémité droite de la vue.
Le projet de Tincey-et-Pontrebeau s'insère au dernier plan au centre de la vue, avec en continuité à gauche, celui de Brotte-lès-Ray. Seules les pales de E1 et E2 se distinguent au-dessus de la végétation, depuis ce point de vue. Ainsi, le projet et le château sont visibles selon des champs visuels juxtaposés . Au regard du contexte éolien et notamment du parc de Brotte-lès-Ray ou encore des parcs refusés, le projet de Tincey-et-Pontrebeau reste peu visible.
Les incidences visuelles sont définies comme faibles.

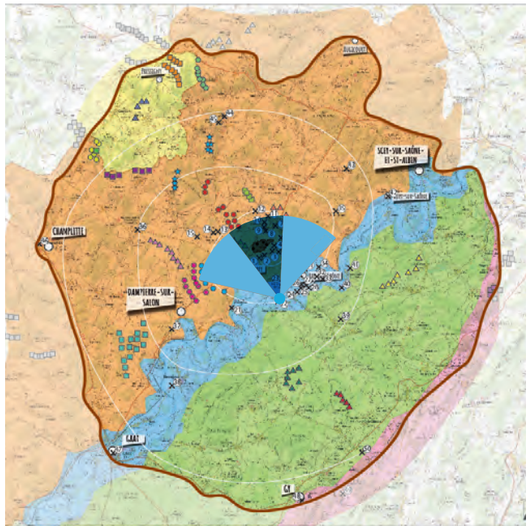

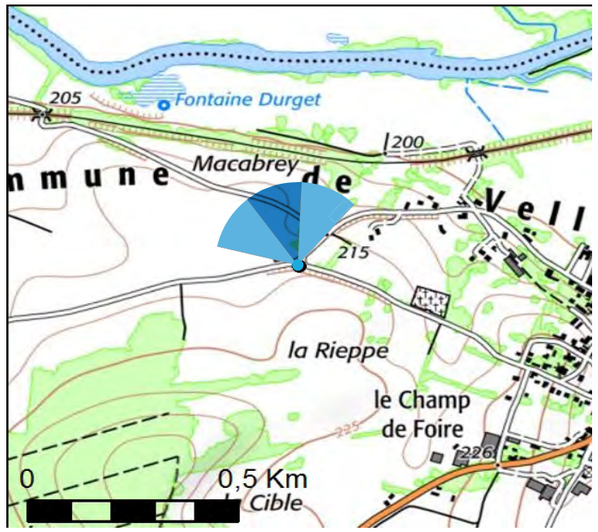

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 5 348 m
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 20/03/2021
Heure de la prise de vue : 14 h 55 min
Azimut de la prise de vue : -16.00 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 910 148.4 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 721 931.3 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs refusés

Parc de La Voie du Tacot 1

Parc des Hauts de la Rigotte

Parc de Vaite-Dampierre

Parc de Blessonnier

Parc de Frettes

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

Photomontage - Vue initiale- 3*40°

Photomontage - Vue réelle- 3*40°

Photomontage - Vue filaire- 3*40°

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle avec projets refusés- 3*40°*

*Photomontage - Vue filaire avec projets refusés- 3*40°*

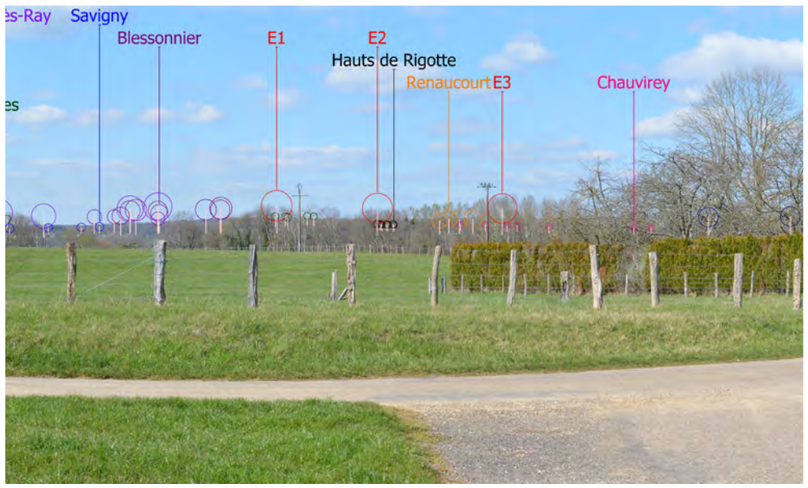

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

PHOTOMONTAGES

Vue 23 : Depuis Ferrières-lès-Ray.

Particularité : Paysage immédiat, Bourg proche

Commentaire : Ce point de vue se trouve au coeur de Ferrière-lès-Ray. De la végétation de jardins et des habitations composent la partie droite de la vue. Sur les deux tiers gauches, ce sont des étendues agricoles avec quelques bâtiments qui caractérisent le paysage. Ce parcellaire s'étend jusqu'au dernier plan où des boisements stoppent la profondeur des perceptions.
Le projet s'implante au centre de la vue, derrière le Bois des Dames. À gauche de celui-ci se trouve le parc en instruction de Brotte-lès-Ray, dont les bouts des pales dépassent également du masque de végétation.
Pour le parc de Tincey-et-Pontrebeau, seuls les bouts des pales de E1 sont réellement perceptibles. **De fait, les incidences visuelles sont définies comme très faibles.**

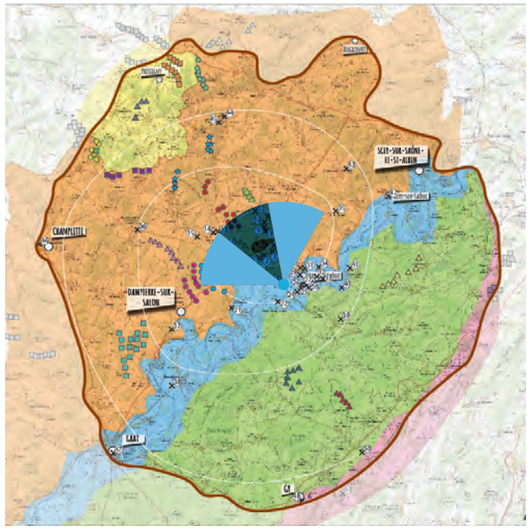

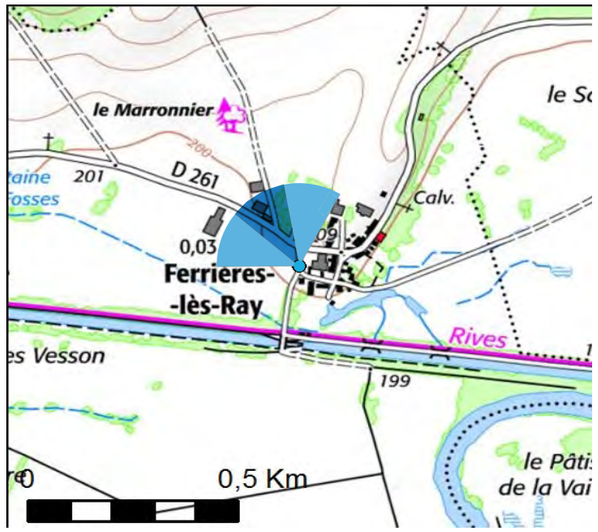

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 4023 m
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 23/02/2021
Heure de la prise de vue : 13 h 44 min
Azimut de la prise de vue : -29.40 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 910 563.0 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 723 675.2 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

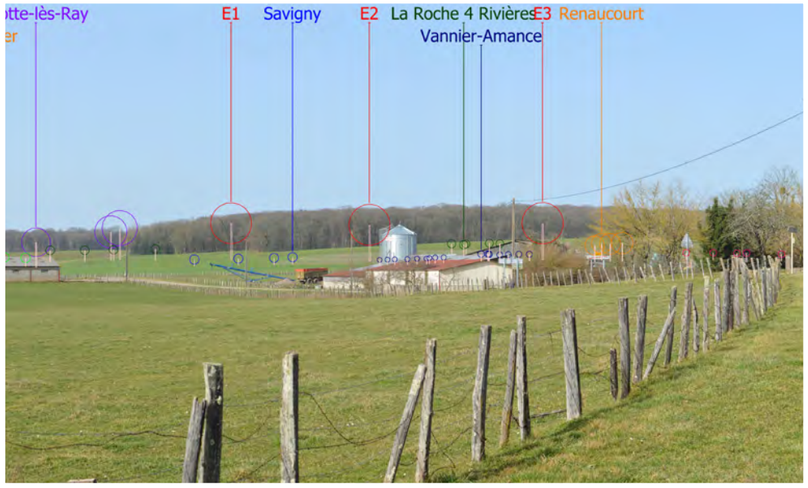

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Vue 24 : Depuis la chapelle de Queutrey.

Particularité : Paysage rapproché, Visibilité depuis la chapelle (MH8), Enjeu de covisibilité avec le château de Ray-sur-Saône (MH4), Axe fréquenté

Commentaire : Ce point de vue se trouve le long de la D27. Il est orienté vers la Saône même si celle-ci reste invisible. Seules les franges végétales qui l'accompagnent peuvent se distinguer au second plan du point de vue, créant un filtre de végétation vers l'arrière-plan. Le paysage présente une dynamique plutôt horizontale en raison de la présence des grandes étendues agricoles au premier et à l'arrière-plan. Lorsque le regard peut filer jusqu'à cet arrière-plan, il est ensuite stoppé par le Bois des Dames. Tout à droite de la vue, le château de Ray-sur-Saône se dévoile légèrement, en transparence derrière les ripisylves de la Saône.
Le projet vient s'insérer de manière assez régulière, en arrière du Bois des Dames. Les bouts des pales de E2 et E3 se distinguent au-dessus du masque végétal tandis que E1 est localisée derrière les masques végétaux ce qui la rend quasiment imperceptible. De même pour le parc de Brotte-lès-Ray à gauche de celui de Tincey-et-Pontrebeau, ses éoliennes sont très peu perceptibles derrière la végétation. Au contraire, le parc des Petits Bois se distingue aisément au-dessus du boisement à gauche de la prise de vue.
Le château de Ray-sur-Saône ainsi que le projet sont perceptibles selon des champs visuels juxtaposés. Cependant, cette vue hivernale est maximisante, et le retour des feuilles sur les branchages en période estivale devrait largement masquer le château, et limiter ce phénomène.
Au regard du contexte éolien et de la visibilité de E2 et E3, les incidences sont définies comme faibles.

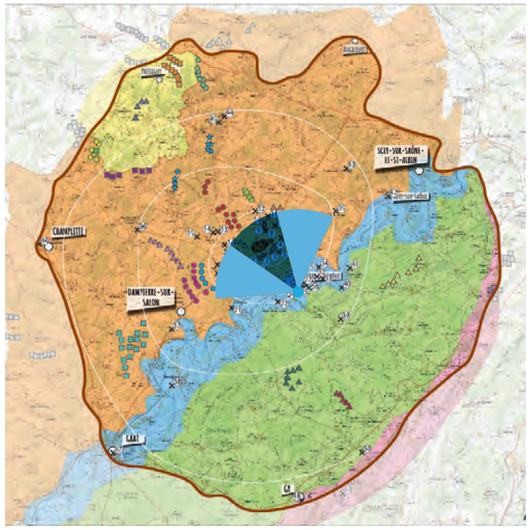

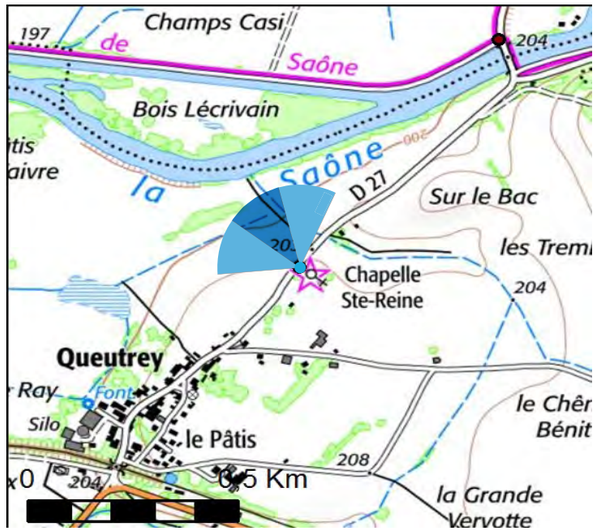

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 5 421 m
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 14/04/2021
Heure de la prise de vue : 15 h 34 min
Azimut de la prise de vue : -33.67 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 911 911.6 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 722 830.8 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs refusés

Parc de La Voie du Tacot 1

Parc des Hauts de la Rigotte

Parc de Vaite-Dampierre

Parc de Blessonnier

Parc de Frettes

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle avec projets refusés- 3*40°*

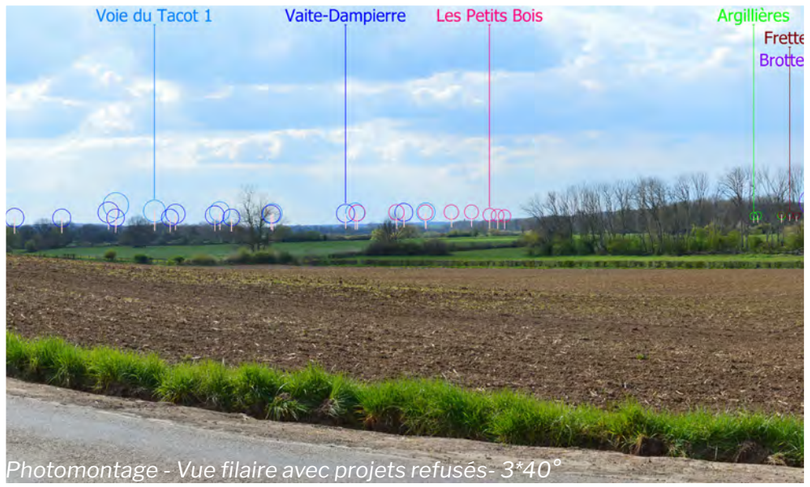

*Photomontage - Vue filaire avec projets refusés- 3*40°*

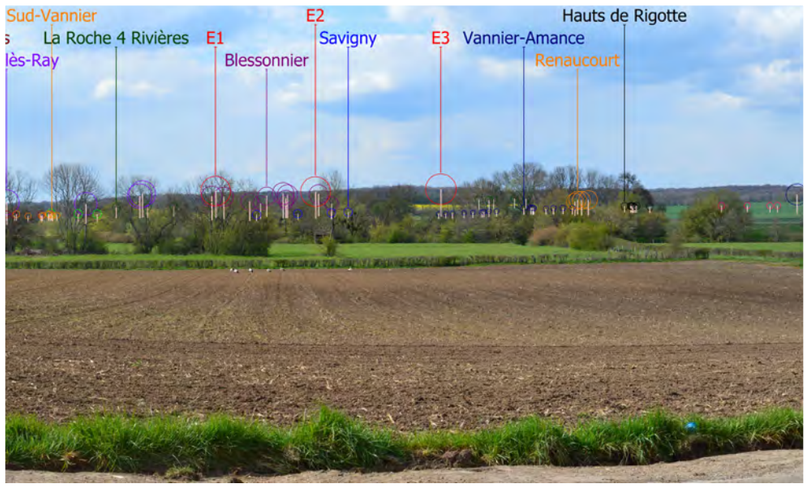

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

PHOTOMONTAGES

Vue 25 : Depuis le pont de Ray-sur-Saône.

Particularité : Paysage immédiat, Enjeu touristique, Bords de Saône / Enjeu de covisibilité avec le château de Ray-sur-Saône (MH4), Point de vue identifié dans le SPR de Ray-sur-Saône (Z1), Axe fréquenté

Commentaire : Ce point de vue est localisé au niveau du pont traversant la Saône à Ray-sur-Saône. Sur les deux tiers gauches de la prise de vue, le paysage est plat et très ouvert. Les perceptions s'étendent jusqu'au Bois des Dames localisé en arrière-plan. Sur la moitié droite de la vue, la trame bâtie et végétale caractérise la présence du bourg de Ray-sur-Saône au pied de la butte où se trouve le Château. Celui-ci, en surplomb, se distingue aisément de par sa couleur claire sur la masse végétale verte foncée présente en arrière-plan, formant ainsi un point d'appel dans le paysage.
Le motif éolien est déjà présent sur cette vue. À gauche, le parc des Petits Bois s'élance au-dessus des continuités végétales. Plus au centre, le projet de Tincey-et-Pontrebeau -dont les aérogénérateurs présentent une certaine régularité d'implantation-, s'insère en continuité du projet de Brotte-lès-Ray, derrière le boisement. Bien que les machines soient en partie tronquées par la végétation, les moyeux restent visibles, laissant alors se distinguer le mouvement des pales. Toutefois, la verticalité des masques végétaux, mais également le relief, permettent aux éoliennes du projet de conserver un rapport d'échelle favorable. Enfin, le Château de Ray-sur-Saône et les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau sont perceptibles selon des champs visuels juxtaposés.
Au regard de ces éléments paysagers, les incidences visuelles sont définies comme modérées.

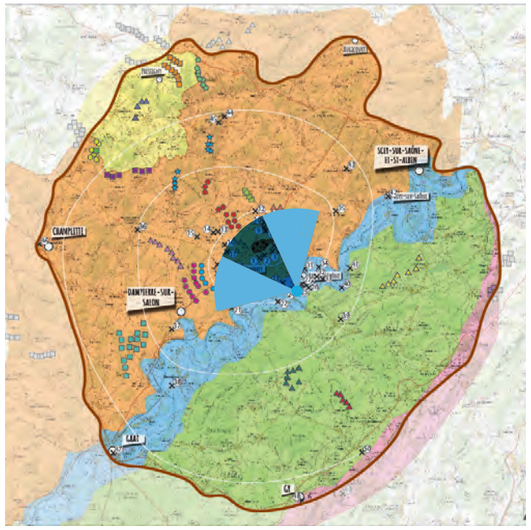

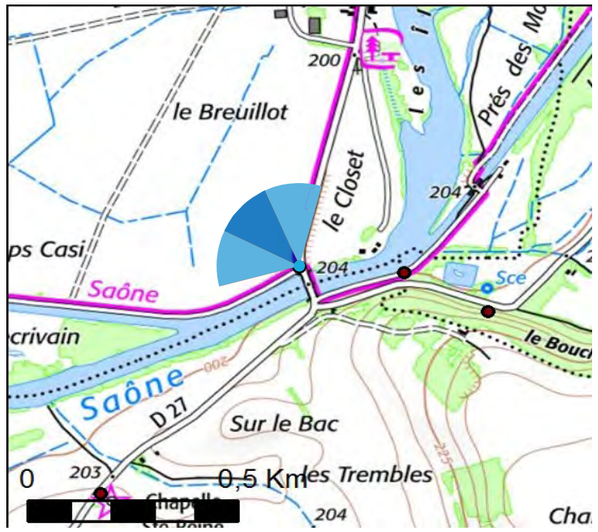

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 5 230 m
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 24/08/2021
Heure de la prise de vue : 09 h 39 min
Azimut de la prise de vue : -43.26 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 912 385.0 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 723 440.6 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs refusés

Parc de La Voie du Tacot 1

Parc des Hauts de la Rigotte

Parc de Vaite-Dampierre

Parc de Blessonnier

Parc de Frettes

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

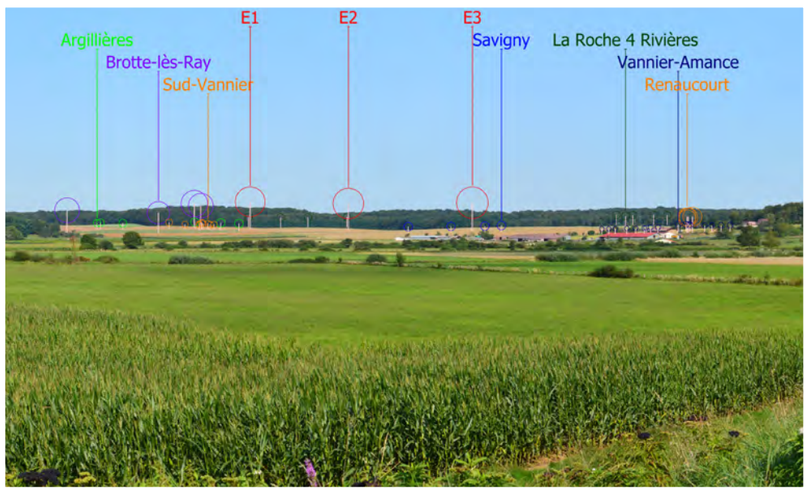

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

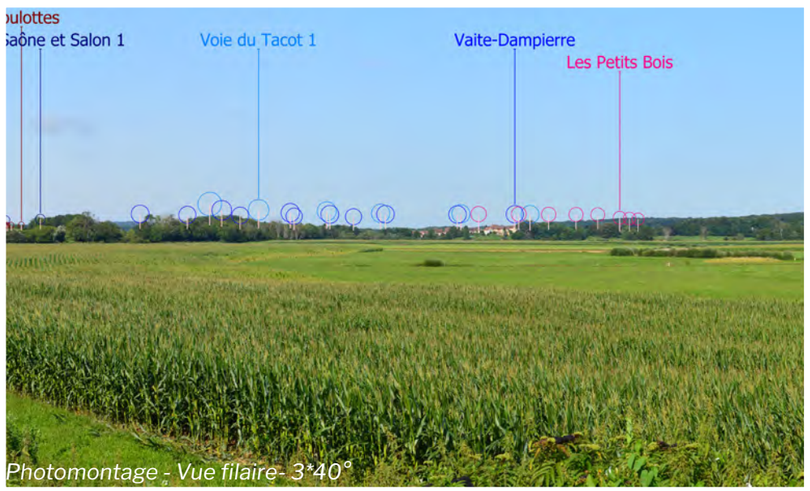

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

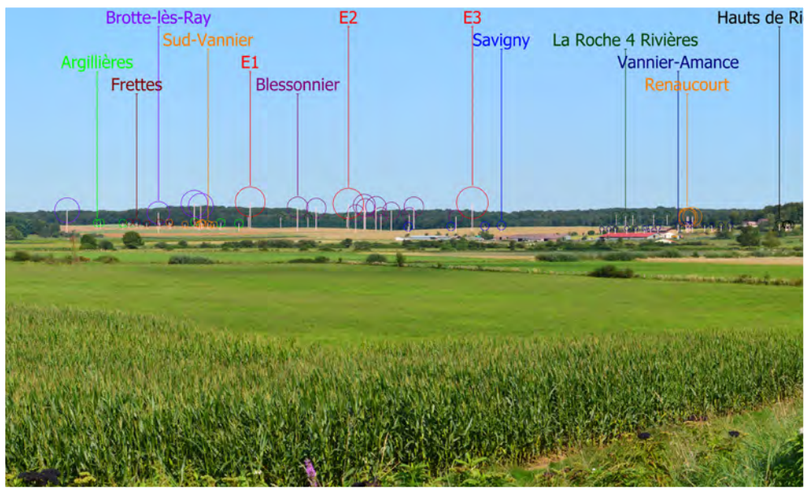

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

Vue 26 : Depuis le pont de Ray-sur-Saône, château centralisé de Ray-sur-Saône.

Particularité : Paysage immédiat, Enjeu touristique, Bords de Saône / Enjeu de covisibilité avec le château de Ray-sur-Saône (MH4), Axe fréquenté, Point de vue identifié dans le SPR de Ray-sur-Saône (Z1)

Commentaire : Ce point de vue se trouve au niveau du pont enjambant la Saône à Ray-sur-Saône comme le précédent. Toutefois, afin de préciser la relation entre le projet et le château de Ray-sur-Saône aux abords du village, la prise de vue a été centrée sur l'édifice. Au pied de la butte se trouve le bourg de Ray-sur-Saône caractérisé par une imbrication de la trame bâtie, au sein de la trame végétale.
Le projet de Tincey-et-Pontrebeau s'insère en arrière de la butte à gauche de la prise de vue. Les pales des 3 éoliennes se distinguent au-dessus du Bois-des-Dames à l'extrémité gauche du point de vue. L'édifice et le projet sont ainsi visibles selon des champs visuels juxtaposés.
Depuis ce point de vue, les incidences visuelles sont définies comme modérées.

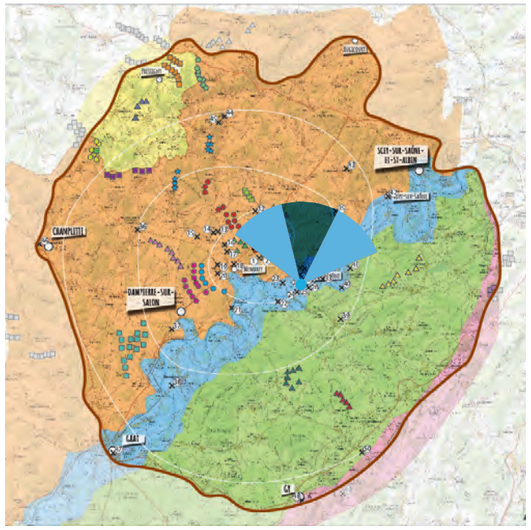

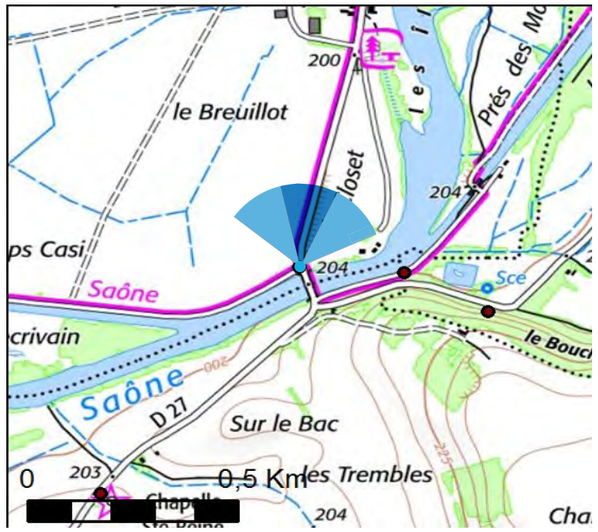

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 5 230 m
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 24/08/2021
Heure de la prise de vue : 09 h 39 min
Azimut de la prise de vue : 8.02 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 912 387.2 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 723 437.6 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

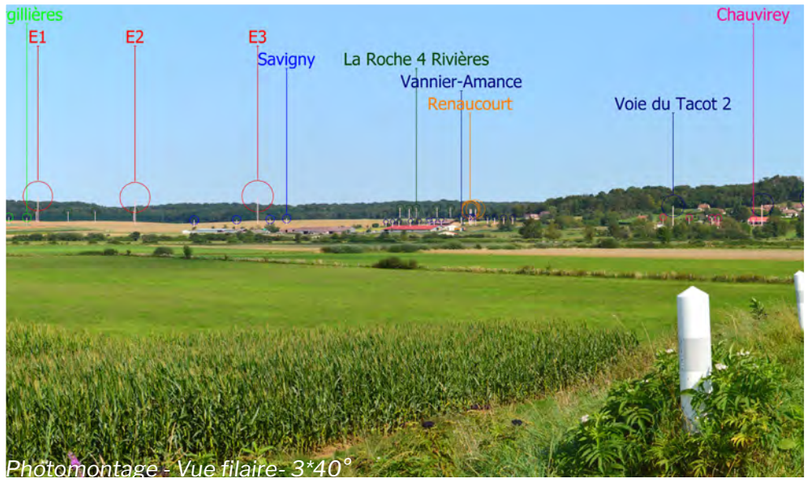

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

PHOTOMONTAGES

Vue 27 : Depuis l'écluse de Charentenay.

Particularité : Paysage rapproché, Enjeu touristique, Bords de Saône / Enjeu de covisibilité avec le château de Ray-sur-Saône (MH4), Point de vue identifié dans le SPR de Ray-sur-Saône (Z1)

Commentaire : Ce point de vue se trouve au niveau de l'écluse de Charentenay. La Saône est présente sur l'ensemble de la vue. À gauche, celle-ci est surplombée par le pont de la D27 et accompagnée d'une dense végétation de part et d'autre du cours d'eau. Au centre de la prise de vue, trois habitations bordent son lit avec des ouvertures sur l'eau. À droite de la vue, une végétation dense se renouvelle. Cependant, le Château de Ray-sur-Saône, situé en promontoire, domine cette frange végétale et s'insère entre les houppiers des arbres.
Cette prise de vue permet alors d'évaluer la covisibilité potentielle entre le Château et le projet depuis le chemin bordant l'écluse. Les éoliennes du projet se trouvent derrière les habitations et la végétation au centre de la prise de vue. Toutefois le bout des pales de E3 se distingue très légèrement. **Au regard de la très faible visibilité du projet, les incidences sont jugées nulles.**

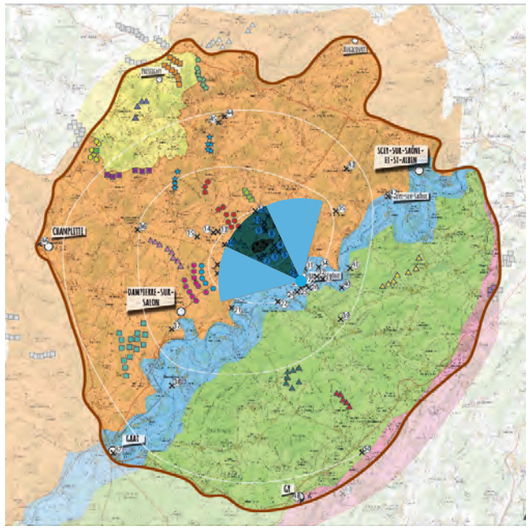

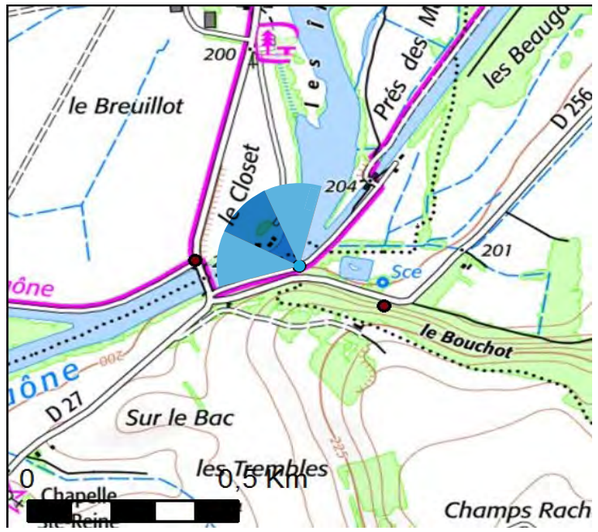

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 5 410 m
Nombre d'éoliennes visibles : 2

Date de la prise de vue : 24/08/2021
Heure de la prise de vue : 13 h 16 min
Azimut de la prise de vue : -43.48 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 912 636.4 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 723 421.9 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

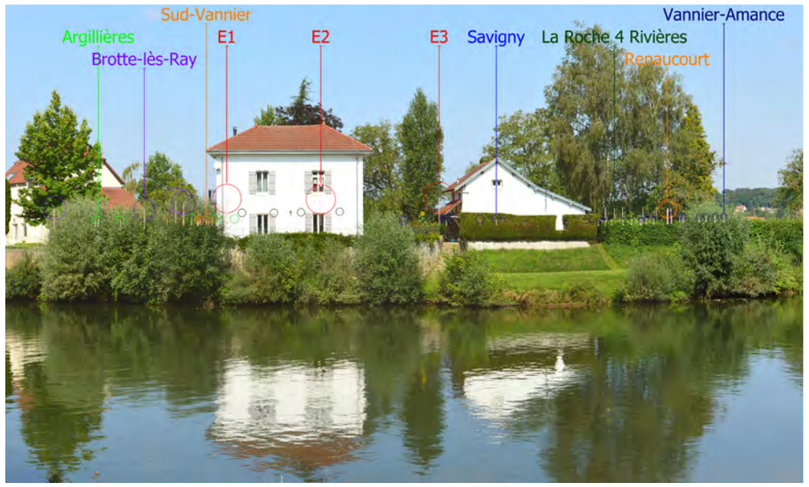

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Vue 28 : Depuis le sud de la D256 à Charentenay.

Particularité : Paysage rapproché, Enjeu de covisibilité avec le château de Ray-sur-Saône (MH4), Axe fréquenté, Point de vue identifié dans le SPR de Ray-sur-Saône (Z1)

Commentaire : Ce point de vue se trouve le long de la D256, en limite du boisement le Bouchot. Tournée vers la Saône, celle-ci reste invisible au regard du relief et de la masse végétale dense présente sur l'ensemble de la vue. À gauche, le bois empêche toute ouverture visuelle. À droite, le regard file au-dessus de la végétation pour s'étirer jusqu'à la butte sur laquelle est localisé le Château de Ray-sur-Saône. Celui-ci se trouve en promontoire sur son relief. De plus, sa couleur claire appuyée sur la masse végétale verte foncée permet d'attirer le regard.
Ce point de vue permet d'évaluer la covisibilité entre le Château et le projet depuis la D256. Les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau se situent à droite de la voie, à l'arrière-plan, derrière l'étendue végétale. Les pales des 3 éoliennes dépassent de la végétation, se distinguant par leur mouvement. De fait, une covisibilité indirecte est bien présente depuis cette vue.
Cependant, elle demeure faible tout comme les incidences visuelles générées par le projet depuis ce point de vue.

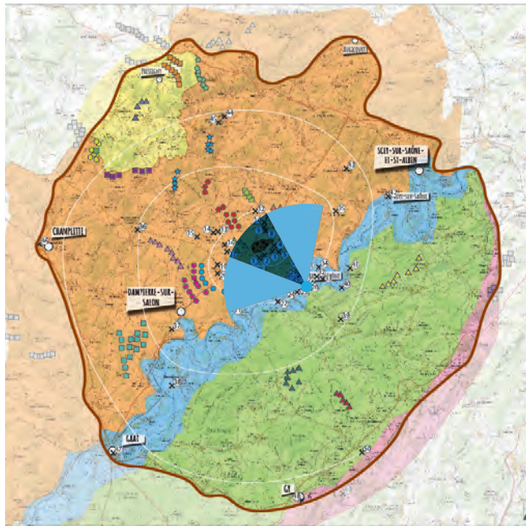

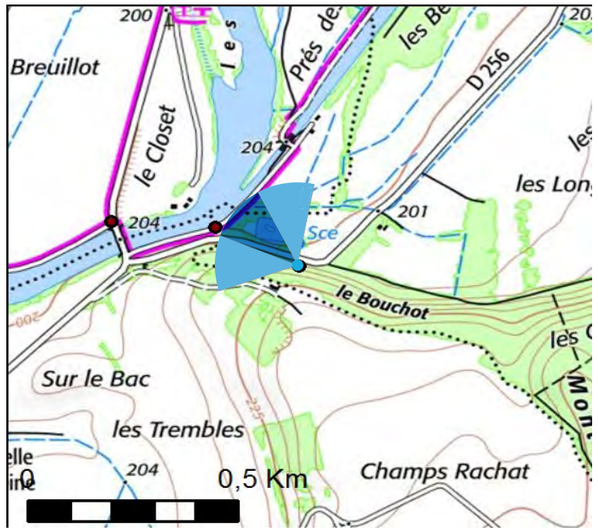

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 5 624 m
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 26/08/2021
Heure de la prise de vue : 10 h 29 min
Azimut de la prise de vue : -47.27 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 912 836.6 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 723 317.9 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Vue 29 : Depuis la chapelle de Ray-sur-Saône.

Particularité : Paysage immédiat, axes fréquentés, chapelle Sainte-Anne de Ray

Commentaire : Ce point de vue est localisé à la sortie ouest de Ray-sur-Saône, face à la chapelle Sainte-Anne de Ray, non protégée. À droite se trouvent la D27 et à gauche la D261. Aux extrémités droite et gauche de la vue, des habitations et leurs jardins composent le paysage. À l'arrière-plan se trouvent d'autres habitations, le cimetière puis des étendues agricoles s'étirant jusqu'au Bois des Dames. De nombreux éléments verticaux ponctuent le paysage avec la présence de candélabres, de poteaux électriques et de quelques arbres longeant les voies.
Le projet s'insère dans l'axe de perspective de la D27 tout comme le parc en instruction de Brotte-lès-Ray, avec une échelle similaire. En arrière de la trame bâtie et de filtres de végétation, les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau ne sont pas visibles alors que deux machines de Brotte-lès-Ray se distinguent au sein d'une fenêtre visuelle.
De fait, les incidences visuelles du projet sont définies comme nulles depuis ce point de vue.

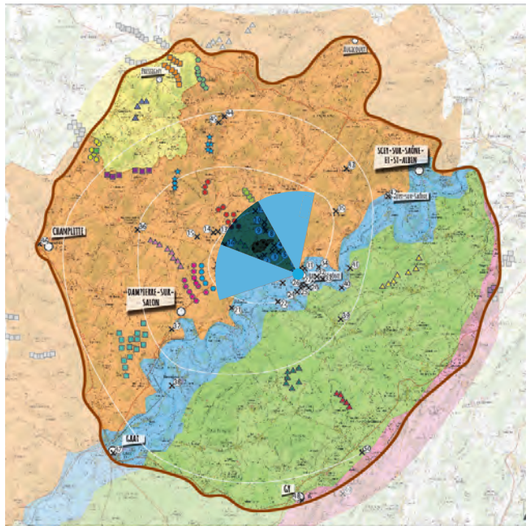

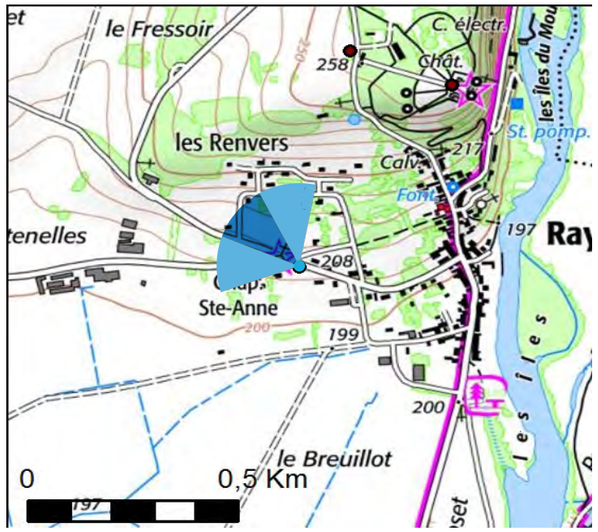

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 4 393 m
Nombre d'éoliennes visibles : 1

Date de la prise de vue : 23/02/2021
Heure de la prise de vue : 15 h 52 min
Azimut de la prise de vue : -47.40 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 912 138.9 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 724 364.4 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

Photomontage - Vue initiale- 3*40°

Photomontage - Vue réelle- 3*40°

Photomontage - Vue filaire- 3*40°

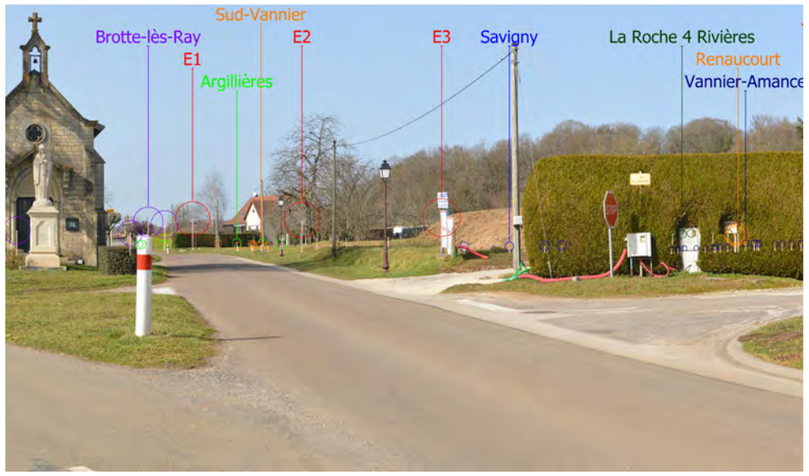

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

PHOTOMONTAGES

Vue 30 : Depuis le parking à l'entrée du château de Ray-sur-Saône.

Particularité : Paysage immédiat/ UP vallée de la Saône, édifice protégé (MH4) à forte attractivité touristique,

Commentaire : Cette vue illustre les perceptions depuis le parking, en avant du portail d'entrée du Château de Ray-sur-Saône. Le point de vue montre une étendue agricole ouverte au premier plan. Plusieurs étendues boisées viennent caractériser les autres plans de la vue et filtrent ainsi les perceptions vers l'arrière-plan.
Le projet s'insère au dernier plan, derrière le Bois-des-Dames. Les rotors des 3 éoliennes dépassent de la frange boisée et s'insèrent avec une certaine régularité. Les interdistances entre les machines sont similaires même si cette distinction est plus difficile en raison du contexte éolien.
E1 se superpose à une éolienne du parc en instruction de Brotte-lès-Ray perturbant ainsi la lisibilité du motif éolien. Toutefois, les aérogénérateurs conservent un rapport d'échelle similaire. Entre les machines de ces deux parcs et le boisement, il n'y a pas d'effet d'écrasement même si celles-ci sont plus grandes que la végétation. L'effet de domination est tout de même présent. De nombreux parcs sont présents de part et d'autre de celui de Tincey-et-Pontrebeau, en particulier avec la présence des parcs refusés. **Les incidences visuelles sont considérées comme modérées.**

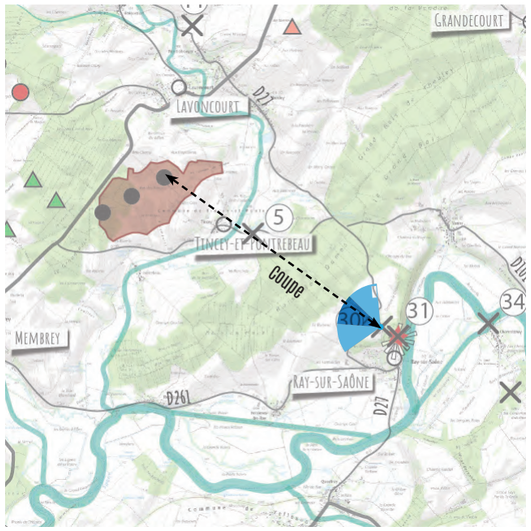

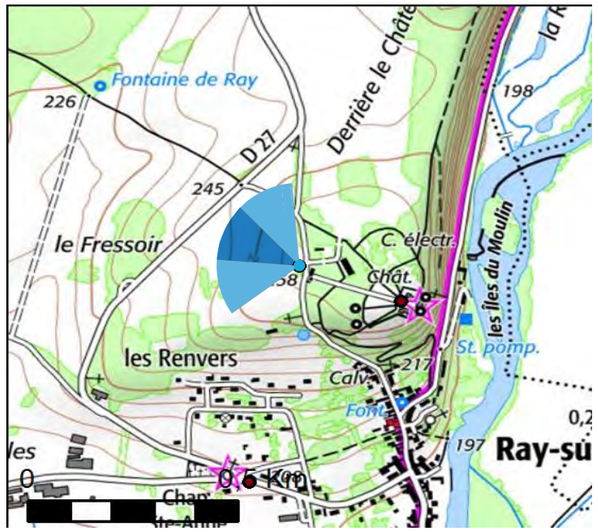

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 4 122 m
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 20/03/2021
Heure de la prise de vue : 15 h 07 min
Azimut de la prise de vue : -64.19 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 912 260.3 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 724 940.0 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs refusés

Parc de La Voie du Tacot 1

Parc des Hauts de la Rigotte

Parc de Vaite-Dampierre

Parc de Blessonnier

Parc de Frettes

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

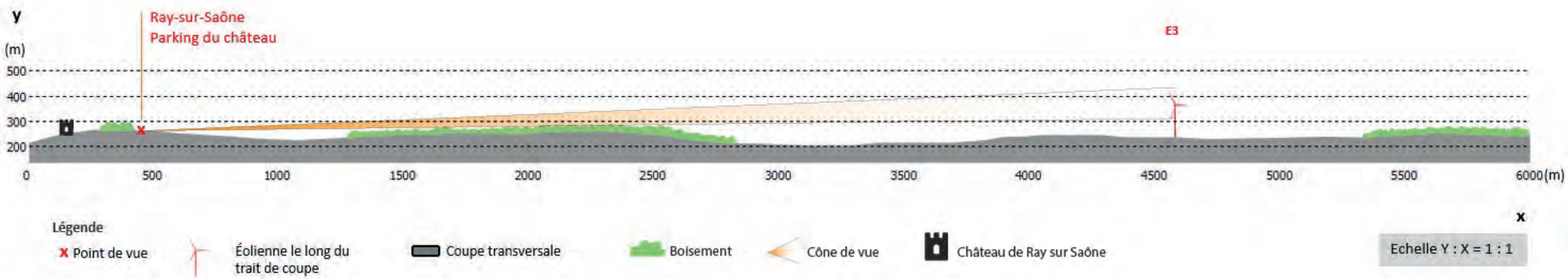

Photomontages réalisés par Hrafnkel

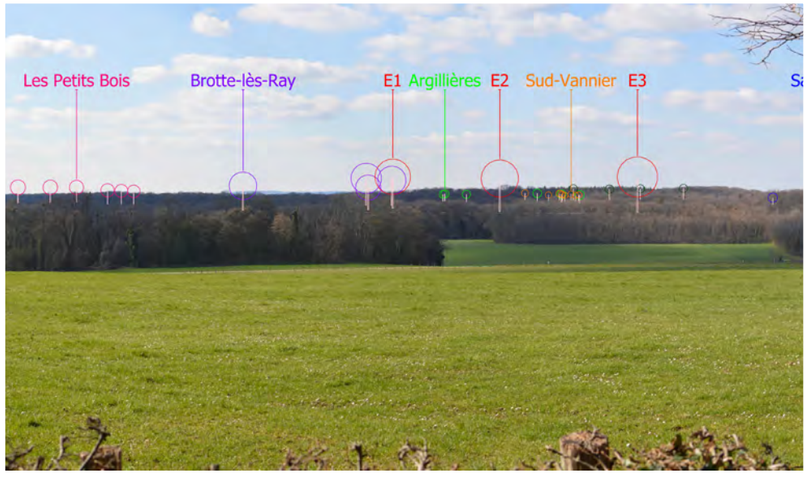

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

E1 4,7 km

E2
4,4 km

E3
4,1 km

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle avec projets refusés- 3*40°*

*Photomontage - Vue filaire avec projets refusés- 3*40°*

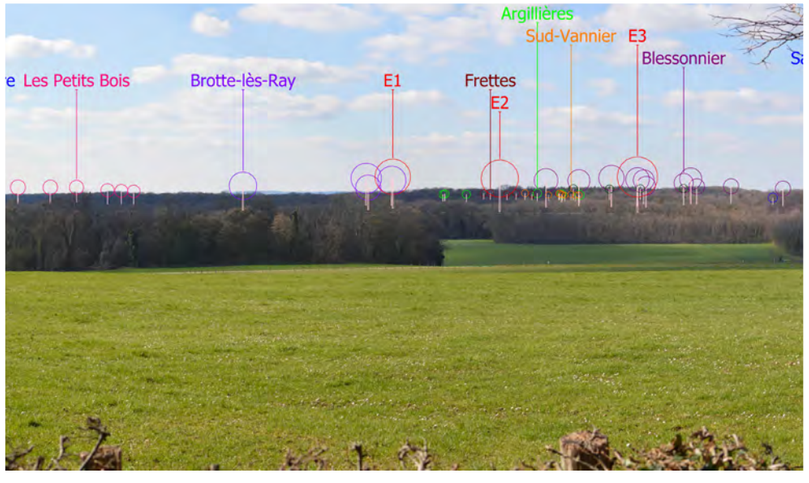

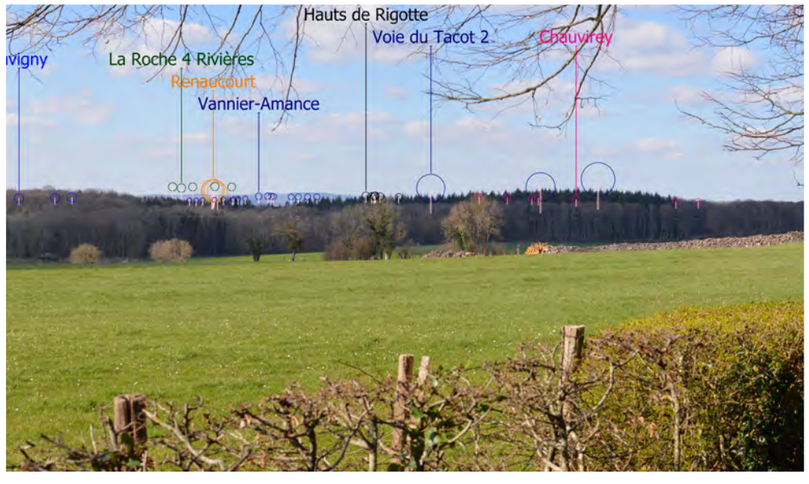

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

E1 4,7 km

E2
4,4 km

E3
4,1 km

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

Vue 31 : Depuis la cour d'honneur du château de Ray-sur-Saône.

Particularité : Paysage immédiat, édifice protégé (MH4) à forte attractivité touristique,

Commentaire : Ce point de vue se trouve devant le Château de Ray-sur-Saône, au coeur de la cour d'honneur. Il permet d'appréhender le paysage de la cour composé de pelouses entourées d'allées gravillonnées. Une toile de fond végétale empêche toutes les vues vers l'arrière-plan à l'exception d'une petite percée visuelle à droite de la vue.
Le projet de Tincey-et-Pontrebeau s'insère au centre du point de vue, derrière le rideau végétal.
Les éoliennes ne sont pas perceptibles. En période hivernale, et malgré la disparition des feuilles sur les branchages, la présence d'arbustes et d'arbres persistants n'autorisera aucune percée visuelle sur le projet.
De fait, les incidences visuelles sont définies comme nulles.

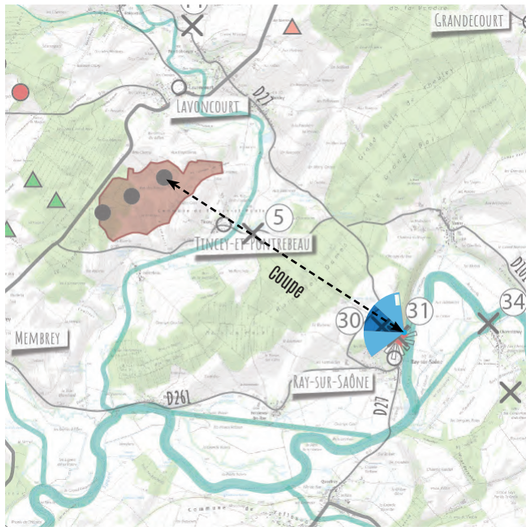

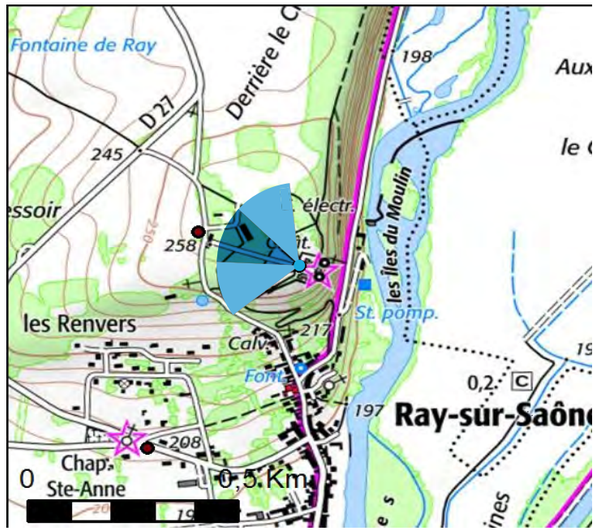

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 4 373 m
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 17/05/2019
Heure de la prise de vue : 09 h 46 min
Azimut de la prise de vue : -65.83 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 912 501.8 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 724 848.0 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

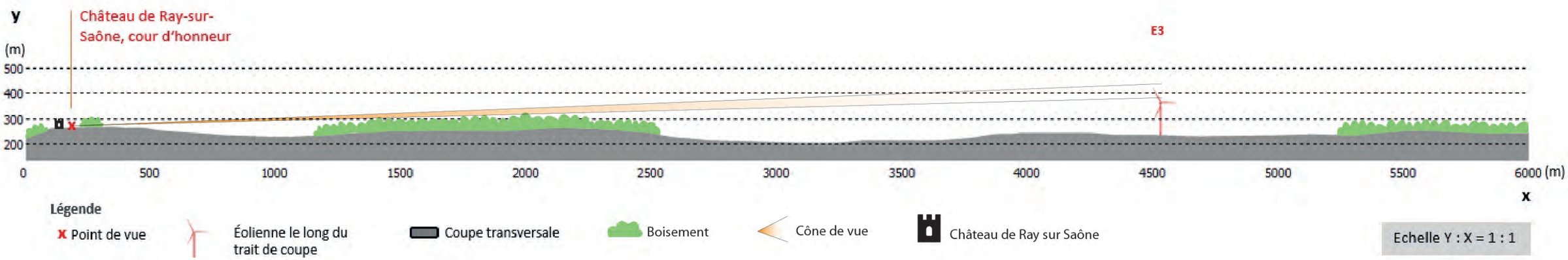

Photomontages réalisés par Hrafnkel

Photomontage - Vue initiale- 3*40°

Photomontage - Vue réelle- 3*40°

Photomontage - Vue filaire- 3*40°

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

PHOTOMONTAGES

Vue 32 : Depuis le nord de la D256 à Charentenay.

Particularité : Paysage rapproché, Enjeu de covisibilité avec le Château de Ray-sur-Saône (MH4), Point de vue identifié dans le SPR de Ray-sur-Saône (Z1), Axe relativement fréquenté

Commentaire : Cette prise de vue se trouve entre Charentenay et Ray-sur-Saône. Elle offre au premier plan un contexte agricole qui s'étire jusqu'à la frange boisée bordant la Saône. Au sommet de cette masse végétale, au centre de la vue se dresse le Château de Ray-sur-Saône sur son promontoire. La différence de ton entre sa façade et la végétation permet de le mettre en lumière.
Le projet, tout comme les autres parcs éoliens, s'insèrent en arrière-plan, derrière le château et son relief ainsi que l'épaisse masse végétale. **De fait aucune éolienne n'est visible, ce qui génère des incidences nulles.**

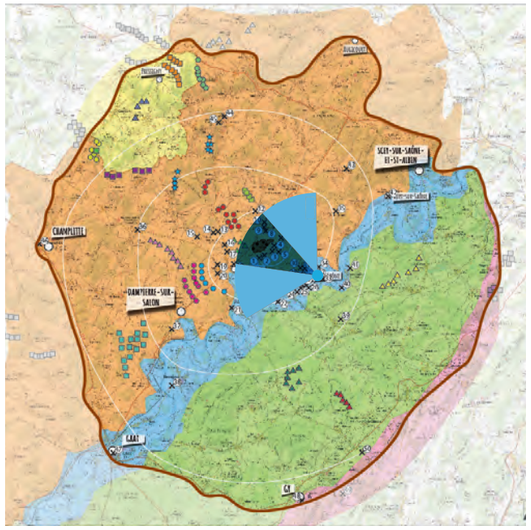

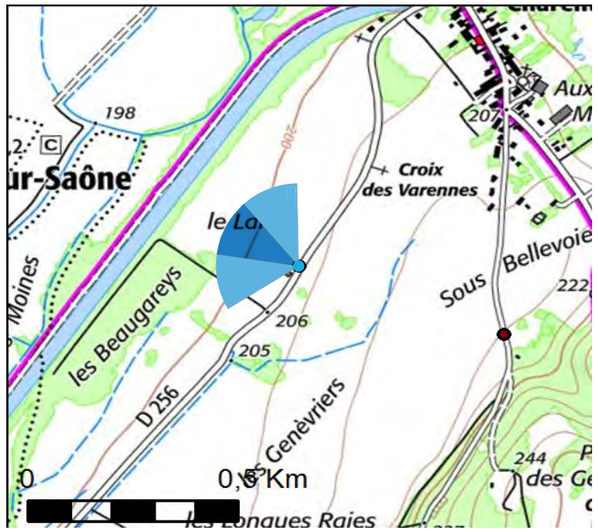

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 5 657 m
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 24/08/2021
Heure de la prise de vue : 09 h 25 min
Azimut de la prise de vue : -60.12 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 913 625.4 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 724 217.0 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

PHOTOMONTAGES

Vue 33 : Depuis la rue des Genevriers à Charentenay.

Particularité : Paysage rapproché, Enjeu de covisibilité avec le Château de Ray-sur-Saône (MH4)

Commentaire : Cette vue est prise depuis le sud de Charentenay. Elle montre un paysage agricole très ouvert qui s'étend jusqu'à la végétation bordant la Saône. Derrière cette frange végétale se trouve la butte boisée de Ray-sur-Saône sur laquelle se trouve le château. Il apparaît très distinctement sur la vue en raison de sa position en promontoire.
Le projet de Tincey-et-Pontrebeau s'insère derrière le château et la butte, empêchant toute vue vers les éoliennes.
Le contexte éolien assez dense s'insère de part et d'autre de la butte, mais peu de parcs sont visibles.
Les incidences visuelles sont définies comme nulles depuis ce point de vue.

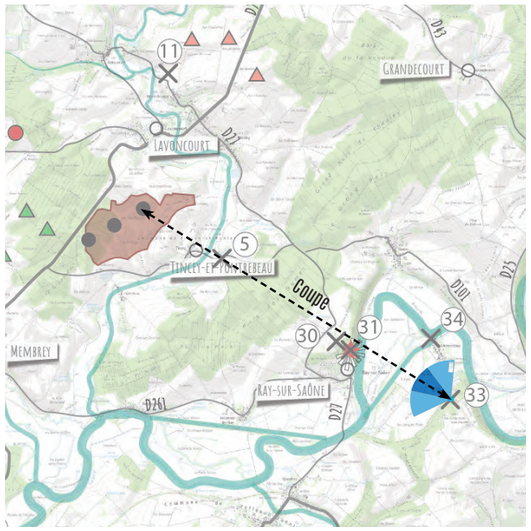

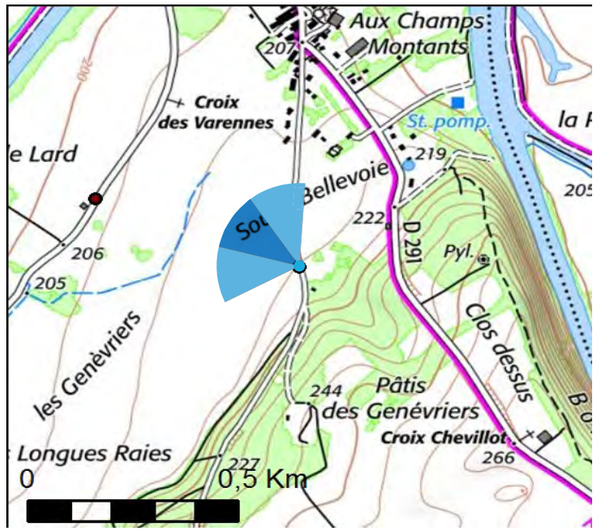

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 6 163 m
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 24/08/2021
Heure de la prise de vue : 09 h 08 min
Azimut de la prise de vue : -54.92 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 914 112.4 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 724 037.0 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs refusés

Parc de La Voie du Tacot 1

Parc des Hauts de la Rigotte

Parc de Vaite-Dampierre

Parc de Blessonnier

Parc de Frettes

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

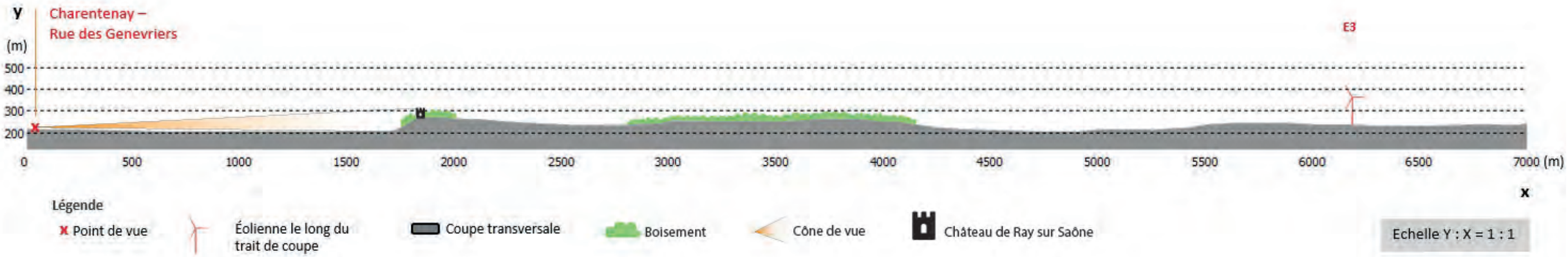

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle - 3*40°*

*Photomontage - Vue filaire - 3*40°*

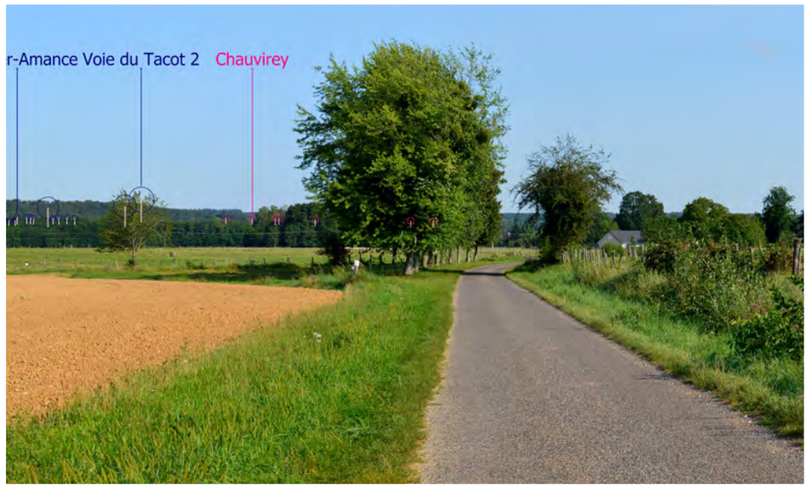

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle avec projets refusés- 3*40°*

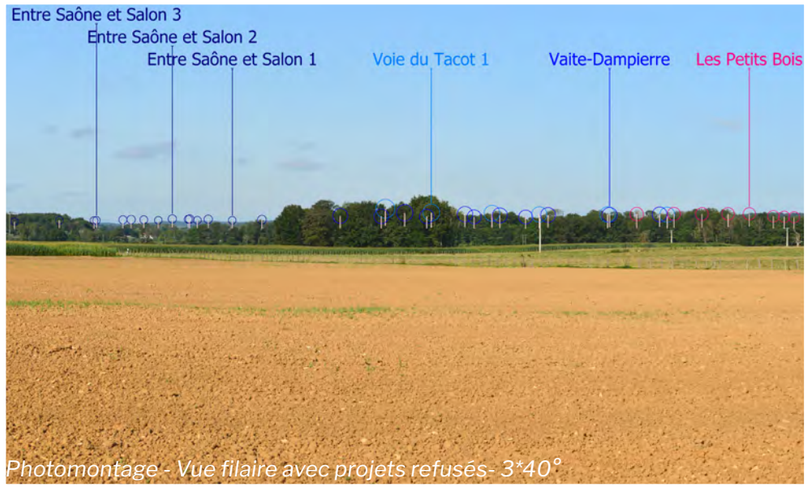

*Photomontage - Vue filaire avec projets refusés- 3*40°*

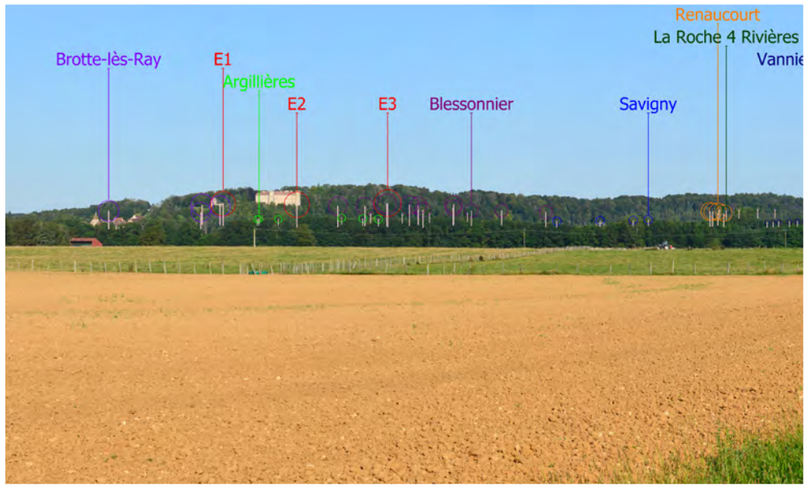

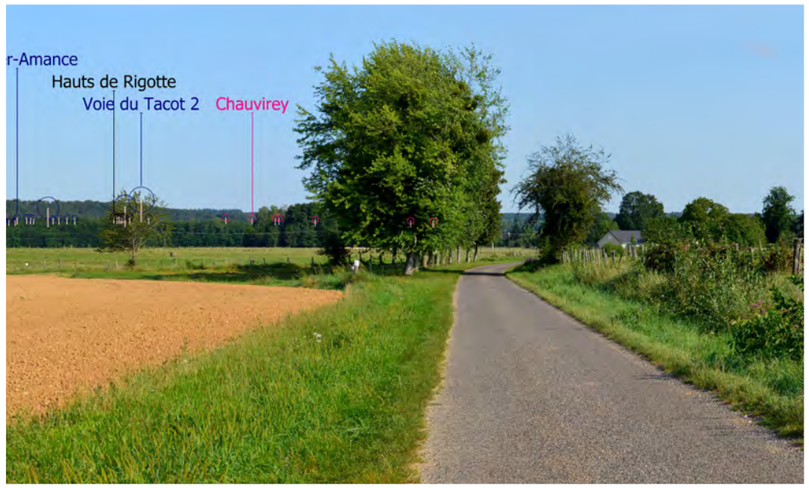

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

PHOTOMONTAGES

Vue 34 : Depuis le pont de la Saône à Charentenay.

Particularité : Paysage rapproché, Vue touristique (sentier / voie navigable), Point de vue identifié dans le SPR de Ray-sur-Saône (Z1),

Commentaire : Cette vue est située au niveau du pont traversant la Saône à Charentenay. Elle montre la Saône au premier plan. La rivière est accompagnée de cheminements de part et d'autre puis de franges végétales denses. À l'extrémité droite de la vue se trouvent des habitations avec leurs jardins attenants.
Le projet de Tincey-et-Pontrebeau est largement masqué par le relief du Bois-des-Dames. De même, l'ensemble du contexte éolien demeure invisible depuis ce point de vue.
Les incidences visuelles sont nulles.

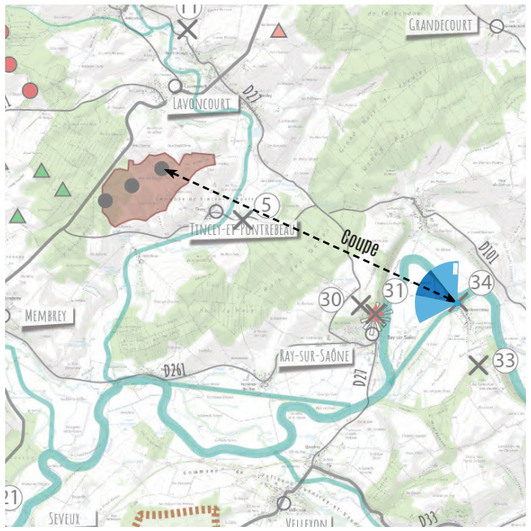

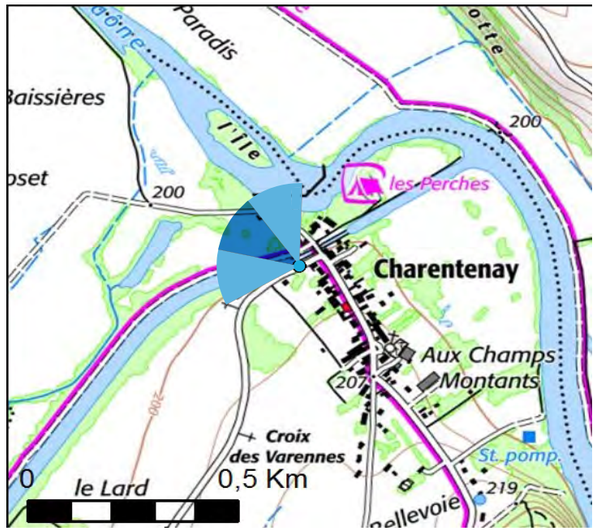

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 5 580 m
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 14/04/2021
Heure de la prise de vue : 08 h 58 min
Azimut de la prise de vue : -56.88 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 913 942.4 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 724 929.4 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

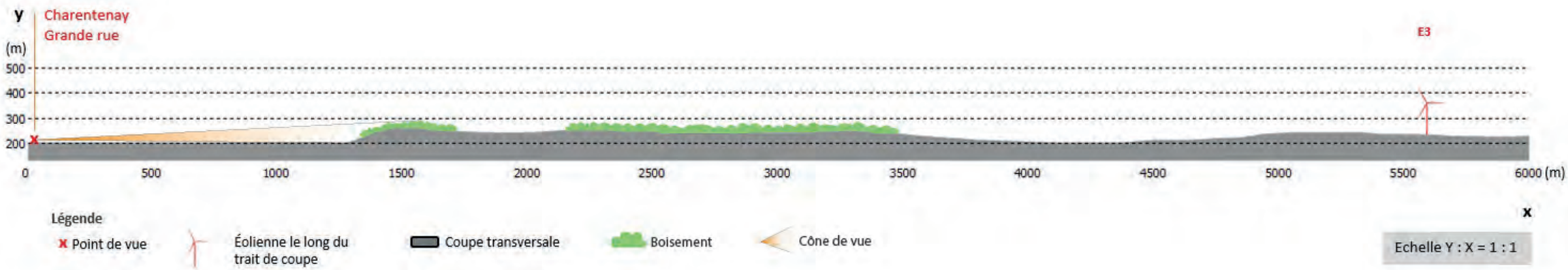

Photomontages réalisés par Hrafnkel

Photomontage - Vue initiale- 3*40°

Photomontage - Vue réelle- 3*40°

Photomontage - Vue filaire- 3*40°

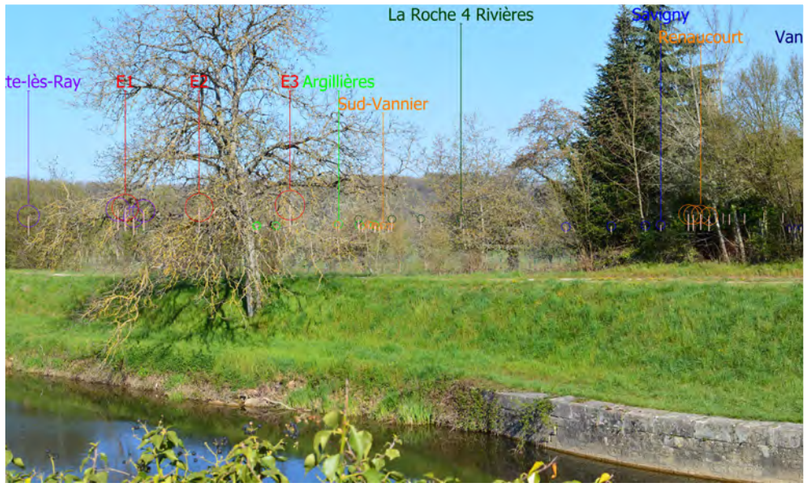

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Vue 35 : Depuis la rue Poirier fourchu à Grandecourt.

Particularité : Paysage rapproché, bourg proche, silhouette de bourg, Église Sainte-Marie-Madeleine (MH20)

Commentaire : Cette vue se trouve à l'est de Grandecourt. Elle permet d'appréhender la covisibilité avec l'église Sainte-Marie-Madeleine (MH20) de la commune. Le relief présente d'amples vallonnements, mais les perceptions visuelles restent étendues en raison de l'ouverture du paysage agricole.
Inscrit en creux de vallon et bordé par un écrin boisé, le bourg est partiellement visible. Le clocher de son église est quant à lui totalement dissimulé par les masques végétaux. À l'arrière-plan, le Grand Bois de Theuley limite la profondeur du champ de vision.
Les éoliennes du projet s'implantent derrière le boisement. Leur hauteur apparente est environ égale à celle de la végétation ce qui les rend imperceptibles. **Les incidences visuelles sont ainsi considérées comme nulles.**

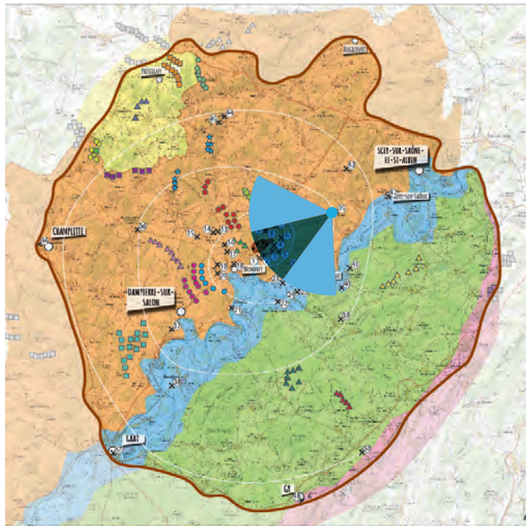

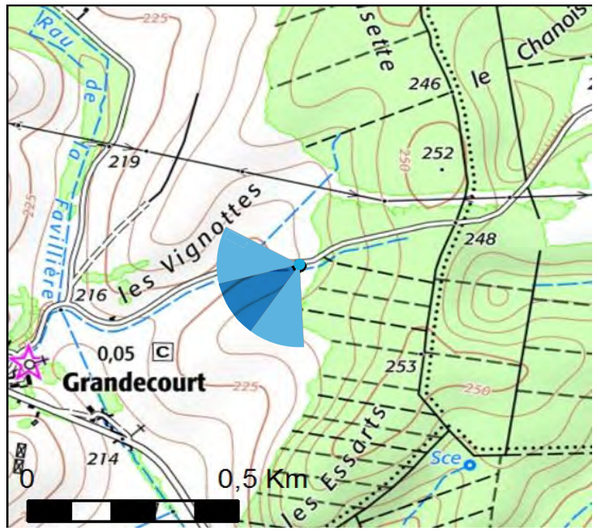

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 6 942 m
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 24/08/2021
Heure de la prise de vue : 08 h 38 min
Azimut de la prise de vue : -122.03 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 915 291.1 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 730 067.4 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

Photomontage - Vue initiale- 3*40°

Photomontage - Vue réelle- 3*40°

Photomontage - Vue filaire- 3*40°

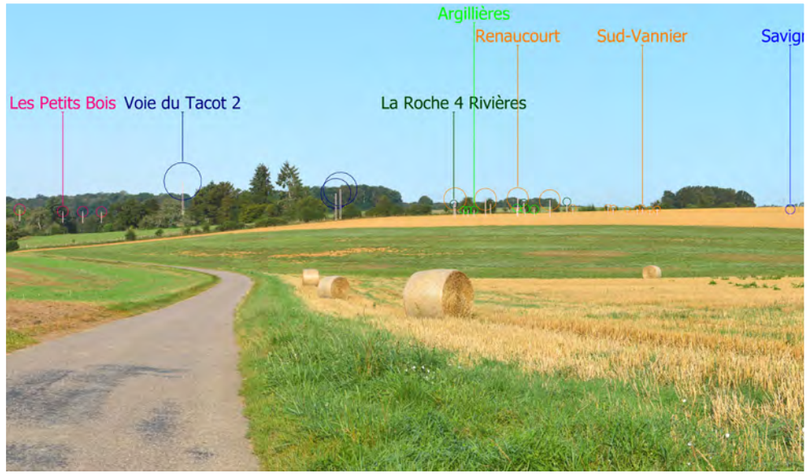

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

PHOTOMONTAGES

Vue 36 : Depuis l'église de Larret.

Particularité : Paysage rapproché, axe fréquenté

Commentaire : Ce point de vue est localisé sur le parvis de l'église à Larret. Il permet de montrer que le bourg se situe en point haut. Il est traversé par un axe principal qui est la D5. Seule une petite fenêtre visuelle se dessine au coeur de la vue laissant filer le regard jusqu'à l'horizon. De part et d'autre de la vue, les perceptions sont limitées par les franges bâties composant le bourg.
Les éoliennes se trouvent au centre de la percée visuelle, à l'arrière-plan, sur le relief. Accompagnées du parc en instruction de Brotte-lès-Ray, sept éoliennes se trouvent au sein de cette ouverture avec un rapport d'échelle défavorable vis-à-vis du relief lointain. Les éoliennes des parcs de Sud-Vesoul et de Noidans-le-Ferroux présentent une hauteur apparente bien inférieure en raison de leur plus grand éloignement.
La hauteur des machines du projet de Tincey-et-Pontrebeau est largement supérieure à celle de la végétation en arrière-plan, créant ainsi un effet de surplomb au niveau de l'horizon. De plus, la superposition des différents parcs rend le contexte éolien peu lisible. **Les incidences visuelles générées sont donc modérées.**

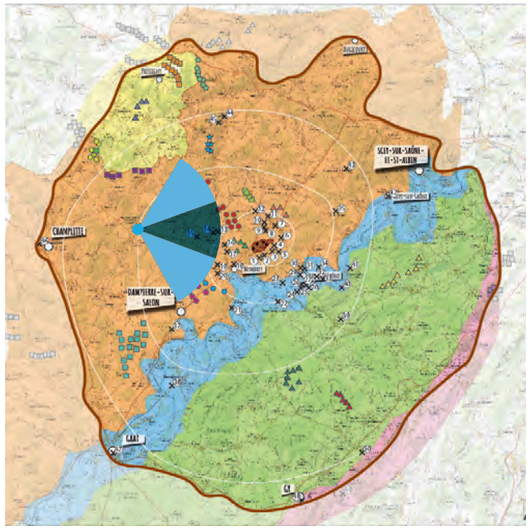

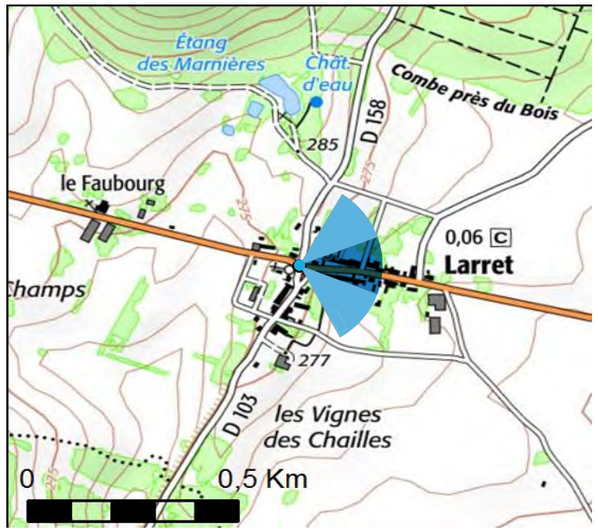

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 10.58 km
Nombre d'éoliennes visibles : 4

Date de la prise de vue : 14/04/2021
Heure de la prise de vue : 11 h 03 min
Azimut de la prise de vue : 91.89 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 897 484.9 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 728 437.5 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

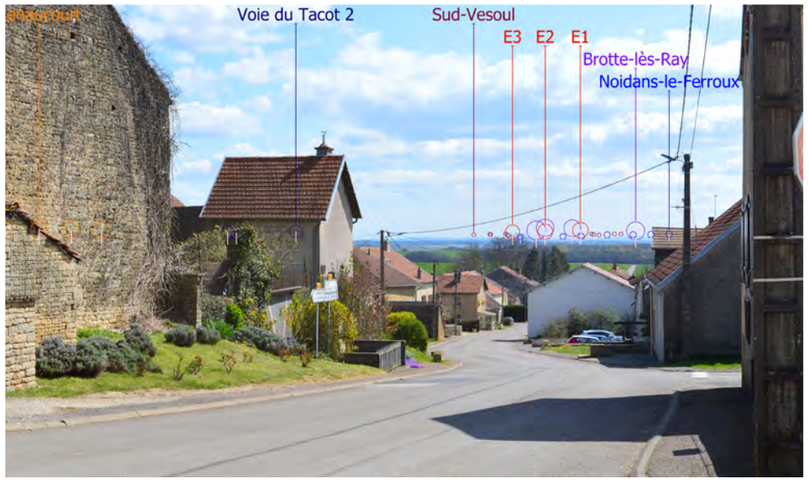

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

PHOTOMONTAGES

Vue 37 : Depuis le sud de Dampierre.

Particularité : Paysage rapproché/ Vallée du Salon et UP des plateaux calcaires, Axe fréquenté, entrée de bourg

Commentaire : Ce point de vue se trouve au sud de Dampierre-sur-Salon, en bordure de zone industrielle, le long de la D70. La vue est composée de deux plans bien distincts en raison du relief. Le premier présente à droite et au centre une étendue ouverte et à gauche un champ de vision restreint par les bâtiments de la zone d'activité. Le second plan forme également le dernier. Il est caractérisé par l'étendue boisée de la forêt de Dampierre.
Les éoliennes s'insèrent à droite de la voie, au-dessus du Bois de Dampierre. Le parc vient compléter l'alignement d'éoliennes présent au sommet du relief, ajoutant ainsi un nouvel angle d'occupation si les parcs refusés ne sont pas pris en compte. Ces éoliennes apparaissent de taille similaire à celles de Voie du Tacot 2 ou de Brotte-lès-Ray, mais largement inférieure à celles des parcs refusés.
Au regard du contexte éolien, les incidences visuelles du projet sont définies comme modérées.

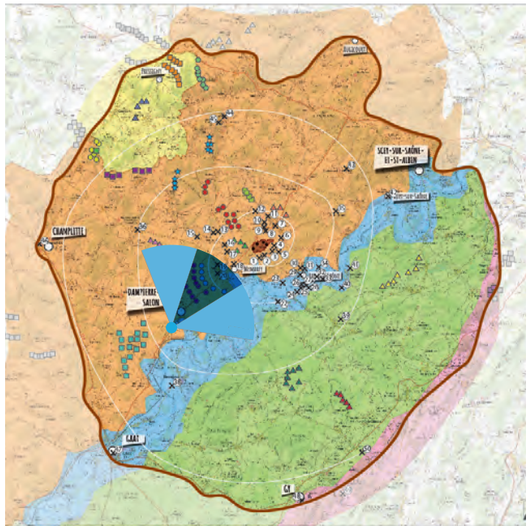

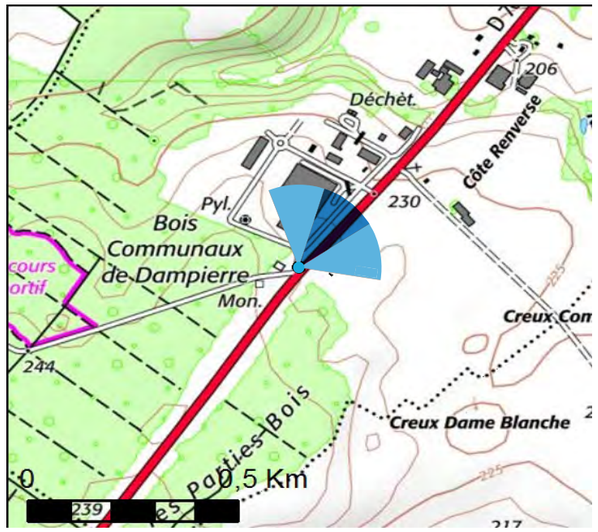

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 10.38 km
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 20/02/2021
Heure de la prise de vue : 13 h 09 min
Azimut de la prise de vue : 39.76 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 900 560.5 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 719 506.0 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs refusés

Parc de La Voie du Tacot 1

Parc des Hauts de la Rigotte

Parc de Vaite-Dampierre

Parc de Blessonnier

Parc de Frettes

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

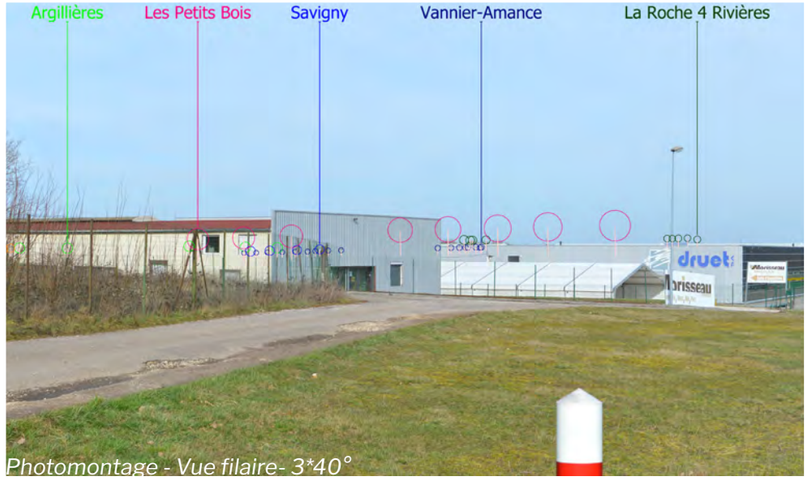

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

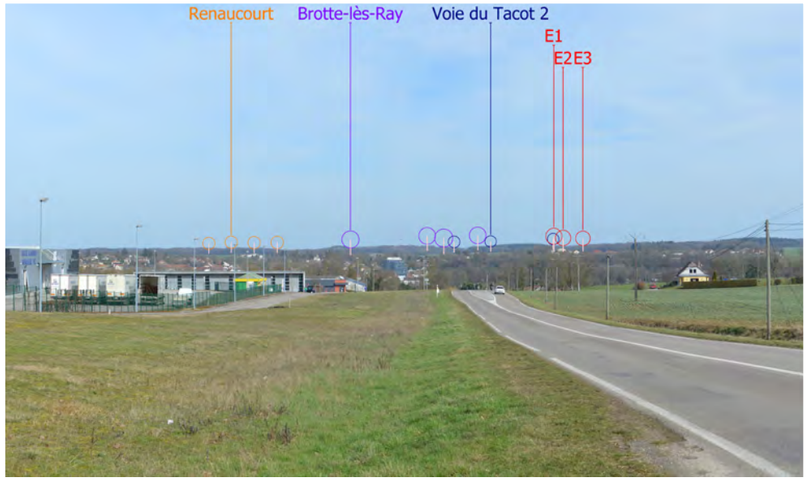

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle avec projets refusés- 3*40°*

*Photomontage - Vue filaire avec projets refusés- 3*40°*

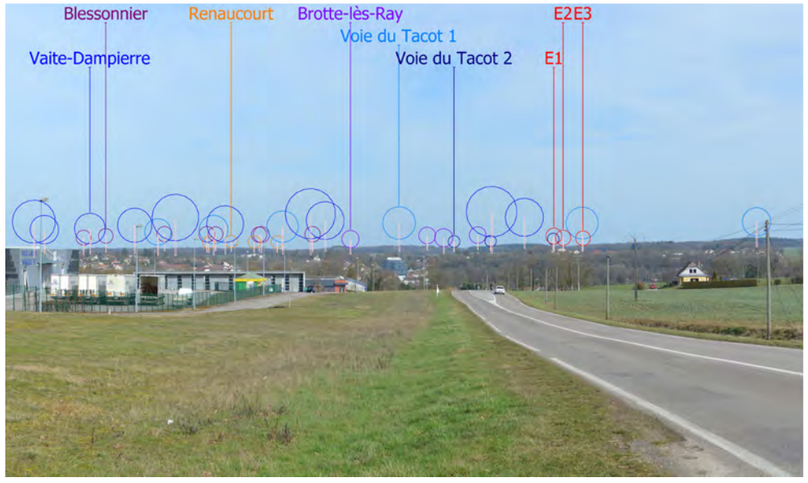

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

Vue 38 : Depuis la D2 à Beaujeu.

Particularité : Paysage éloigné / UP Vallée de la Saône, Axe fréquenté, Ancien château (MH49)

Commentaire : Cette vue localisée le long de la D2 présente un paysage agricole de prairies au premier plan. À droite de l'axe de la route se distingue la silhouette du bourg de Beaujeu. Plus particulièrement, l'ancien château du bourg, implanté sur une petite butte, émerge des formations végétales. En arrière de cette trame bâtie, et sur l'ensemble de la vue, le dernier plan est caractérisé par la présence d'une trame végétale.
Le projet se trouve au dernier plan, à gauche de la route derrière la végétation. Les éoliennes sont donc invisibles. Depuis cette vue, seuls les parcs entre Saône et Salon 1 et 2 se distinguent à l'extrémité gauche.
Les incidences visuelles du projet sont considérées comme nulles.

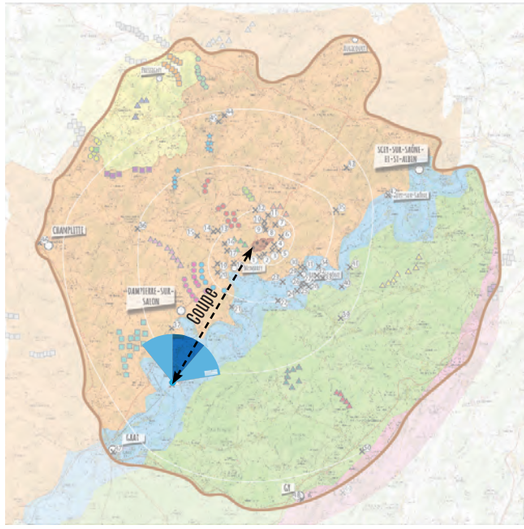

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 14.47 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 24/08/2021
Heure de la prise de vue : 10 h 11 min
Azimut de la prise de vue : 21.75 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 900 641.5 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 714 321.5 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

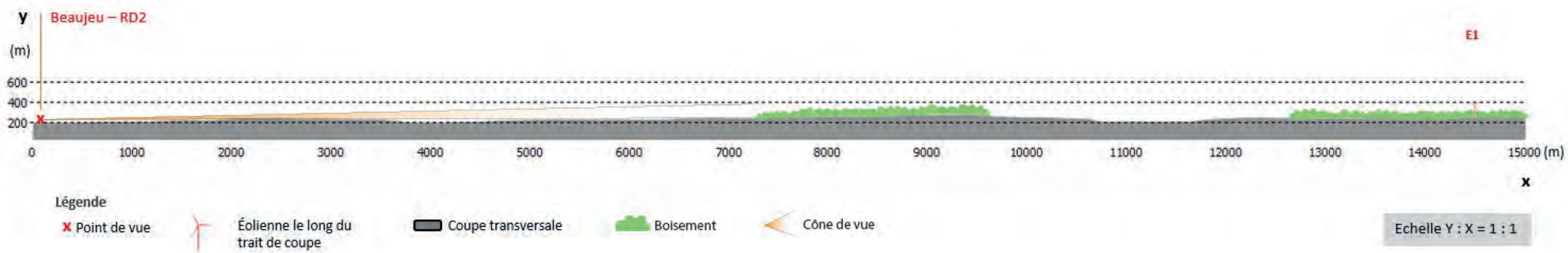

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

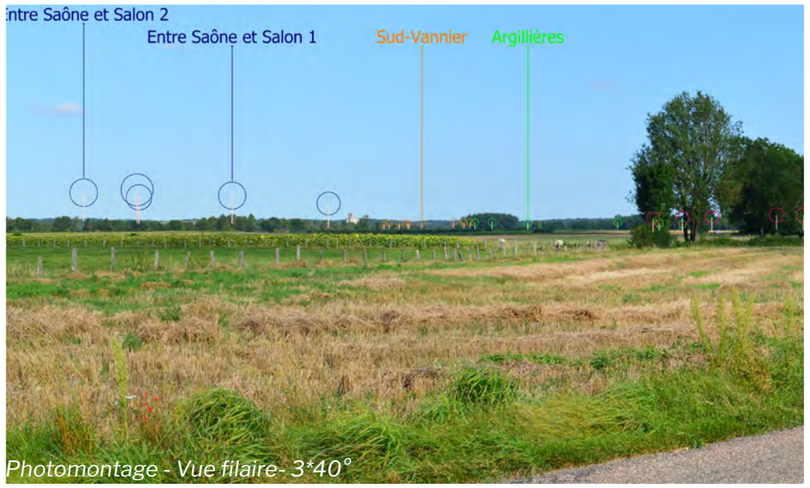

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

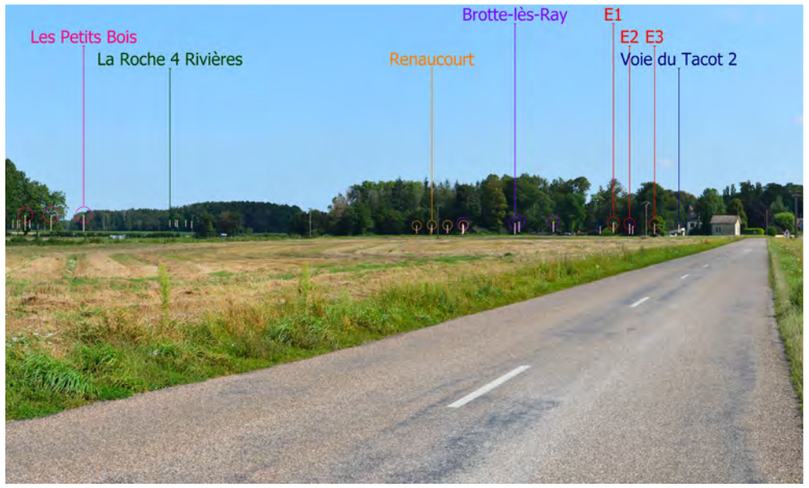

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Vue 39 : Depuis la D13 à Fresne Saint Mammès.

Particularité : Paysage rapproché / UP Plaine de Gy, Axe fréquenté

Commentaire : Ce point de vue se trouve sur les hauteurs de Fresne-St-Mamès. Il permet de montrer la profondeur des étendues agricoles. À gauche de la prise de vue, en arrière de la silhouette de bourg, les perceptions s'étirent jusqu'à l'horizon. À droite, celles-ci restent plus contenues par le relief.
Les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau s'insèrent au centre de la vue au dernier plan. Seules les pales lors de leurs mouvements se distinguent au-dessus de la plaine agricole. Le parc de Brotte-lès-Ray s'inscrit à gauche, dans la continuité de celui de Tincey-et-Pontrebeau, laissant également apparaître les pales de 2 de ses éoliennes. Ainsi les effets de saturation visuelle induits par le projet sont fortement limités depuis la commune de Fresne Saint Mammès.
Au regard de l'éloignement et de la faible visibilité du parc, les incidences générées sont faibles.

La saturation visuelle théorique du projet est ici plus particulièrement liée à la diminution de l'espace de respiration du projet (112,3°, soit une diminution de près de 90°). Depuis cette vue, la présence du motif éolien est fortement réduite par le relief, qui vient masquer une grande partie des machines. Les effets cumulés sont ainsi réduits.

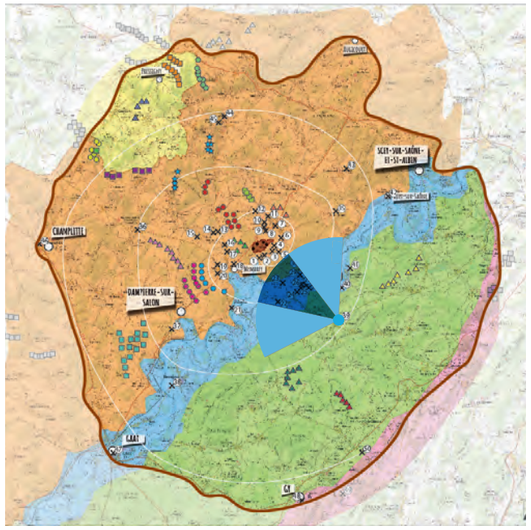

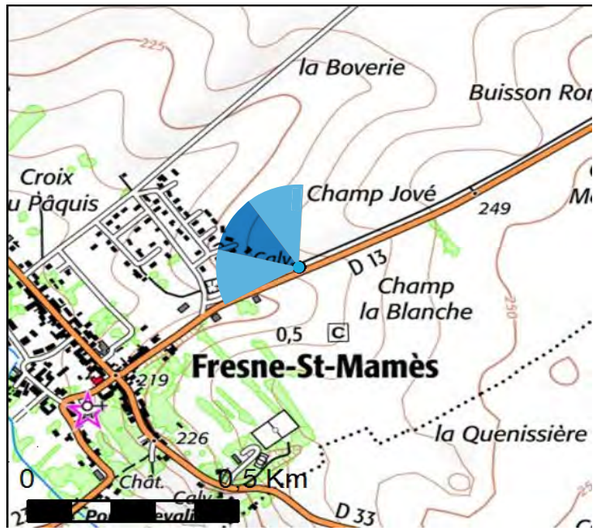

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 9 788 km
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 20/03/2021
Heure de la prise de vue : 13 h 00 min
Azimut de la prise de vue : -55.83 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 915 744.9 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 720 341.1 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

PHOTOMONTAGES

Vue 40 : Depuis la Côte de Soing.

Particularité : Paysage rapproché/ UP vallée de la Saône, Point de vue sur la Saône, Vue touristique

Commentaire : Cette vue représente les perceptions depuis le point de vue de la Côte de Soing. De grandes perceptions visuelles vers le paysage agricole se dessinent. La présence de franges végétales sur les deux tiers droits de la vue marque le passage de la Saône. À gauche, la côte boisée bordant la rivière limite les perceptions visuelles.
Le projet se trouve derrière ce relief. Seules les pales d'une seule éolienne peuvent se discerner lors de ses rotations. La visibilité du parc de Tincey-et-Pontrebeau reste ici très limitée. **Les incidences visuelles sont ainsi définies comme très faibles.**

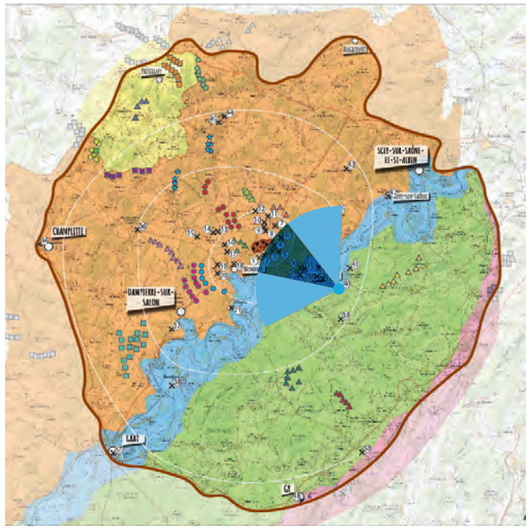

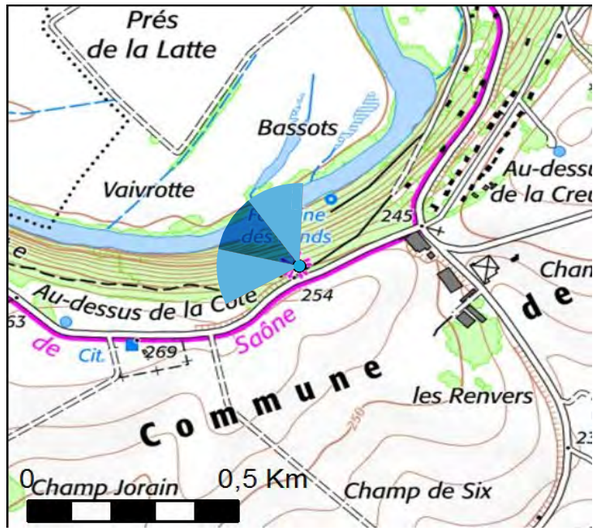

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 8,08 km
Nombre d'éoliennes visibles : 1

Date de la prise de vue : 14/04/2021
Heure de la prise de vue : 08 h 39 min
Azimut de la prise de vue : -56.48 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 915 882.4 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 723 227.2 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

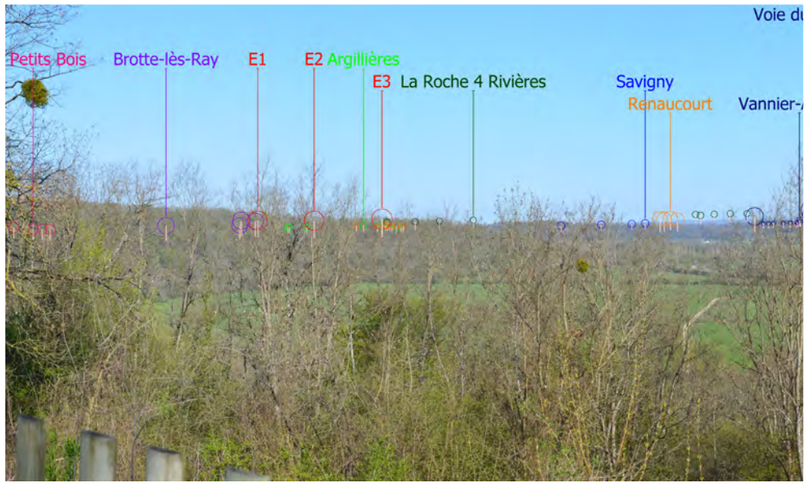

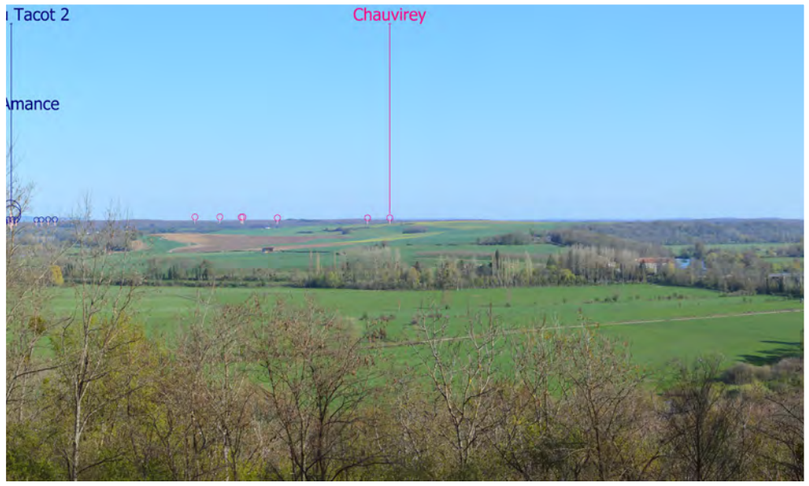

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Vue 41 : Depuis la sortie nord de Soing.

Particularité : Paysage rapproché, axe moyennement fréquenté, Enjeu de covisibilité avec le Château de Ray-sur-Saône (MH4)

Commentaire : Cette vue présente un paysage vallonné, rythmé par les différentes franges végétales se dessinant sur plusieurs plans. Entre les continuités végétales, de grandes étendues agricoles marquent le paysage. Au niveau du plan intermédiaire, la ligne boisée caractérise le passage de la Saône. À l'arrière-plan, le Château de Ray-sur-Saône se discerne en raison du contraste apporté par sa couleur claire par rapport aux épais boisements sur lesquels il s'appuie. De nombreux projets s'étendent sur les lignes de crêtes, en haut des boisements, en particulier lorsque le contexte des parcs refusés est pris en compte. Le projet de Tincey-et-Pontrebeau se trouve au centre du point de vue accompagné du parc de Brotte-lès-Ray à sa gauche. Certaines éoliennes se superposent donnant une impression d'un seul parc. Ceux-ci présentent un rapport d'échelle similaire au boisement. **Au regard de la visibilité des éoliennes, les incidences sont définies comme modérées.** Lorsque les parcs refusés sont pris en compte, de nombreux parcs avec un rapport d'échelle semblable à ceux de Tincey-et-Pontrebeau et Brotte-lès-Ray s'insèrent dans la continuité à droite de ces deux parcs.

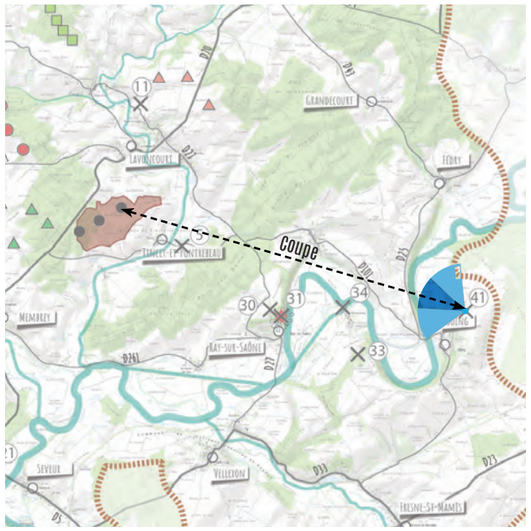

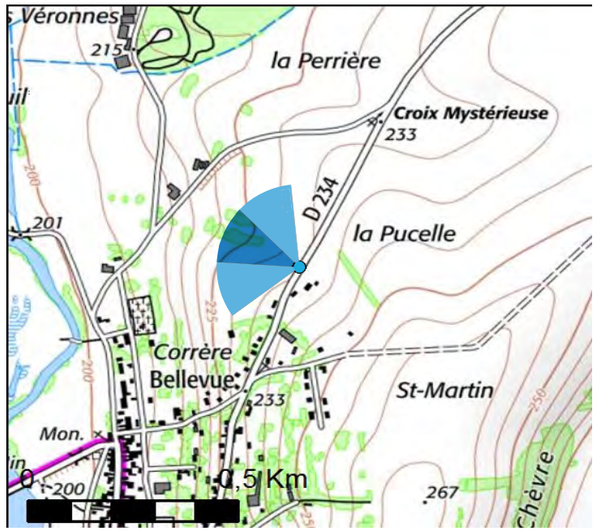

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 8 083 m
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 20/03/2021
Heure de la prise de vue : 12 h 09 min
Azimut de la prise de vue : -64.86 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 916 634.4 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 724 950.0 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs refusés

Parc de La Voie du Tacot 1

Parc des Hauts de la Rigotte

Parc de Vaite-Dampierre

Parc de Blessonnier

Parc de Frettes

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

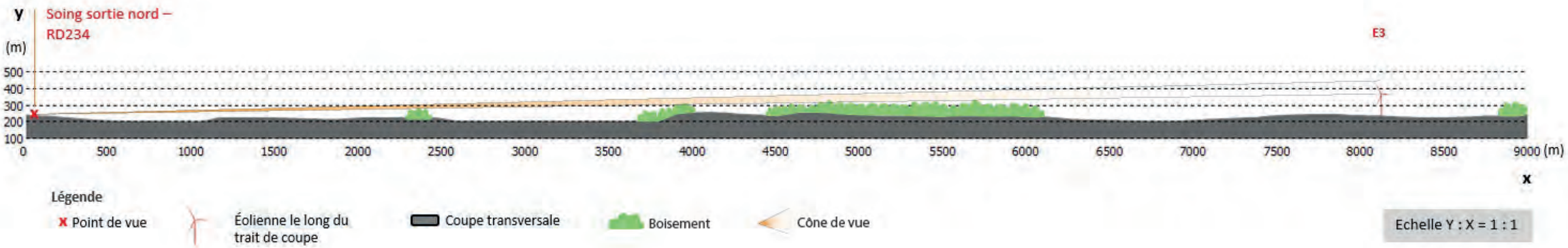

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

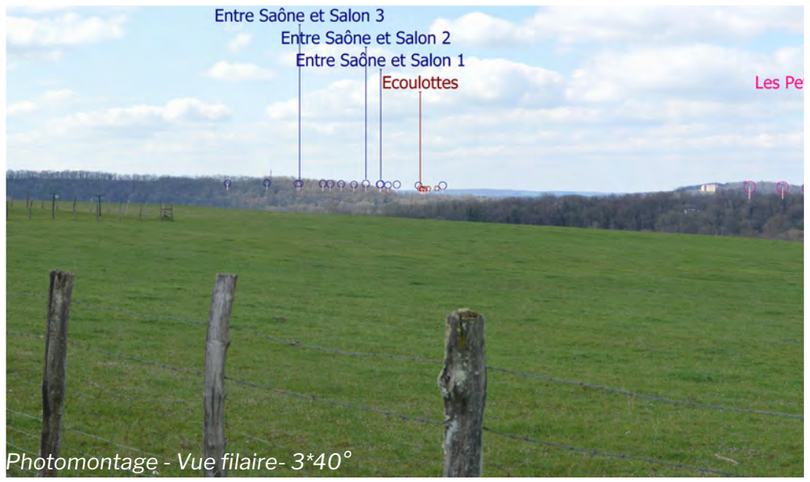

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

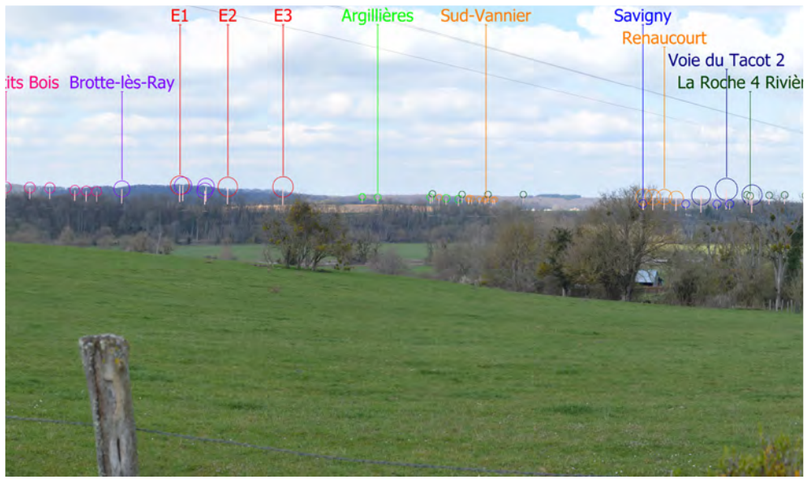

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle avec projets refusés - 3*40°*

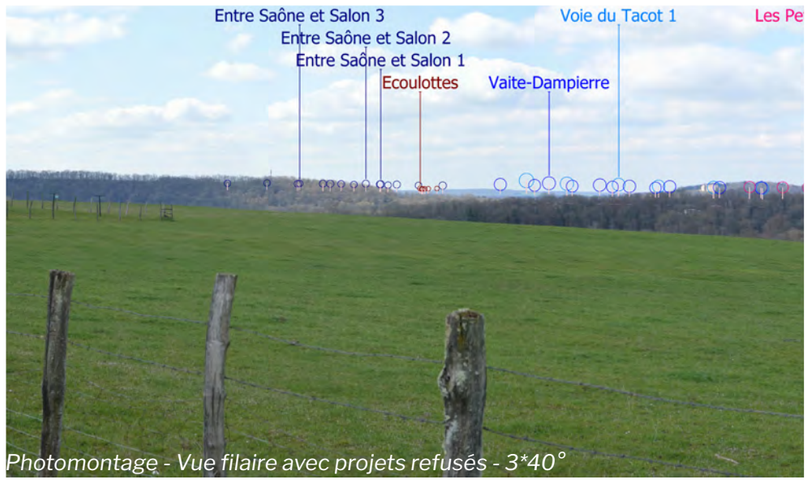

*Photomontage - Vue filaire avec projets refusés - 3*40°*

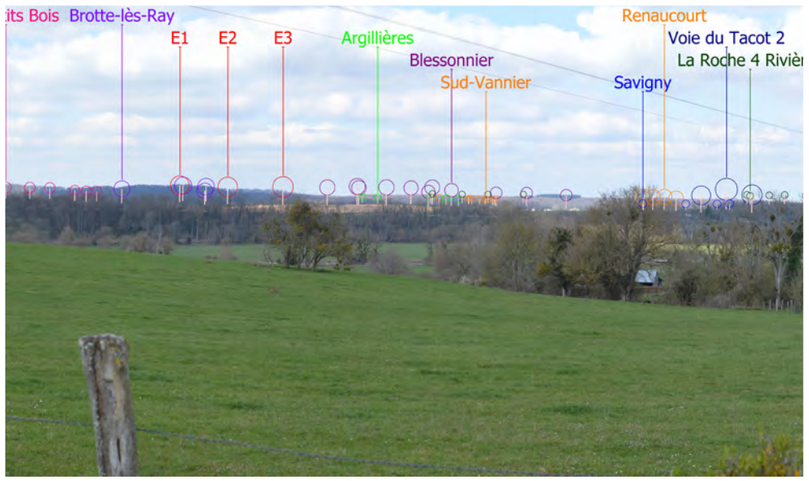

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

Vue 42 : Depuis l'église de Rupt-sur-Saône.

Particularité : Paysage éloigné / UP Val de Saône, Vue depuis l'édifice protégé (MH77), Vue touristique

Commentaire : Ce point de vue se trouve devant l'église protégée de Rupt-sur-Saône (MH77) et il permet d'étudier l'enjeu de covisibilité entre le Château (MH78) et le projet. La vue est globalement fermée par les franges végétales présentes entre l'église et le château. Seule une fenêtre s'ouvre à l'extrémité gauche de la vue et permet de montrer un arrière-plan boisé.
Le projet de Tincey-et-Pontrebeau s'insère derrière l'épais masque de végétation. **Les incidences sont nulles depuis ce point de vue.**

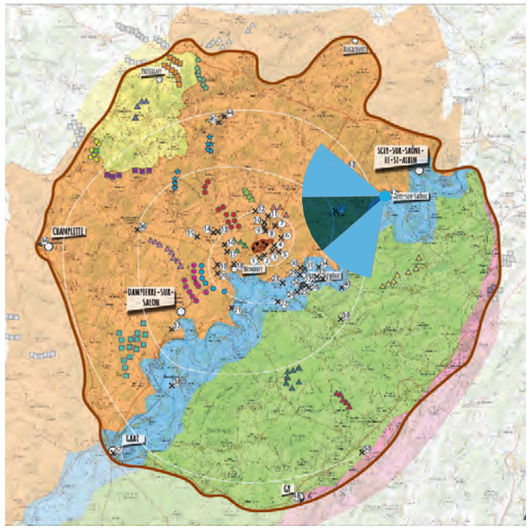

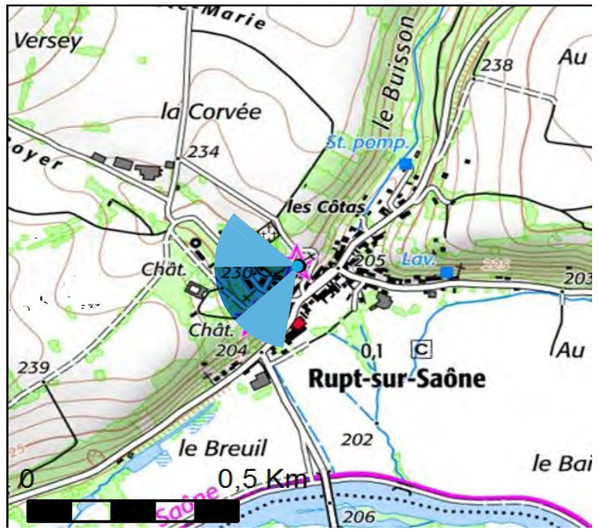

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 11.85 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 20/03/2021
Heure de la prise de vue : 11 h24 min
Azimut de la prise de vue : -109.20 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 920 034.2 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 731 455.3 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

Photomontage - Vue initiale- 3*40°

Photomontage - Vue réelle- 3*40°

Photomontage - Vue filaire- 3*40°

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Vue 43 : Depuis la chapelle de Confracourt.

Particularité : Paysage rapproché, Covisibilité de l'église (MH18)

Commentaire : Ce point de vue se trouve au nord-est de Confracourt. Il permet d'appréhender la covisibilité entre le projet et l'église Saint-Georges (MH18). Le paysage présente un premier plan ouvert composé d'un parcellaire agricole. Le relief dégressif permet d'augmenter la profondeur des perceptions visuelles jusqu'au Bois de Vauconcourt présent à l'arrière-plan.
Au coeur du vallon se trouve le bourg de Confracourt. Le projet s'implante à gauche de l'église, en arrière du Bois de Vauconcourt. Les 3 éoliennes dépassent de la moitié de leurs pales au-dessus du masque végétal. Cependant seules deux éoliennes sont visibles, car la dernière se trouve masquée par un arbre depuis ce point de vue. Le parc de Voie du Tacot 2 se trouve à gauche de celui de Tincey-et-Pontrebeau. Sa hauteur apparente supérieure permet de nuancer la visibilité du projet. **Les incidences sont définies comme très faibles.**

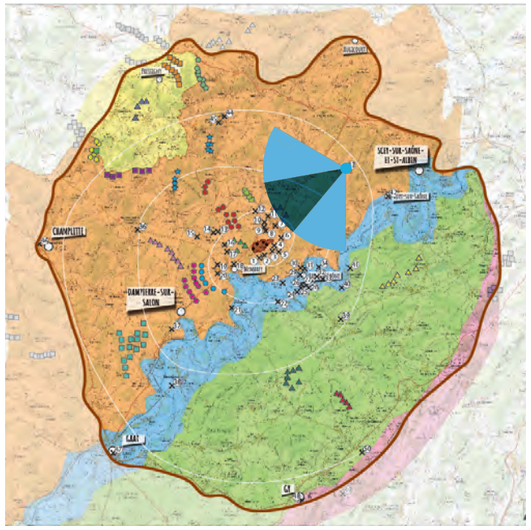

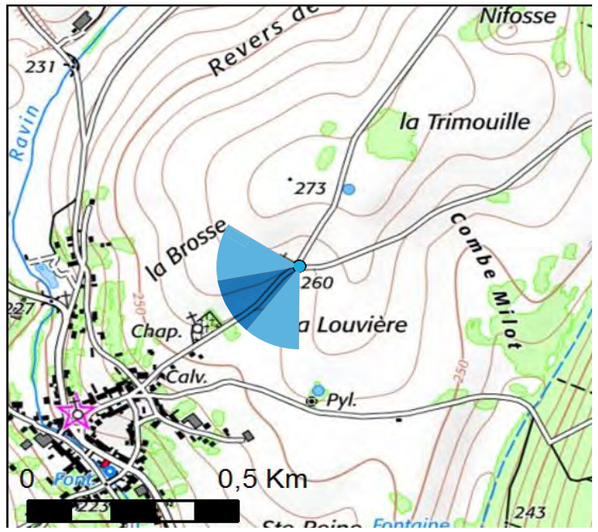

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 9.86 km
Nombre d'éoliennes visibles : 2

Date de la prise de vue : 14/04/2021
Heure de la prise de vue : 08 h 03 min
Azimut de la prise de vue : -138.36 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 916 257.4 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 733 901.0 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

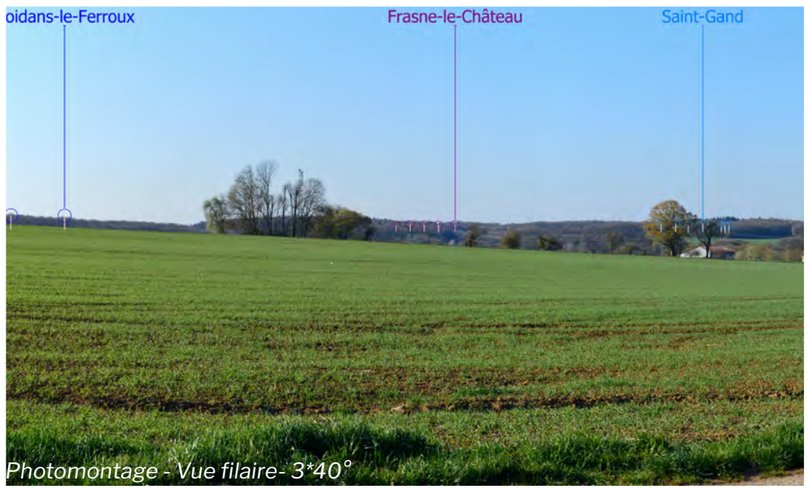

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

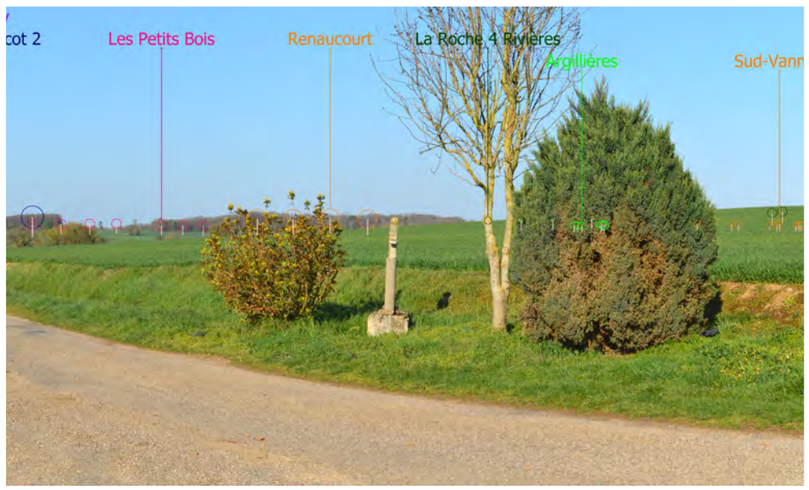

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Vue 44 : Depuis la sortie nord de Morey.

Particularité : Paysage éloigné / point de vue sur le grand paysage, Covisibilité depuis et avec l'ancien prieuré (MH65), Vue touristique

Commentaire : Ce point de vue localisé au nord de Morey permet d'offrir une grande ouverture visuelle vers le paysage. Située en point haut, la silhouette du bourg de Morey avec l'ancien Prieuré protégé (MH65) apparaîssent dans la pente. Au-delà et de part et d'autre du bourg, se diffusent de grandes étendues agricoles. À l'arrière-plan de grands bois et un relief plus prononcé se dessinent et stoppent la profondeur des perceptions visuelles, tout comme à l'extrémité droite de la vue. Le projet de Tincey-et-Pontrebeau se trouve derrière la silhouette du bourg de Morey. Il se superpose au parc de Renaucourt dont les rotors des éoliennes dépassent du boisement. Celles de Tincey-et-Pontrebeau ne laissent apparaître que le moyeu et les pales avec une hauteur apparente inférieure.
La prégnance visuelle du projet de Tincey-et-Pontrebeau est donc limitée ce qui génère de faibles incidences.

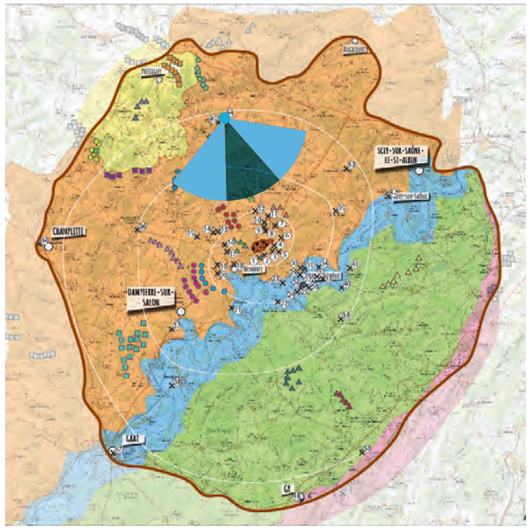

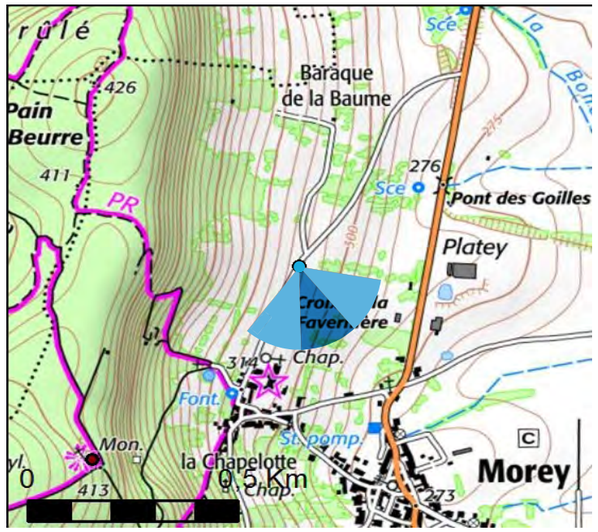

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 11.83 km
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 24/03/2021
Heure de la prise de vue : 16 h 45 min
Azimut de la prise de vue : 160.17 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 905 311.1 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 738 588.1 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

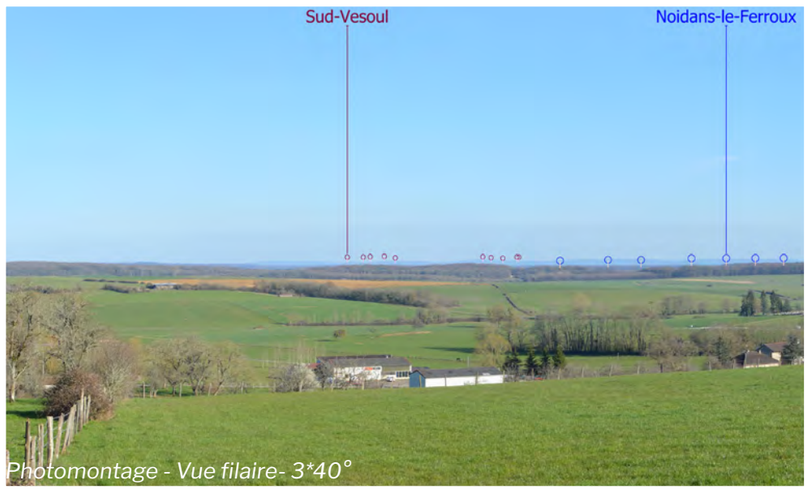

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

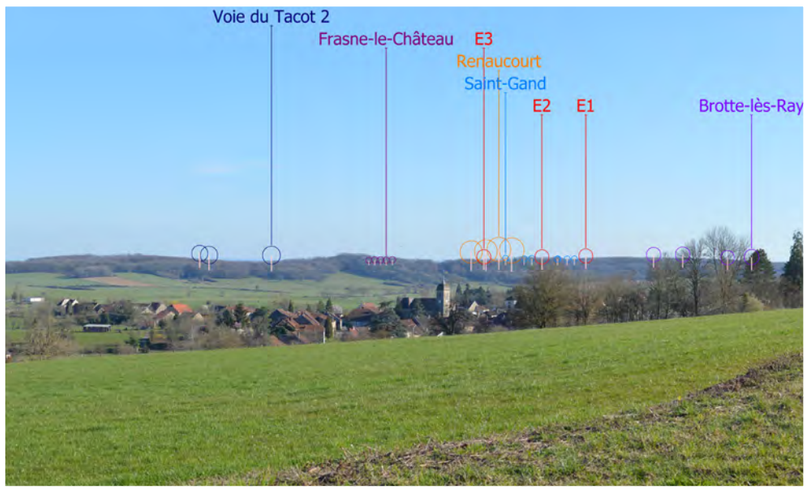

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

PHOTOMONTAGES

Vue 45 : Depuis le Monument de Morey.

Particularité : Paysage éloigné / UP plateaux calcaires, Point de vue identifié, Vue touristique

Commentaire : Cette vue au niveau du monument de Morey présente un réel belvédère sur le paysage. Le paysage est majoritairement fermé par l'épais boisement présent sur plus des deux tiers droit de la vue, tandis que le paysage s'ouvre sur l'extrémité gauche de la vue pour révéler un parcellaire agricole ponctué de larges étendues boisées. **Les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau, localisées derrière le masque végétal opaque, ne sont pas visibles. L'incidence visuelle est nulle.**

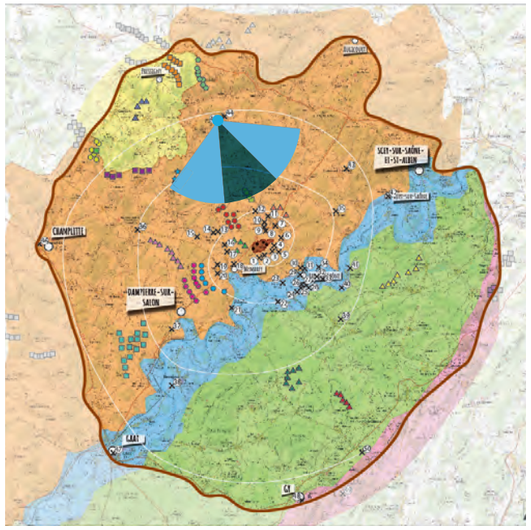

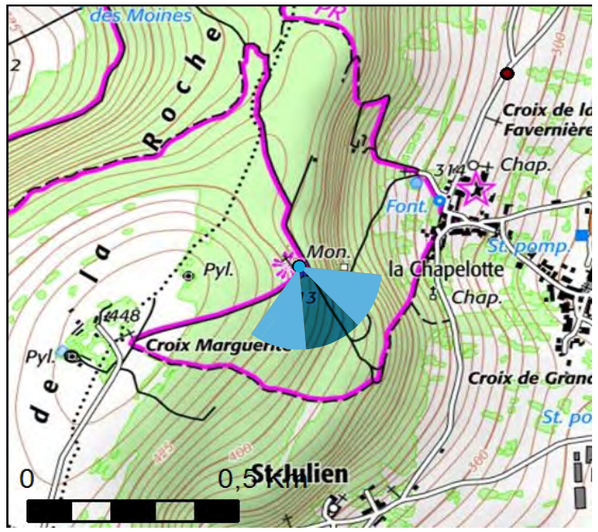

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 11.51 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 14/04/2021
Heure de la prise de vue : 16 h 23 min
Azimut de la prise de vue : 156.69 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 904 816.3 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 738 073.8 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

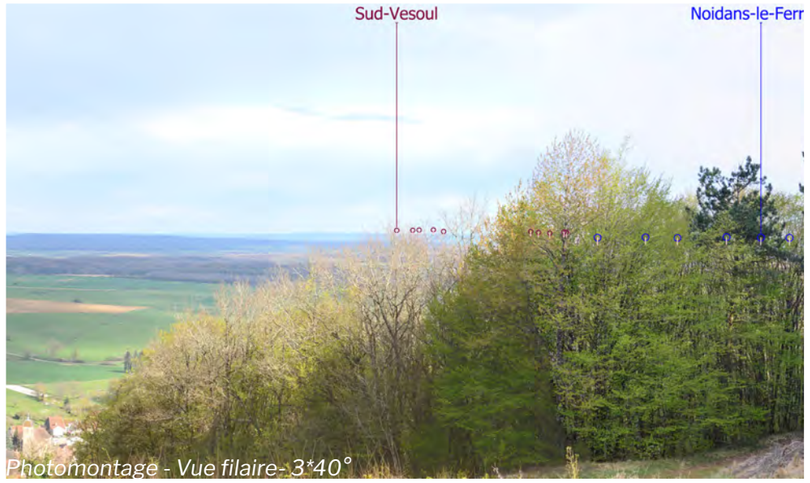

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

PHOTOMONTAGES

Vue 46 : Depuis le château de Champlitte.

Particularité : Paysage éloigné/ cité de caractère / UP plateaux calcaires de l'Ouest, Point de vue / édifice protégé (MH60), Vue en belvédère sur le grand paysage

Commentaire : Cette vue est localisée devant l'Hôtel de Ville de Champlitte (MH60) qui est également l'ancien château de la commune. Ce point de vue offre une grande ouverture visuelle vers le paysage même si son orientation limite en partie cet effet. La moitié droite de la vue présente des perceptions visuelles limitées liées aux masques bâtis créés par le château et le bourg. À gauche, une vallée rythmée par plusieurs franges végétales se dessine ensuite ourlée par une côte en partie boisée.
Le projet s'implante derrière cette côte ce qui empêche toute perception du projet. **Les incidences visuelles sont nulles.**

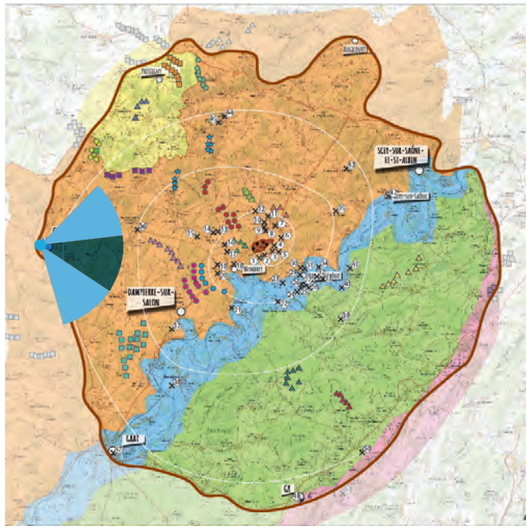

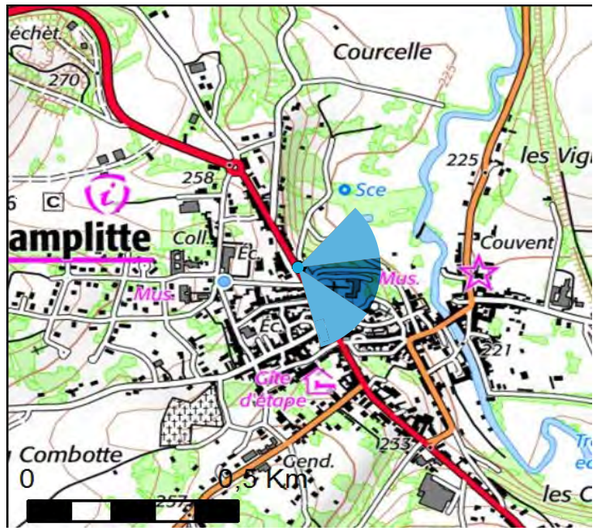

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 19.23 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 20/02/2021
Heure de la prise de vue : 10 h 59 min
Azimut de la prise de vue : 104,99 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 888 697.3 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 727 116.9 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Vue 47 : Depuis le château de Gray.

Particularité : Paysage éloigné / vue en belvédère/ UP vallée de la Saône, Vue depuis l'édifice protégé (MH44), Vue touristique

Commentaire : Ce point de vue se trouve à Gray sur la terrasse du Château (MH44). Il permet d'appréhender la visibilité du projet depuis cet édifice. La vue est caractérisée par la trame bâtie du bourg au premier plan, puis une trame plus industrielle au niveau du plan intermédiaire. Cette dernière s'intercale entre quelques étendues agricoles et boisées.
Sur cette vue, le projet se trouve à l'arrière-plan, à droite des silots. Il se superpose avec celui de Voie du Tacot 2.
Localisées à plus de 20km de la prise de vue, les éoliennes apparaissent très petites. Le moyeu et les pales du parc de Tincey-et-Pontrebeau se dessinent au-dessus du front de végétation. Les machines des parcs entre Saône et Salon 1, 2 et 3 se discernent également au-dessus de la végétation, mais avec une hauteur apparente plus élevée que celles de Tincey-et-Pontrebeau et Voie du Tacot 2.
Au regard de l'éloignement, et de la faible hauteur apparente des éoliennes, les incidences visuelles sont définies comme très faibles.

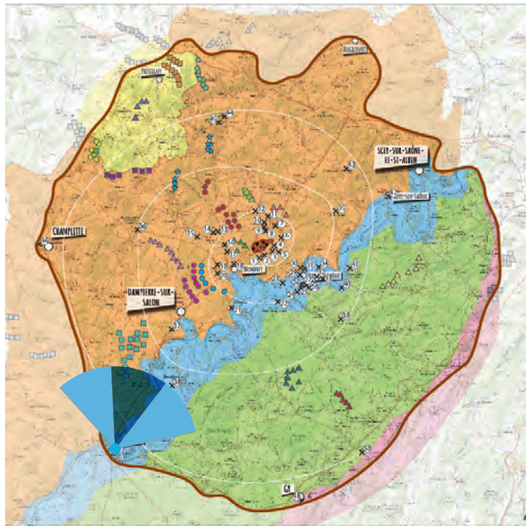

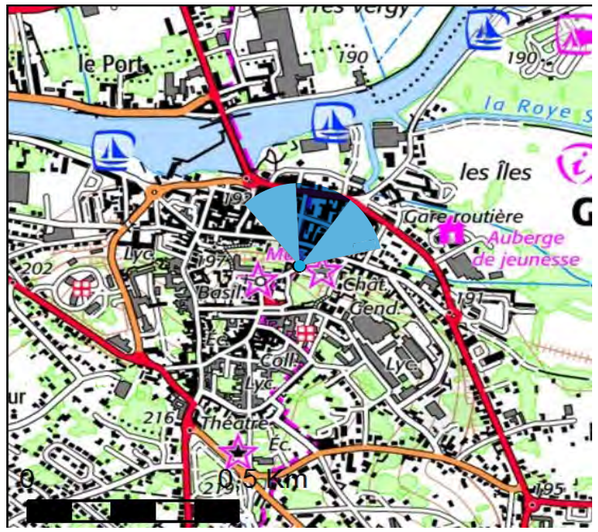

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 22.35 km
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 20/02/2021
Heure de la prise de vue : 11 h 38 min
Azimut de la prise de vue : 18.99 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 895 378.8 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 708 344.7 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

Photomontage - Vue initiale- 3*40°

Photomontage - Vue réelle- 3*40°

Photomontage - Vue filaire- 3*40°

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Vue 48 : Depuis la commune de Gy.

Particularité : Paysage éloigné / UP Mont de Gy, Edifices protégés (MH38 et MH39), Vue en point haut, itinéraire touristique

Commentaire : Ce point de vue localisé sur les hauteurs de Gy permet d'appréhender la covisibilité entre le projet, le château (MH38) et l'église Saint-Symphorien (MH39).
L'église est présente au premier plan, et le château se trouve au coeur de la trame bâtie à gauche de l'église au niveau du plan intermédiaire. La partie droite de la vue est complètement occultée par une masse végétale. À l'arrière-plan, des parcelles agricoles et quelques bosquets et grands boisements composent le paysage.
Le projet se trouve à la frange de la masse végétale, au dernier plan. Les éoliennes apparaissent de petite taille, cependant elles demeurent visibles. Elles se superposent au parc de Renaucourt avec une échelle similaire.
Au regard de l'éloignement et donc de la visibilité des éoliennes, les incidences sont très faibles.

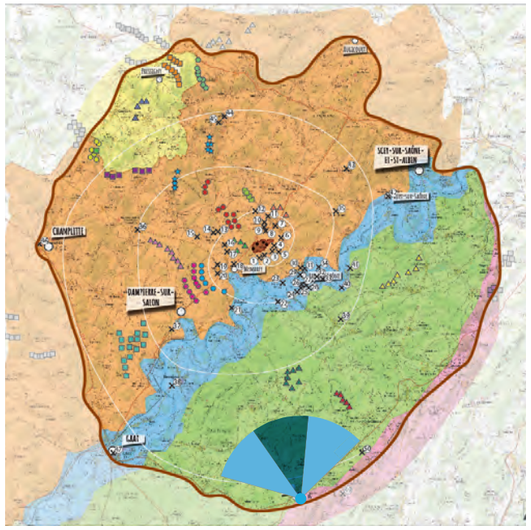

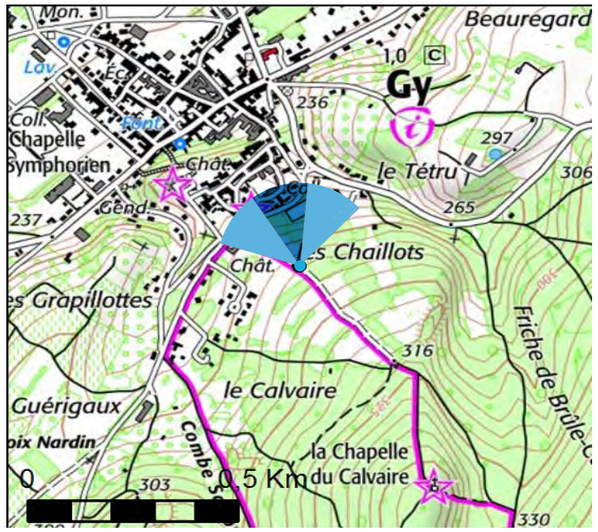

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 23.27 km
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 20/03/2021
Heure de la prise de vue : 14 h 20 min
Azimut de la prise de vue : -13.25 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 912 287.4 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 703 974.6 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs refusés

Parc de La Voie du Tacot 1

Parc des Hauts de la Rigotte

Parc de Vaite-Dampierre

Parc de Blessonnier

Parc de Frettes

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle- 3*40°*

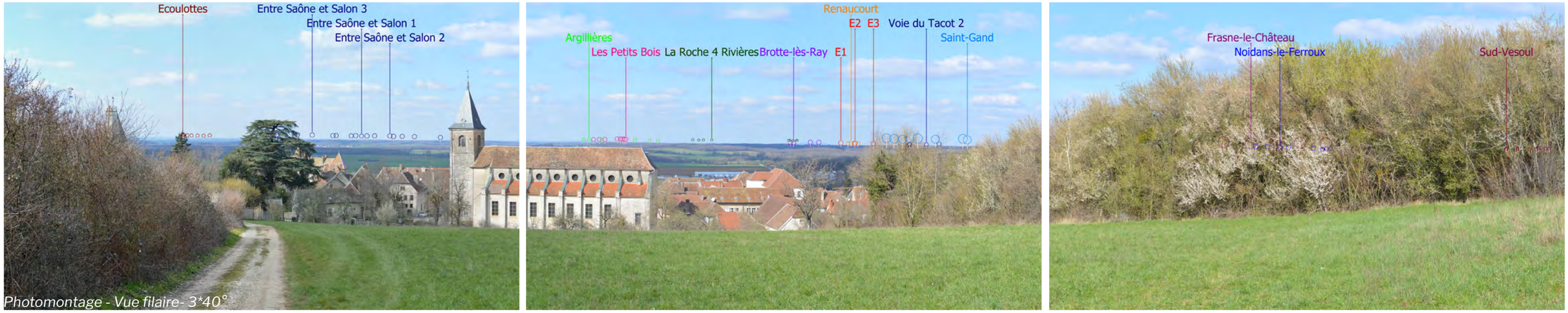

*Photomontage - Vue filaire- 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Photomontages réalisés par Hrafnkel

*Photomontage - Vue initiale- 3*40°*

*Photomontage - Vue réelle avec projets refusés- 3*40°*

*Photomontage - Vue filaire avec projets refusés- 3*40°*

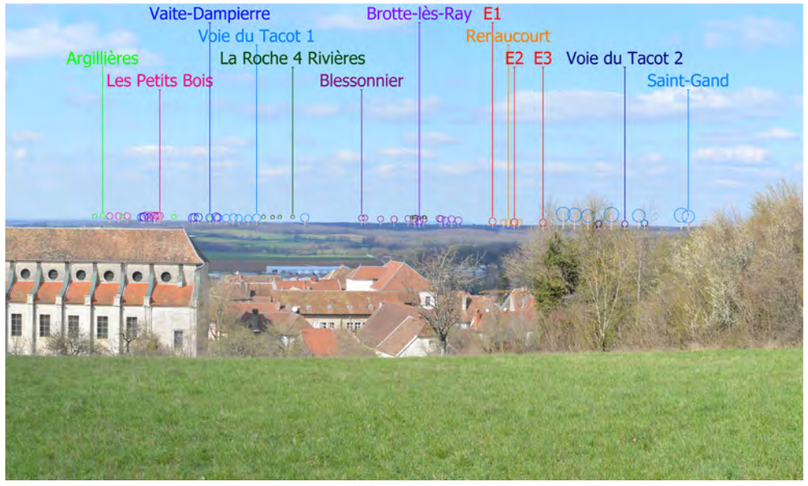

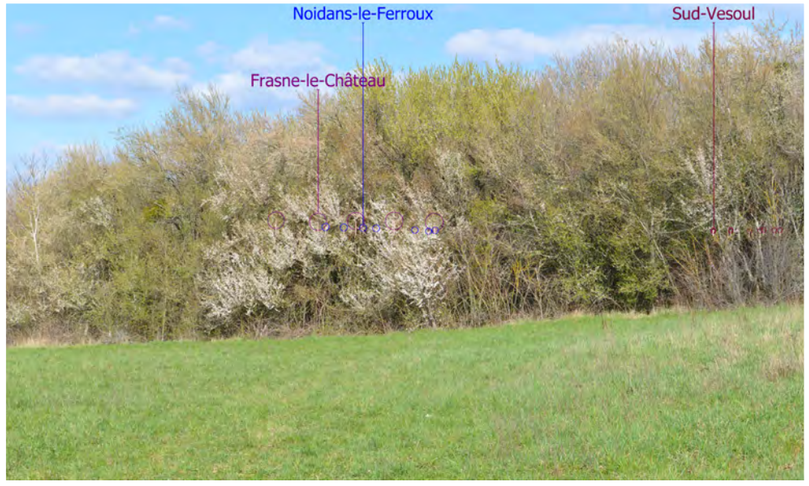

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste avec parcs refusés - 3*40°*

PHOTOMONTAGES

Vue 49 : Depuis la commune de Bucey-lès-Gy.

Particularité : Paysage éloigné / UP Mont de Gy, Vue en belvédère, itinéraire et vue touristiques

Commentaire : Ce point de vue se trouve au niveau de l'itinéraire de petite randonnée à proximité du GR145 au sud de Bucey-lès-Gy. Le premier plan est composé d'une prairie bordée de végétation. À droite, le relief nommé Folle empêche les perceptions vers l'arrière-plan. Sur les deux tiers gauches de la vue, le champ de vision est très étendu. Des boisements et des parcelles agricoles caractérisent la vue.
Au dernier plan, de nombreux parcs éoliens s'insèrent avec des hauteurs apparentes différentes selon les distances. Les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau sont visibles, mais de manière limitée en raison de leur faible hauteur. **Au regard de l'éloignement et de leur visibilité, les incidences sont définies comme très faibles.**

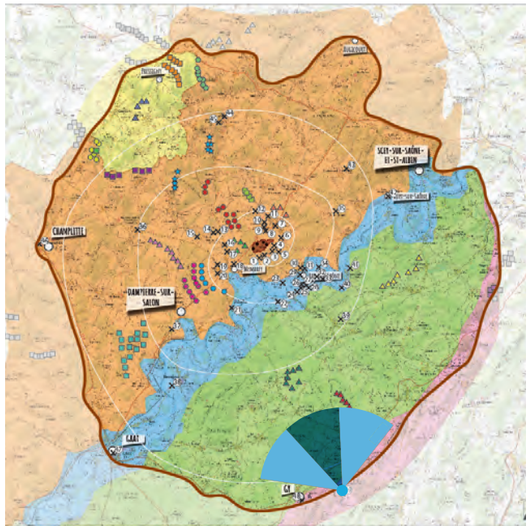

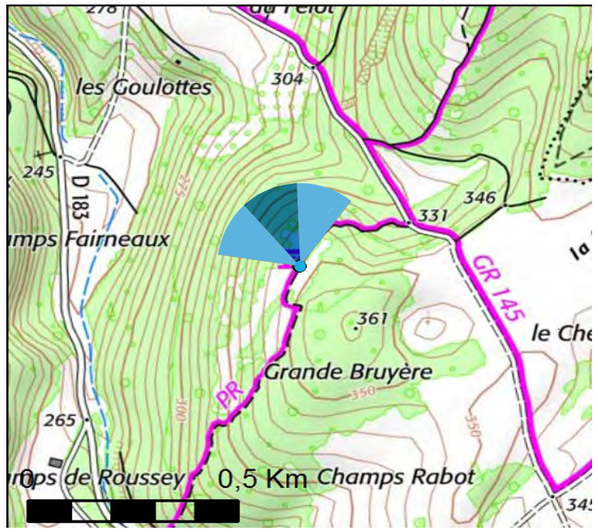

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 23.56 km
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 14/04/2021
Heure de la prise de vue : 09 h 57 min
Azimut de la prise de vue : -20.89 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 915 951.5 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 704 680.7 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

Photomontage - Vue initiale- 3*40°

Photomontage - Vue réelle- 3*40°

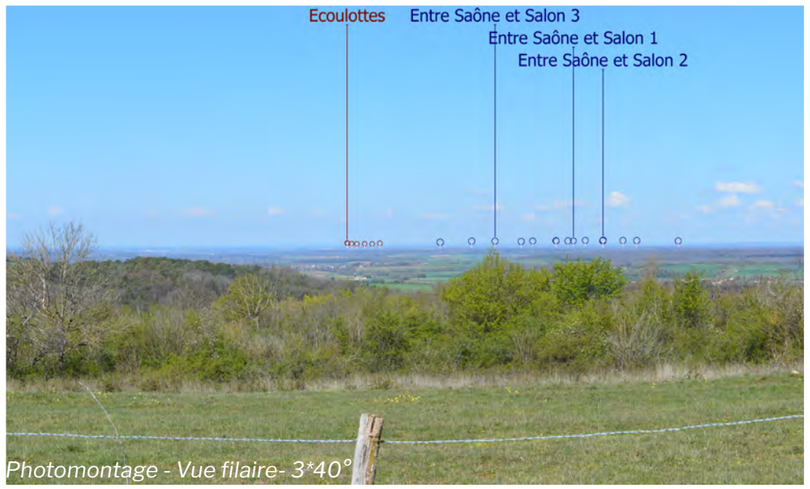

Photomontage - Vue filaire- 3*40°

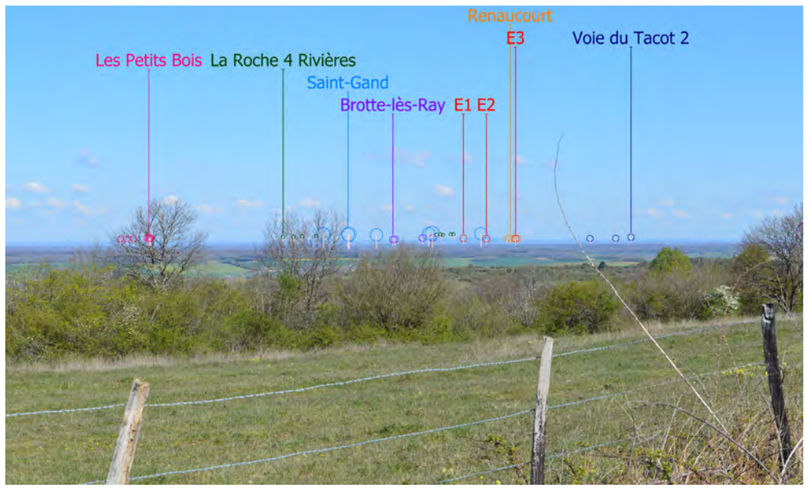

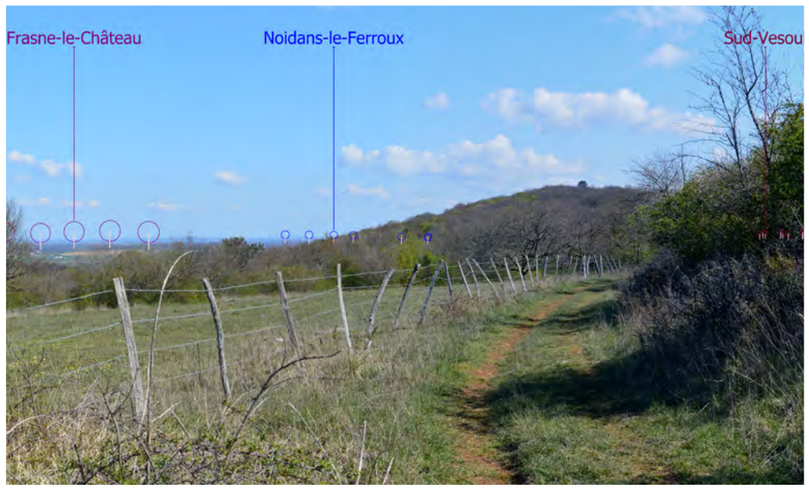

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Vue 50 : Depuis la D5 à Villers Chemin.

Particularité : Paysage éloigné / UP plaine de Gy, Axe fréquenté

Commentaire : Ce point de vue localisé le long de la D5 permet d'observer de grandes étendues agricoles ponctuées de quelques bâtiments agricoles et de silots. De manière éparse, quelques bourgs apparaissent également sur la vue, notamment celui de Villers-Chemin à gauche puis Etrelles le long de la frange droite de la D5 de manière plus éloignée. À l'arrière-plan, des étendues boisées accompagnent la ligne d'horizon. Un modelé en butte est caractérisé par la présence de boisements au centre de la vue. Les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau s'implantent au niveau de sa limite ouest. Elles apparaissent de petite taille sur ce point de vue et seuls les moyeux sont visibles. De nombreux projets présents plus en avant sont également visibles comme Saint-Gand à gauche ou Voie du Tacot 2 à droite. La perceptibilité de ces parcs étant plus importante, les éoliennes du projet se discernent plus discrètement.
Les incidences générées sont donc définies comme très faibles depuis ce point de vue.

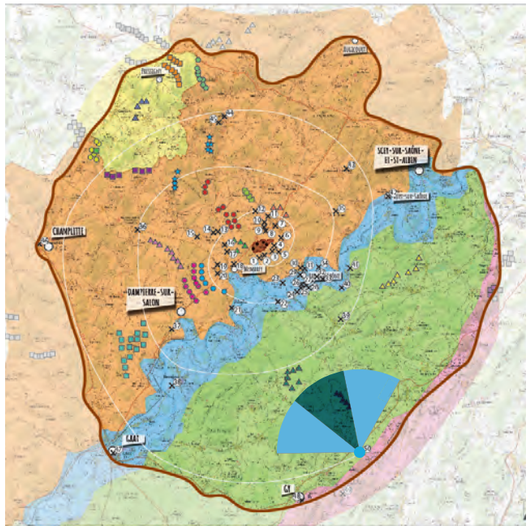

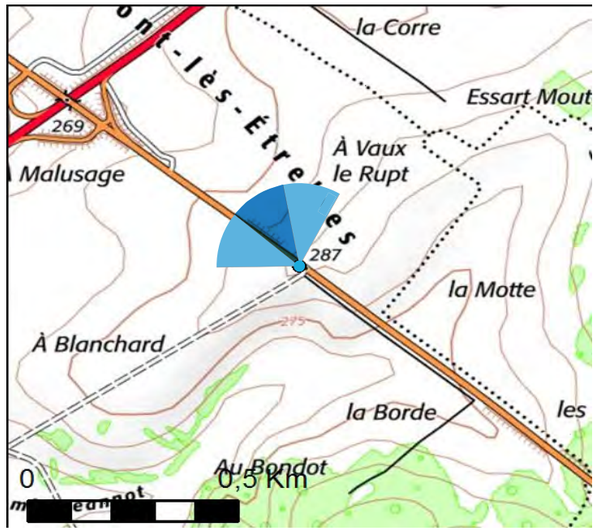

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 127,5 m, Pale 72,5 m, Hauteur totale 200 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 20.81 km
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 14/04/2021
Heure de la prise de vue : 09 h 33 min
Azimut de la prise de vue : -29.85 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 917 706.7 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 708 440.8 m

Parcs en exploitation

Parc de La Roche 4 Rivières

Parc du Pays Jusséen

Parcs instruits / en instruction

Parc de Frasne-le-Château

Parc de Brotte-lès-Ray

Parc des Petits Bois

Parc de Noidans-le-Ferroux

Parc de Saint-Gand

Parc de Savigny (Haute-Marne)

Parc de la Voie du Tacot 2

Parcs accordés / en construction

Parc de Vannier-Amance (Haute-Marne)

Parc de Sud-Vannier

Parc d'Argillières

Parc du Sud-Vesoul

Parc de Renaucourt

Parc Entre Saône et Salon 1, 2 et 3

Photomontages réalisés par Hrafnkel

Photomontage - Vue initiale- 3*40°

Photomontage - Vue réelle- 3*40°

Photomontage - Vue filaire- 3*40°

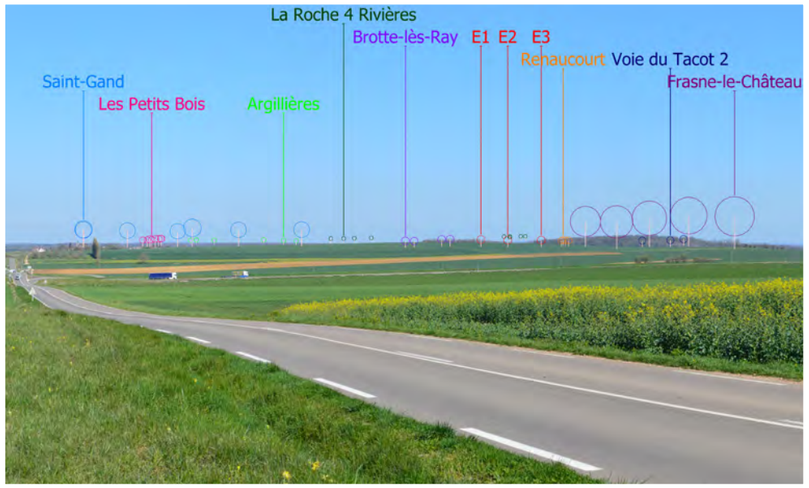

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

Pour restituer le réalisme du photomontage, il est vivement conseillé de l'observer à une distance d'environ 50cm

*Photomontage - Vue réaliste sans parcs refusés - 3*40°*

VARIANTE RETENUE

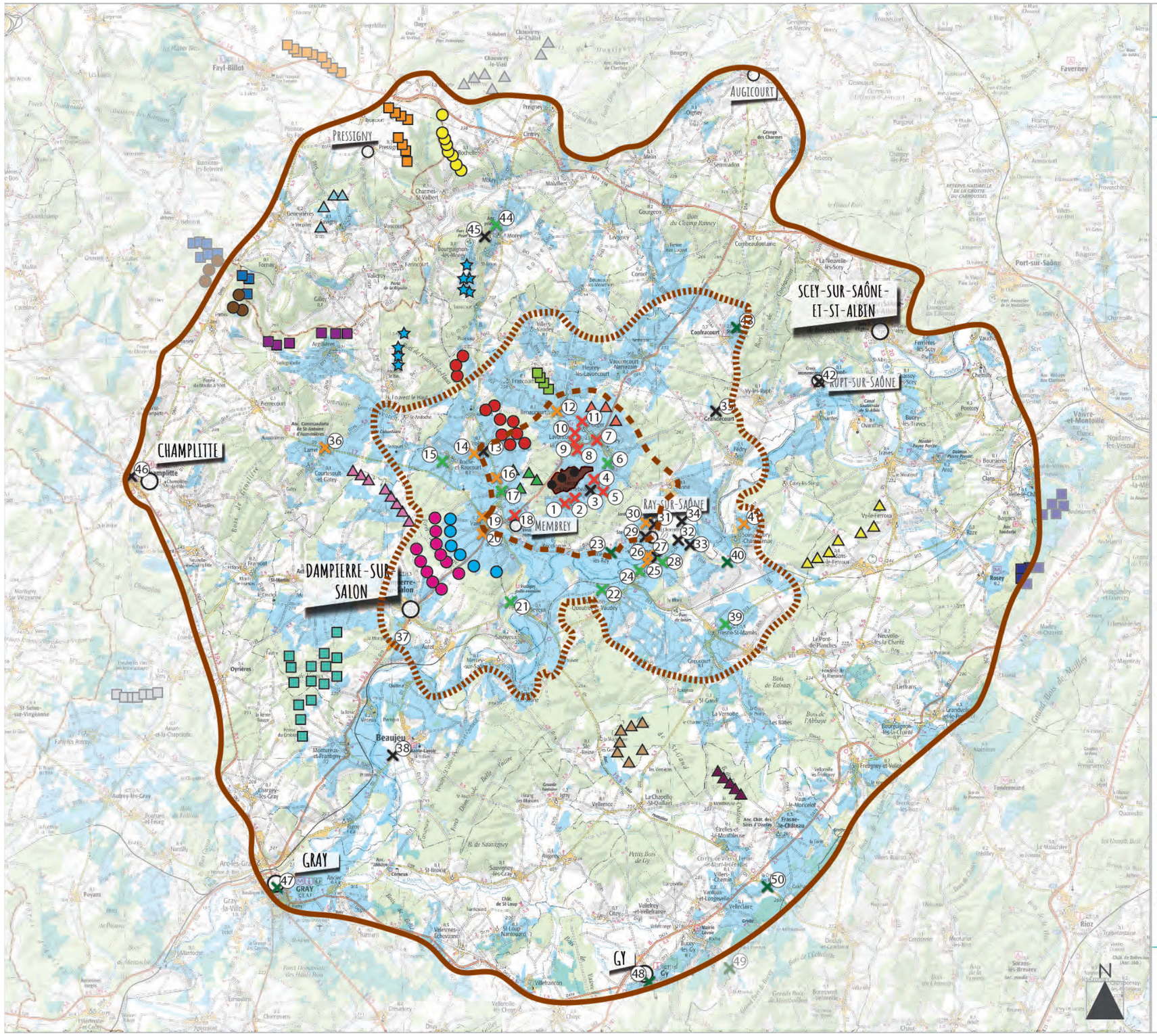

PROJET ÉOLIEN DE TINCEY-ET-PONTREBEAU

PHOTOMONTAGES ET INCIDENCES

(Aire d'étude éloignée)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude éloignée
- Implantation des éoliennes du projet

Photomontages et incidences

- ① Numérotation de la prise de vue du photomontage
- Incidence nulle
- Incidence très faible
- Incidence faible
- Incidence modérée
- Incidence forte

Contexte éolien

- Parc existant
- Parc accordé ou en construction
- Parc en projet ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale
- Parc en projet avec dépôt de permis de construire, n'ayant pas reçu l'avis de l'Autorité Environnementale
- Parc présent en dehors de l'aire d'étude éloignée

Parc éolien existant

- Parc de La Roche 4 Rivières

Parc éolien accordé ou en construction

- Sud Vesoul
- Vannier-Amance
- Renaucourt
- Entre Saône et Salon 1, 2 et 3
- Argillières
- Sud-Vannier

Projet de parc éolien en instruction

- Brotte-lès-Ray
- Voie du Tacot 2
- Les Petits Bois
- Noidans-le-Ferroux
- Savigny
- Saint-Gand
- Frasne-le-Château

Projet de parc éolien refusé

- Voie du Tacot 1
- Hauts de la Rigotte
- Vaite-Dampierre
- Blessonnier
- Frettes

ZIV

- ZIV du parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau

0 3 6
Kilomètres

RÉSONANCE Urbanisme & Paysage®

VARIANTE RETENUE

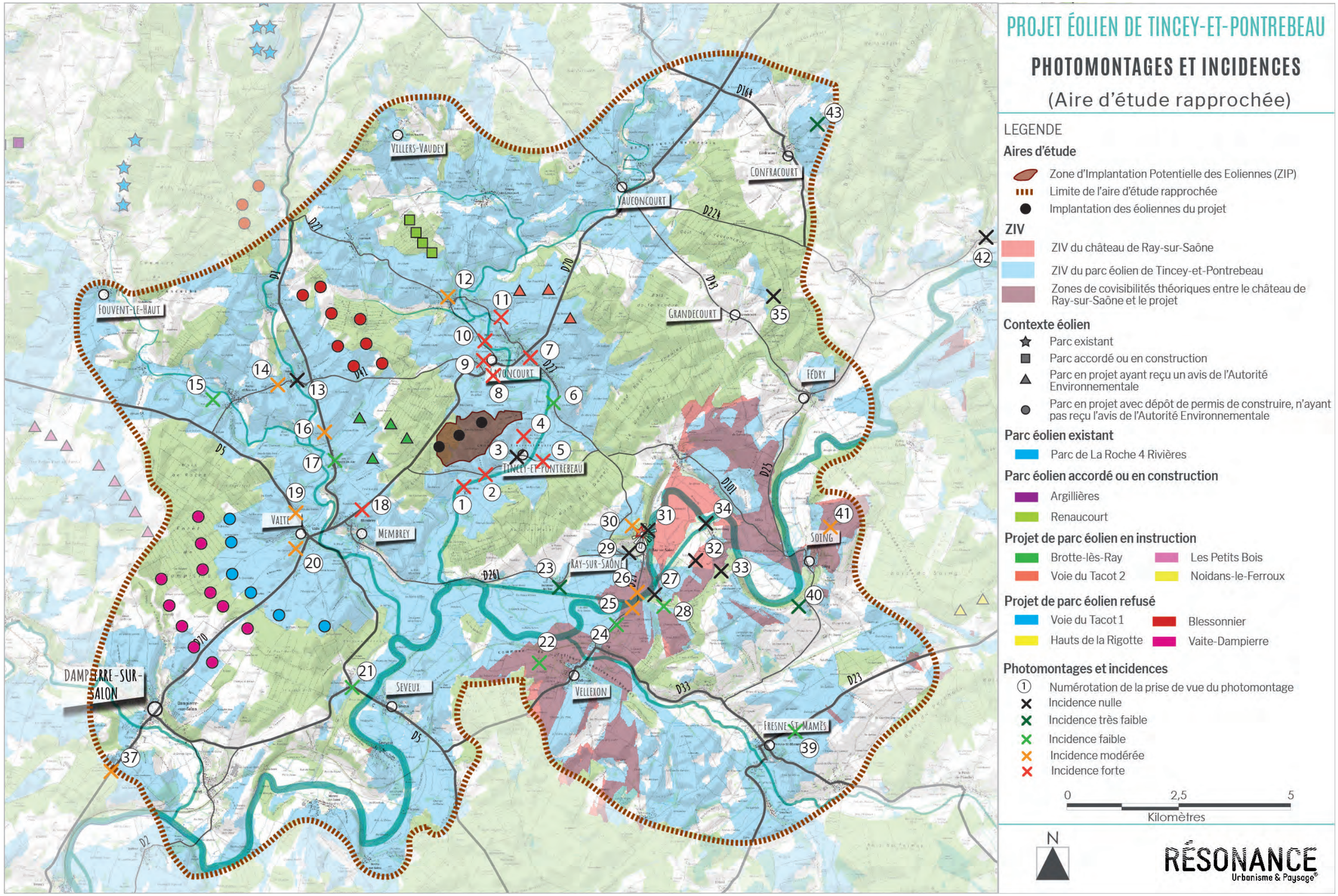

7.4 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE VISUELLE

L'analyse des photomontages montre qu'à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, la distance, les nombreux boisements, mais également le relief, favorisent la discrétion voire l'absence de visibilité du parc. En effet, la taille limitée des éoliennes se traduit par des incidences majoritairement très faibles, voire nulles pour 8 points de vue sur les 11 de l'aire éloignée. Les trois derniers points de vue présentent des incidences modérées ou faibles.

À l'aire rapprochée, la majorité des incidences montrent un niveau modéré (6 points de vue sur 19), faible (6 points de vue sur 19), voire nul (5 points de vue sur 19). Les grands boisements bordant l'aire d'étude immédiate permettent en effet de réduire la visibilité du projet tout comme les abords de la Saône accompagnés d'une dense ripisylve.

Enfin, à l'aire immédiate, l'analyse des photomontages montre des incidences fortes, qui concernent la moitié des points de vue. Ce niveau d'incidence est surtout présent au niveau des hameaux les plus proches et aux entrées et sorties de bourg de Tincey-et-Pontrebeau, Theuley, Mont-St-Léger et Lavoncourt, bourgs les plus proches du projet. En s'éloignant légèrement et au regard du relief et du contexte boisé, les incidences sont moins importantes et présentent un niveau de modéré à nul

7.4.1 Lisibilité de l'implantation

Le projet est implanté au sein de l'unité paysagère des plateaux calcaires de l'Ouest. Le paysage est néanmoins contrasté entre boisements et parcellaire agricole. Deux éoliennes sont implantées au sein du bois le Grand Poix et une autre au coeur d'une parcelle cultivée. Un retrait minimum d'environ 900m est observé avec les habitations les plus proches et d'environ 250m avec la D70. L'altitude des machines ne varie que très légèrement : environ 5m de décalage entre chacune, ce qui reste très peu notable lors de l'observation du parc.

Les trois machines suivent un axe nord-est sud-ouest. Les éoliennes sont alignées et à interdistance similaire. Le parc présente ainsi une très grande régularité. Selon le relief et les points de vue, les machines forment souvent un effet de perspective dans leur implantation. Ce relief joue également sur la visibilité du parc, car il permet soit de limiter cette visibilité en ne laissant apparaître que la partie haute des machines de manière rapprochée (vue 16), soit au contraire rendre visible le parc à plus de 20km (vue 48). À cette distance, en raison de la taille apparente des éoliennes très limitée, les incidences visuelles sont très faibles.

7.4.2 Une visibilité contenue par la présence de boisements

La Plaine de Fayl-Billot

La Plaine de Fayl-Billot présente un paysage dans la continuité de celle des plateaux calcaires de l'Ouest. Le paysage est ainsi caractérisé par la présence de quelques boisements sur les reliefs alternant avec de grandes étendues agricoles. En raison de l'éloignement avec le projet, et de ces reliefs boisés présents entre la limite de ces deux plaines, les visibilités vers les éoliennes sont très réduites ce qui génère de très faibles incidences voire pas d'incidence visuelle.

Les Monts de Gy

Cette unité paysagère se trouve à l'extrémité sud-est de l'aire d'étude. Elle est caractérisée par un relief orienté nord-est sud-ouest générant un effet de balcon, ainsi que de grandes ouvertures visuelles vers le paysage de plaine et notamment le projet. En raison de l'éloignement, lorsque le projet demeure visible, il reste très discret dans le paysage ce qui induit de très faibles incidences visuelles (vue 48, 49).

La plaine de Gy

Dans cette plaine les boisements s'articulent avec les grandes parcelles agricoles ce qui conditionne les vues et notamment la profondeur du champ de vision. Un relief vallonné, mais assez doux joue sur l'ouverture de certains points de vue. Selon la distance avec le projet, la partie haute des éoliennes apparaît au-dessus d'étendues boisées ce qui peut générer des incidences modérées de manière assez rapprochée (vue 41), à faible (vue 39) voire très faible de manière éloignée (vue 50).

La Vallée de la Saône

Elle s'étend sur un axe nord-ouest sud-est à proximité du projet. Son tracé sinueux ourlé de végétation limite de nombreuses perceptions visuelles à la perceptibilité d'une seule partie du projet (vue 22, 24) ce qui génère au maximum de faibles incidences. De manière plus éloignée les incidences deviennent nulles grâce aux masques de végétation (vue 38) même depuis certains éléments patrimoniaux (vue 42, 47).

Le Château de Ray-sur-Saône suit cette dynamique d'absence de vue vers le projet malgré sa proximité avec celui-ci (vue 28, 31, 32, 33). C'est plus particulièrement le cas depuis le Sud, en raison de la butte, surplombée d'un épais boisement. Cependant, depuis le sud-ouest, certains points de mise en scène du château témoignent de la **perception de l'édifice et du projet selon des champs de vision juxtaposés**, ce qui génère des incidences visuelles modérées (vue 25, 26).

Les plateaux calcaires de l'ouest

Le projet s'implante au sein des plateaux calcaires de l'ouest. Ces plateaux sont largement ouverts par de grandes plaines agricoles, cependant ce parcellaire est également ponctué de boisements. De fait, de grandes étendues visuelles sont générées, mais souvent limitées en arrière-plan par des masses boisées. À proximité du projet, les ouvertures visuelles sont donc bien présentes comme aux abords de Tincey-et-Pontrebeau, de Theuley, ou encore de Mont-St-Léger et Lavoncourt. La visibilité du projet est donc assez importante (vue 2, 5, 7, 10, 11) ce qui génère de fortes incidences visuelles même si quelques franges végétales restent présentes pour filtrer les vues. Ponctuellement au coeur des bourgs les visibilités sont limitées par les franges bâties comme à Tincey-et-Pontrebeau (vue 3).

De manière plus éloignée, les éoliennes sont moins visibles grâce aux étendues boisées qui cachent une partie des machines. Souvent le mât est invisible et les pales apparaissent au-dessus de la végétation (vue 14, 16). Cependant avec le relief, quelques effets de belvédère sont tout de même présents au sein du paysage éloigné. Lorsque des ouvertures visuelles vers le projet sont présentes, les incidences demeurent modérées (vue 36) à faibles en raison de la taille limitée des éoliennes (vue 44). Cependant, à cette distance, avec la présence d'étendues boisées, les incidences sont plus souvent nulles (vue 45, 46).

Niveau d'incidence des unités paysagères

PAYSAGE						
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZIV	Etude par photomontage	Incidence
La Plaine de Fayl-Billot	Unité paysagère	éloignée	Sensibilité faible en raison de l'éloignement et de la présence de boisements	Partiellement dans la ZIV	-	Incidence très faible à nulle au regard de l'éloignement et du relief surplombé de boisement séparant le projet de cette unité paysagère
Les Monts de Gy	Unité paysagère	éloignée	Sensibilité modérée à faible en raison de l'effet de balcon mais à nuancer avec l'éloignement	Partiellement dans la ZIV	48, 49	Incidence très faible à nulle en fonction de l'ouverture des points de vues
La Plaine de Gy	Unité paysagère	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée à faible en raison de l'éloignement et de la présence de nombreux boisements même si certaines ouvertures restent présentes	Partiellement dans la ZIV	39, 41, 50	Incidence modérée à faible voire très faible en fonction de la distance et de la présence de masques de végétation
La Vallée de la Saône	Unité paysagère	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte notamment sur les franges de la vallée et plutôt modérée au cœur de celle-ci en raison de la présence de nombreuses franges végétales	Partiellement dans la ZIV	21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 38, 42, 47	Incidence modérée au sud du Château de Ray-sur-Saône puis faible voire très faible à l'aire rapprochée et nulle à l'aire éloignée
Les Plateaux calcaires de l'Ouest	Unité paysagère	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte à proximité du projet et en raison des grandes ouvertures agricoles puis modérée à faible avec l'éloignement et en arrière des étendues boisées	Partiellement dans la ZIV	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 30, 35, 36, 37, 43, 44, 45, 46	Incidence forte à proximité immédate du projet puis modérée avec l'éloignelent et faible selon la présence de masques de végétation

7.4.3 Quelques covisibilités exposant certains éléments patrimoniaux

À l'aire éloignée, le patrimoine est très peu impacté par le projet. Les incidences visuelles relevées sont ponctuelles et de niveau faible, voire très faible. Seul l'ancien prieuré de la Roche-Morey (MH66) présente de faibles incidences visuelles (vue 44). Celles-ci sont liées à des covisibilités entre le monument et le projet depuis le nord de Morey. Les édifices présentant de très faibles incidences visuelles sont le patrimoine urbain de Gray (MH43) et son château (MH4) ce qui induit aussi de très faibles incidences visuelles pour le SPR de Gray (Z3). De très faibles visibilités du projet depuis la terrasse du château (vue 47) sont présentes. Des covisibilités entre les édifices du patrimoine urbain et le projet sont donc identifiées.

Le Château (MH38) et l'église Saint-Symphorien (MH49) ainsi que le SPR de Gy (Z4) présentent également de très faibles incidences visuelles en raison de covisibilités depuis l'itinéraire PR au sud-ouest du bourg.

À l'aire rapprochée, 4 édifices sont impactés par le projet. Leur niveau d'incidence reste limité avec un niveau faible pour l'Ancienne chapelle de Sainte-Reine de Queutrey (MH8), (vue 24) et pour le Château de Seveux (MH10) présentant une vue similaire à la vue 21. En effet, depuis ces deux édifices le parc est visible, mais seules les pales de certaines éoliennes se distinguent au-dessus des masques de végétation.

Pour l'église Saint-Georges à Confracourt (MH18) et l'église Saint-Léger à Fresne-St-Mamès (MH23), ce sont des covisibilités entre les monuments et le projet qui génèrent des incidences visuelles très faibles (vue 43).

À l'aire immédiate, peu de monuments sont également impactés par le projet, mais le niveau d'incidence est plus important. La Croix de chemin (MH3) à Renaucourt montre des incidences visuelles modérées en raison de la visibilité du projet depuis l'édifice. À Lavoncourt, l'église Saint-Valentin (MH2) présente des incidences visuelles fortes en raison de covisibilités avec le projet (vue 10, 11). Cependant, à proximité de l'édifice celles-ci sont à nuancer en raison d'une plus faible visibilité des éoliennes voire d'aucune visibilité du projet, ce qui génère des incidences de niveau faible à nul.

Pour le Château de Ray-sur-Saône (MH4), édifice reconnu du territoire, les incidences visuelles sont variables selon la localisation de la prise de vue. Depuis le parking d'accès au site, les incidences sont définies comme modérées avec une vue directe vers le projet (vue 30). Les niveaux d'incidences varient de modérés à nuls selon la localisation de la vue (vue 24, 25, 26, 28, 32, 33). De plus, depuis la cour du Château, le projet demeure invisible (vue 31). En effet, les masques végétaux du Bois-des-Dames et le relief constituent une barrière visuelle infranchissable. Le SPR de Ray-sur-Saône (Z1) encadre le château ce qui génère des incidences modérées en limite ouest du site (vue 25, 26) et nulles au coeur du SPR.

Bien que le projet ne soit pas directement visible depuis l'édifice, le château et le projet demeurent conjointement visibles depuis certains points de vues (notamment au sud et à l'ouest de l'édifice). En termes de covisibilités, le niveau d'incidence est donc plutôt modéré.

Afin d'étudier plus en détail l'incidence visuelle du projet depuis le Château de Ray-sur-Saône et ses abords immédiats (et au regard de l'analyse des incidences et des co-visibilités indirectes définies dans l'étude), la société CNR, accompagnée par le bureau d'études Hrafnkel et avec l'appui de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, a mené un travail de réflexion plus poussé, aboutissant à la mise en oeuvre d'une maquette 3D numérique. Cette dernière a pour objectif d'affiner l'analyse visuelle des photomontages puisqu'elle permet de se déplacer autour du château afin d'analyser la présence du parc dans le paysage.

La synthèse des échanges et des conclusions, mais également des illustrations de la maquette 3D sont disponibles en annexe.

Niveau d'incidence des édifices et sites patrimoniaux

PATRIMOINE						
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZIV	Etude par photomontage	Incidence
Plateforme de la Maison forte (1) - Lavoncourt	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Valentin (2) - Lavoncourt	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	Dans la ZIV	10, 11	Incidence faible à nulle à proximité de l'église et forte liée à des covisibilités
Croix de chemin (3) - Renaucourt	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	Dans la ZIV	-	Incidence modérée en raison de la visibilité du projet
Château (4) - Ray-sur-Saône	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité majeure	Dans la ZIV	24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33	Incidence modérée depuis le parking, en face du portail d'entrée et en lien avec des covisibilités indirectes Incidence nulle au sein de la cour du château
Corps de logis (5) - Ray-sur-Saône	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Pancrace (6) - Ray-sur-Saône	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	Dans la ZIV	29	Incidence nulle
Croix devant l'église (7) - Ray-sur-Saône	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	29	Incidence nulle
Ancienne chapelle Sainte-Reine-de-Queutrey (8) - Vellexon-Queutrey-et-Vaudey	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	Dans la ZIV	24	Incidence faible
Ruines romaines (9) - Membrey	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Château (10) - Seveux	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	similaire à la vue 21	Incidence faible

Eglise Saint-Cyr et Sainte-Julitte (11) - Savoyeux	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	Partiellement dans la ZIV	-	Incidence nulle
Demeure de maître des forges, puis de Charles Couyba (12) - Dampierre-sur-Salon	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Eglise de Roche (13) - Roche-et-Raucourt	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZIV	15	Incidence nulle
Château de la Colombière et dépendances (14) - Fouvent-Saint-Andoche	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Eglise de Fouvent-le-Haut (15) - Fouvent-Saint-Andoche	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Maison Roch (16) - Vauconcourt-Nervezain	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	-	Incidence nulle
Lavoir (17) - Confracourt	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Georges (18) - Confracourt	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	En limite de ZIV	43	Incidence très faible liée à des covisibilités
Deux calvaires (19) - Confracourt	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Eglise Sainte-Marie-Madeleine (20) - Grandecourt	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Croix de l'église (21) - Soing-Cubry-Charentenay	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	-	Incidence nulle
Croix des Beaux-Regards (22) - Soing-Cubry-Charentenay	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	Partiellement dans la ZIV	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Léger (23) - Fresne-St-Mamès	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	-	Incidence nulle
Eglise de la Nativité de Notre-Dame (24) - Vezet	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Ancienne abbaye cistercienne Notre-Dame de la Charité (25) - Neuvelle-lès-la-Charité	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Eglise (26) - Fretigney-et-Velloreille	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Partiellement dans la ZIV	-	Incidence nulle
Château (27) - Frasne-le-Château	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Maison dite Château Mugnier (28) - Frasne-le-Château	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Grande fontaine (29) - Frasne-le-Château	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Grande fontaine (30) - Igny	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Eglise et croix de l'ancien cimetière (31) - Igny	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Mairie-Lavoir (32) - Bucey-les-Gy	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Eglise co-paroissiale (33) - Bucey-les-Gy	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Presbytère (34) - Bucey-les-Gy	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Lavoir (35) - Gy	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Mairie (36) - Gy	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Grande fontaine (37) - Gy	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Château (38) - Gy	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	En limite de ZIV	-	Incidence très faible liée à des covisibilité depuis l'itinéraire PR
Eglise Saint-Symphorien (39) - Gy	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	En limite de ZIV	-	Incidence très faible liée à des covisibilité depuis l'itinéraire PR
Demeure, chemin dit Derrière les Tours (40) - Gy	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Château (41) - Villefrancon	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	-	Incidence nulle
Ancienne Abbaye de Prémontré Notre-Dame de Corneux et sa Basse-Cour (42) - Saint-Broing	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZIV	-	Incidence nulle
Patrimoine urbain de Gray : Gare routière, Ancien refuge de l'abbaye de Corneux, Maison du Trépot, Hôtel Dieu, Collège des Jésuites, Hôtel de Conflans, Hôtel Gauthiot d'Ancier, Maisons, Fontaine dite François Devosge et fontaine dite Romé-de-l'Isle, Palais de Justice, Ancien hôtel dit des Gouverneurs actuellement école Saint-Pierre-Fourier, Ancien couvent des Carmélites, Fontaine Saint-Pierre-Fourier, Immeuble dit Maison Noir-Anney, Hôtel dit hôtel Jobard, Théâtre (43) - Gray	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	-	Incidence très faible à nulle selon les covisibilités notamment depuis le château

Château (44) - Gray	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité modérée	Dans la ZIV	47	Incidence très faible depuis la terrasse du Château
Hôtel de ville (45) - Gray	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	-	Incidence nulle
Eglise Notre-Dame (46) - Gray	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	-	Incidence nulle
Demeure et entrepôts Anthony (47) - Arc-lès-Gray	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Eglise de Beaujeu (48) - Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Ancien château (49) - Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Mairie-Lavoir (50) - Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Ancien château de Montureux-les-Gray (51) - Montureux-et-Prantigny	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	-	Incidence nulle
Forges de Beaujeu (52) - Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	-	Incidence nulle
Lavoir (53) - Oyrières	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Lavoir (54) - Oyrières	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Pont sur le Salon (55) - Montot	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Martin (56) - Achey	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Monument Petitjean du cimetière de Neuvelle-les-Champlitte (57) - Neuville-les-Champlitte	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Patrimoine urbain de Champlitte : Couvent des Augustins, Château, Demeure, Demeure dite Château Grillot, Anciens remparts, Maisons (58) - Champlitte	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Christophe (59) - Champlitte	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité faible ou peu marquante	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Hôtel de ville (ancien château) (60) - Champlitte	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité faible ou peu marquante	En dehors de la ZIV		Incidence nulle
Eglise Saint-Christophe (61) - Champlitte-la-Ville	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	46	Incidence nulle
Ancienne commanderie de Saint-Antoine (62) - Pierrecourt	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Mairie (63) - Gilley	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Croix du 18ème (64) - Savigny	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Maison (65) - La Roche-Morey	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	-	Incidence nulle
Ancien prieuré (66) - La Roche-Morey	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZIV	44	Incidence faible liée à des covisibilités au nord du prieuré
Château (67) - La Rochelle	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Granges des Charmes (68) - Semmadon	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Ecole-Mairie-Justice de paix (69) - Combeaufontaine	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Martin (70) - Scey-sur-Saône-et-St-Albin	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Calvaire (71) - Scey-sur-Saône-et-St-Albin	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Ecole-Mairie-Justice de paix (72) - Scey-sur-Saône-et-St-Albin	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Château et dépendances (73) - Scey-sur-Saône-et-St-Albin	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Calvaire Sainte-Anne (74) - Scey-sur-Saône-et-St-Albin	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En limite de ZIV	-	Incidence nulle
Croix monumentale (75) - Rupt-sur-Saône	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	-	Incidence nulle
Eglise (76) - Rupt-sur-Saône	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	-	Incidence nulle
Château (77) - Rupt-sur-Saône	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	42	Incidence nulle
Croix de carrefour datée de 1603 (78) - Rupt-sur-Saône	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	Partiellement dans la ZIV	42	Incidence nulle
Dolmen de la Pierre Percée (79) - Aroz	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	Partiellement dans la ZIV	-	Incidence nulle
Dalle de menhir dite La pierre Percée (80) - Traves	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	Partiellement dans la ZIV	-	Incidence nulle
Eglise de la Decollation de St-Jean-Baptiste (81) - Traves	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	Partiellement dans la ZIV	-	Incidence nulle
Anciennes forges et fonderie (82) - Baignes	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	-	Incidence nulle
Ancien prieuré (83) - Rosey	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	Dans la ZIV	-	Incidence nulle
Grange cistercienne de Fontaine-Robert (84) - Neuville-les-la-Charité	Monument historique	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Parc du château et son enceinte (A) - Scey-sur-Saône-et-St-Albin	Site inscrit et/ou classé	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle

Pertes de la Rigotte à Farincourt (B) - Farincourt	Site inscrit et/ou classé	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
Chêne de la Vierge (C) - Pressigny	Site inscrit et/ou classé	**éloignée**	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
SPR de Ray-sur-Saône (Z1) - Ray-sur-Saône	SPR	**immédiate** **rapprochée** **éloignée**	Sensibilité forte	Partiellement dans la ZIV	27, 29, 31, 32, 34	Incidence nulle au sein du SPR Incidence modérée en limite Ouest
SPR de Champlitte (Z2) - Champlitte	SPR	**éloignée**	Sensibilité faible ou peu marquante	En dehors de la ZIV	46	Incidence nulle
SPR de Gray (Z3) - Gray	SPR	**éloignée**	Sensibilité faible ou peu marquante	Partiellement dans la ZIV	47	Incidence très faible à nulle selon l'ouverture des points de vue
SPR de Gy (Z4) - Gy	SPR	**éloignée**	Sensibilité faible ou peu marquante	Partiellement dans la ZIV	48	Incidence très faible à nulle selon l'altitude

7.4.4 Des itinéraires touristiques ponctuellement exposés et des Cités Comtoises de Caractère très peu impactées

Les itinéraires cyclables sont particulièrement développés au niveau du territoire. Leur exposition reste cependant limitée. La véloroute entre Moselle et Saône et Rives de Saône est très ponctuellement exposée à un niveau d'incidence plutôt modéré. Sinon son parcours étant bordé de végétation, les vues vers le projet sont très limitées. L'itinéraire cyclable départemental passe de manière plus rapprochée des éoliennes ce qui induit de fortes incidences notamment au niveau de Lavoncourt et à l'entrée du Château de Ray-sur-Saône. Au regard du relief, les incidences sont ponctuellement modérées. Sur le reste du parcours, elles sont faibles grâce à la présence d'étendues boisées.

Au niveau des itinéraires piétons, le GR145 et la Via Francigena présentent des ouvertures limitées vers le projet. Le GR145 passe au plus proche à environ 5 km des éoliennes. Une portion limitée de son tracé est exposée et grâce à la présence de continuités végétales la visibilité des éoliennes est limitée aux pales des machines (vue 22). Pour la Via Francigena, les incidences sont ponctuellement très faibles en raison de sa distance plus importante avec le projet et de la présence du Bois de Roche et de la Forêt de Dampierre s'intercalant entre l'itinéraire et les machines. Pour l'itinéraire de petite randonnée réalisant un parcours autour de Seveux, les ouvertures vers le projet sont plus importantes. Localisée à environ 3km des éoliennes, la part du parcours située au coeur de la vallée de la Saône présente d'importantes ouvertures visuelles, notamment vers les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau offrant des incidences fortes. De manière plus éloignée, la végétation limite la visibilité du projet, les incidences sont alors modérées à faibles en raison de la visibilité limitée des machines comme au niveau du port de Savoyeux (vue 21).

De plus, la Saône représente une voie navigable, vectrice d'attractivité touristique. Les larges ripisylves de cette rivière forment des barrières qui limitent grandement les perceptions sur le projet. Sur la portion Ouest de son tracé, vers Seveux, les incidences sont ponctuellement jugées faibles. Toutefois, sur le reste de son parcours, la ripisylve ainsi que le relief formé par le Bois-des-Dames, notamment aux abords de Ray-sur-Saône, rendent presque impossible toute relation visuelle avec le projet. Les incidences sont ainsi jugées très faibles, voire nulles.

L'aire d'étude éloignée compte 6 Petites Cités Comtoises de Caractère. Cinq de ces cités sont localisées à l'aire éloignée, en limite d'aire d'étude ce qui limite fortement les incidences par rapport au projet. En effet, Champlitte et Scey-sur-Saône n'ont pas d'incidence visuelle. Bucey-lès-Gy, Gy et Gray, présentent de très faibles incidences visuelles au niveau des points hauts orientés vers le projet (vue 47, 48). Sinon, au coeur des bourgs, les incidences sont définies comme nulles. Pour la cité de caractère de Ray-sur-Saône, étant localisée de manière proche du projet, ses incidences sont plus importantes. En effet, ponctuellement avant d'entrer dans l'enceinte du Château celles-ci sont modérées. Au sud-ouest de l'édifice, en raison de covisibilités, les incidences sont définies comme modérées. Au coeur du bourg, sa position au pied de la butte du Château et la densité de la trame bâtie empêchent les ouvertures visuelles vers les éoliennes, ainsi les incidences sont alors définies comme nulles.

Niveau d'incidence des itinéraires et espaces touristiques

LIEUX TOURISTIQUES						
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZIV	Etude par photomontage	Incidence
GR 145	Itinéraire touristique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible de manière rapprochée puis très faible à nulle avec l'éloignement	Partiellement dans la ZIV	21, 22	Incidence faible au plus proche du projet puis très faible à nulle avec l'éloignement
Via Francigena	Itinéraire touristique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible à très faible puis nulle en raison de l'éloignement	Partiellement dans la ZIV	-	Incidence très faible à nulle selon la fermeture des boisements
Véloroute Moselle-Saône (V50) et Véloroute Rives de Saône	Itinéraire touristique	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée au plus proche de la ZIP puis faible à nulle	Partiellement dans la ZIV	21, 25, 26, 34	Incidence ponctuellement modérée au sud-ouest de Ray-sur-Saône Incidence faible à très faible voire nulle en raison de la présence végétale en bord de Saône
Itinéraire cyclable départemental	Itinéraire touristique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte au plus proche de la ZIP puis faible à très faible avec l'éloignement	Partiellement dans la ZIV	6, 7, 10, 16, 17, 30	Incidence forte aux abords de Lavoncourt puis modérée voire faible avec l'éloignement Incidence modérée depuis le parking, au niveau de l'entrée du château de Ray-sur-Saône
Voie navigable	Itinéraire touristique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible à nulle et ponctuellement modérée	Partiellement dans la ZIV	21, 27	Incidence ponctuellement faible à Seveux Incidence très faible voire nulle liée au relief et à la présence végétale
Itinéraire de Petite randonnée de Seveux	Itinéraire touristique	rapprochée	Sensibilité modérée à forte de manière rapprochée puis faible avec l'éloignement	Partiellement dans la ZIV	21	Incidence modérée à faible selon le relief et nulle au cœur du bois de Vernon Incidence forte au plus proche du projet
Bucey-les-Gy	Petite cité Comtoise de Caractère	éloignée	Sensibilité faible due à des points de vue dégagés	Partiellement dans la ZIV	-	Incidence très faible à nulle
Champlitte	Petite cité Comtoise de Caractère	éloignée	Sensibilité faible due à des points de vue dégagés	En limite de ZIV	46	Incidence nulle
Gray	Petite cité Comtoise de Caractère	éloignée	Sensibilité faible due à des points de vue dégagés	Dans la ZIV	47	Incidence très faible à nulle
Gy	Petite cité Comtoise de Caractère	éloignée	Sensibilité faible due à des points de vue dégagés	Partiellement dans la ZIV	48	Incidence très faible à nulle
Ray-sur-Saône	Petite cité Comtoise de Caractère	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée à forte selon l'ouverture paysagère	Dans la ZIV	25, 26, 29, 30, 31	Incidence ponctuellement modérée, à l'entrée du château, au niveau du parking Incidence modérée au niveau des points de covisibilités Incidence très faible à nulle en cœur de bourg
Scey-sur-Saône	Petite cité Comtoise de Caractère	éloignée	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle

7.4.5 Des routes principalement impactées à proximité immédiate du projet

Les routes localisées à l'aire d'étude éloignée sont peu impactées par le projet. Les routes N19, D67 et D460 ne présentent pas d'ouverture visuelle vers les éoliennes du parc de Tincey-et-Pontrebeau ce qui génère des incidences nulles et peu d'impacts pour les usagers.

Pour la D474, les incidences sont majoritairement nulles liées à l'éloignement et à la présence de boisements au premier plan. Cependant, conditionnées par le relief, des ouvertures visuelles vers le projet peuvent se dessiner, notamment aux abords de Frasnes-le-Château, au sud du bourg où de grands dégagements visuels sont présents.

La D13 se situe de manière assez proche du projet, cependant peu d'ouvertures visuelles sont présentes depuis cet axe. Elle est parfois bordée de denses franges végétales et elles passent au sein de plusieurs boisements ce qui génère des incidences nulles. Au sud de Vellexon et à la sortie nord de Fresne-St-Mamès, quelques perceptions vers les éoliennes se dessinent ce qui génère de faibles incidences.

La D5 présente des ouvertures vers le projet plutôt à proximité de celui-ci. Cela génère des incidences ponctuellement fortes notamment aux abords de Vaite en raison d'une différence d'échelle entre les machines et la végétation (vue 19). En direction de l'ouest, les incidences sont modérées en raison de l'orientation de la voie vis-à-vis du parc et du relief offrant de grandes ouvertures visuelles (vue 36). Vers le sud, les ouvertures sont plus ponctuelles et plus limitées grâce à la végétation.

La D1 présente de grandes ouvertures visuelles notamment au sud de Volon ce qui génère de fortes incidences même si le relief joue en la faveur de la discrétion du parc et masque les mâts des éoliennes (vue 16). Au niveau de Brotte-lès-Ray, le parc devient peu visible grâce au relief et à la trame bâtie (vue 17). Au nord de l'aire d'étude c'est l'éloignement avec le parc et le relief qui permettent de réduire sa visibilité.

La D70 passe en limite de la ZIP et donc de manière immédiate par rapport aux éoliennes. Cela génère des incidences fortes notamment liées à la rupture d'échelle entre les éoliennes et le Bois de Grand Poix (vue 18) même si au plus proche, au sein du Bois il n'y a pas d'incidence liée à l'absence de visibilité. Avec l'éloignement, notamment en point haut, ce rapport d'échelle reste défavorable et génère des incidences modérées (vue 37). Elles deviennent faibles voire nulles de manière très éloignée.

La D27 relie les bourgs proches du projet, son parcours passe alors à proximité des éoliennes. Au regard du contexte agricole assez ouvert en dehors des bourgs, les vues sont importantes et présentent des incidences fortes (vue 7, 10). Grâce à la végétation, des masques visuels permettent de limiter la visibilité du parc en laissant apparaitre seulement la partie haute des éoliennes (vue 24, 25) ce qui réduit les incidences à niveau modéré, voire faible.

Les ouvertures visuelles vers le projet sont très larges et étendues depuis la D101 en raison du contexte agricole et de la proximité entre le projet et cette voie. Les incidences générées sont donc définies comme fortes (vue 2, 5) à l'exception des coeurs de bourgs comme à Tincey-et-Pontrebeau (vue 3) où la trame bâtie empêche toute visibilité vers le parc éolien.

Concernant la route de proximité entre Tincey-et-Pontrebeau et Lavoncourt, les incidences sont fortes liées à l'ouverture paysagère et à l'importante visibilité des éoliennes (vue 4, 8).

Niveau d'incidence des infrastructures routières

AXES DE COMMUNICATION						
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZIV	Etude par photomontage	Incidence
N19	Route majeure	éloignée	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
D67	Route majeure	éloignée	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
D474	Route majeure	éloignée	Sensibilité nulle	Partiellement dans la ZIV	-	Incidence très faible à nulle selon les ouvertures visuelles
D460	Route importante	éloignée	Sensibilité nulle	En dehors de la ZIV	-	Incidence nulle
D13	Route importante	rapprochée éloignée	Sensibilité faible au plus proche du projet puis nulle	Partiellement dans la ZIV	39	Incidence faible ponctuellement sinon nulle
D5	Route importante	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée de manière rapprochée puis faible voire nulle avec l'éloignement	Partiellement dans la ZIV	19, 21, 36, 50	Incidence modérée en direction de Larret et faible vers le sud (Seveux) puis nulle avec l'éloignement Incidence ponctuellement forte au niveau de Vaite
D1	Route importante	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte au plus proche de la ZIP puis modérée à faible et nulle de manière très éloignée	Partiellement dans la ZIV	16, 17	Incidence forte au sud de Volon puis faible avec le relief et l'éloignement
D70	Route majeure	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte à proximité immédiate de la ZIP puis modérée à faible voire nulle avec l'éloignement	Partiellement dans la ZIV	18, 37	Incidence forte à proximité du Bois du Grand Poix, nulle au sein du Bois et modérée puis faible à nulle avec l'éloignement
D27	Route secondaire	immédiate rapprochée	Sensibilité forte puis modérée voire faible	Partiellement dans la ZIV	7, 10, 12, 24, 25, 29	Incidence forte au plus proche du projet puis modérée à faible en s'éloignant avec la présence de masques de végétation
D101	Route secondaire	immédiate rapprochée	Sensibilité forte puis modérée voire faible	Partiellement dans la ZIV	2, 3, 5	Incidence ponctuellement nulle au cœur des bourgs, du fait de la trame bâtie Incidence forte en dehors des bourgs
Route de proximité Lavoncourt et Tincey-et-Pontrebeau	Route de proximité	immédiate rapprochée	Sensibilité forte	Dans la ZIV	4, 8	Incidence forte

7.4.6 Des incidences limitées depuis les bourgs proches

Les bourgs de l'aire rapprochée et en limite de l'aire immédiate présentent un relief en creux de vallée ou étagé. Ainsi, ils ne sont pas directement orientés vers le projet ce qui limite leurs niveaux d'incidence. De plus, les coeurs de bourgs ne sont pas impactés par le projet. Ce sont les sorties de bourgs qui les différencient les uns des autres et qui ouvrent alors des vues plus ou moins directes vers le projet.

Le bourg de Vaite présente d'ailleurs des ouvertures visuelles importantes vers le projet en sortie de bourg ce qui génère des incidences modérées à fortes (vue 19, 20).

Pour Seveux, Soing, Volon et Renaucourt, les incidences en limite de bourg sont modérées (vue 41, 14, 12). Des ouvertures plus importantes se dessinent vers le projet liées au relief et à la densité végétale et bâtie plus lâche.
Ces vues vers le projet sont plus contenues pour Dampierre-sur-Salon, Vellexon, Fresne-St-Mamès, Roche-et-Raucourt et Brotte-lès-Ray. Cela est lié à l'éloignement vis-à-vis du projet et au relief pour Dampierre-sur-Salon, Fresne-St-Mamès, Roche-et-Raucourt et Brotte-lès-Ray (vue 39, 15, 17). Pour Vellexon, c'est plutôt la végétation qui limite les vues (vue 22) et donc les incidences. Ces 5 bourgs présentent ainsi des incidences faibles en sortie et très faibles à nulle au coeur du bourg.

Pour Grandecourt et Ray-sur-Saône, c'est le relief surplombé de boisements qui empêche les perceptions visuelles vers le projet ce qui génère des incidences nulles (vue 35) ou très faibles à nulles (vue 29).

Le bourg de Renaucourt se trouve plus proche du projet. Sa topographie étagée crée alors des vues vers les éoliennes comme vue 12 ce qui génère des incidences modérées. En effet, le relief et la végétation ne masquent qu'en partie le projet.

Mont-St-Léger, Lavoncourt et Theuley sont des bourgs très proches les uns des autres créant quasiment une seule continuité bâtie. Le bourg de Mont-St-Léger présente néanmoins des incidences plus limitées en coeur de bourg et sur ces franges sud et ouest grâce au maillage végétal assez dense bordant les habitations. Au nord, en raison du relief quelques ouvertures amples vers le projet se dessinent et créent des incidences fortes (vue 11). Pour Theuley et Lavoncourt, les incidences sont fortes en limite de bourg et parfois au sein des bourgs (vue 9). Cela est lié à leur proximité avec le projet et donc à son importante envergure. De plus, le maillage végétal est plus lâche notamment au niveau des extensions urbaines et des sorties de bourgs (vue 7, 8).

À Tincey-et-Pontrebeau, la densité bâtie en coeur de bourg permet de limiter les ouvertures visuelles vers le paysage et ainsi vers le projet, les incidences visuelles sont nulles (vue 3). De plus le bourg est assez contenu et présente une trame végétale sur tous ses abords. Néanmoins, cette trame est souvent discontinue, et parfois inexistante ce qui crée des percées visuelles vers le projet générant ainsi de fortes incidences (vue 4). De plus, sa proximité et sa taille génèrent de fortes perceptions des éoliennes (vue 5).

Pour le hameau de Pontrebeau, seule l'habitation au nord est directement exposée au projet, sinon les autres habitations sont orientées dans des directions opposées. Les incidences sont donc ponctuellement fortes sinon modérées.
Pour le Moulin à Tincey-et-Pontrebau, les incidences sont considérées comme fortes aux abords du hameau (vue 2), mais elles sont modérées au niveau de l'habitation. Celle-ci n'est pas orientée vers le projet.
Le hameau des Prozots présente des incidences fortes en raison de son ouverture et de son orientation quasiment directe vers le projet.
Le hameau du Moulin à Theuley montre des incidences faibles liées au contexte végétal encadrant l'habitation (vue 6). De plus, elle n'est pas orientée vers les éoliennes.

Niveau d'incidence des lieux de vie (bourgs et hameaux)

LIEUX HABITES ET PERCEPTIONS QUOTIDIENNES						
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZIV	Etude par photomontage	Incidence
Dampierre-sur-Salon	Bourg proche	rapprochée	Sensibilité faible	Partiellement dans la ZIV	-	Incidence très faible à nulle au niveau du bourg et faible en limite bourg
Seveux	Bourg proche	rapprochée	Sensibilité faible à modérée en sortie nord	Dans la ZIV	-	Incidence faible à modérée en sortie nord, sinon très faible à nulle
Vellexon	Bourg proche	rapprochée	Sensibilité faible au regard du relief et du contexte végétal bordant la commune	Partiellement dans la ZIV	22	Incidence faible en limite de bourg et très faible à nulle dans le bourg
Fresne-St-Mamès	Bourg proche	rapprochée	Sensibilité faible	Partiellement dans la ZIV	39	Incidence faible en limite de bourg et très faible à nulle dans le bourg
Soing	Bourg proche	rapprochée	Sensibilité faible à modérée en sortie nord	Partiellement dans la ZIV	41	Incidence faible à modérée en sortie nord, sinon très faible à nulle
Grandecourt	Bourg proche	rapprochée	Sensibilité faible	En dehors de la ZIV	35	Incidence nulle
Confracourt	Bourg proche	rapprochée	Sensibilité faible en sortie est	Partiellement dans la ZIV	43	Incidence très faible en sortie est sinon incicence nulle
Roche-et-Raucourt	Bourg proche	rapprochée	Sensibilité faible	Dans la ZIV	15	Incidence faible en sortie ouest du bourg et très faible à nulle dans le bourg
Volon	Bourg immédiat	immédiate	Sensibilité faible	Dans la ZIV	13, 14	Incidence faible à modérée en sortie de bourg
Brotte-lès-Ray	Bourg immédiat	immédiate	Sensibilité faible	Dans la ZIV	17	Incidence faible à très faible liée au relief et au boisement
Vaite	Bourg immédiat	immédiate	Sensibilité modérée	Dans la ZIV	19, 20	Incidence modérée à ponctuellement forte en sortie de bourg et faible à très faible dans le bourg
Membrey	Bourg immédiat	immédiate	Sensibilité faible	Dans la ZIV	-	Incidence faible dans le bourg
Ray-sur-Saône	Bourg immédiat	immédiate	Sensibilité faible	Partiellement dans la ZIV	29	Incidence très faible à nulle au niveau du bourg
Renaucourt	Bourg immédiat	immédiate	Sensibilité modérée	Partiellement dans la ZIV	12	Incidence modérée depuis les abords du bourgs et faible à très faible dans le bourg grâce au relief
Mont-St-Léger	Bourg immédiat	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZIV	11	Incidence forte en limite de bourg et modérée dans le bourg liée aux franges végétales bordant la trame bâtie
Lavoncourt	Bourg immédiat	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZIV	8, 9, 10	Incidence forte en limite de bourg et au niveau du bourg
Theuley	Bourg immédiat	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZIV	7	Incidence forte en limite de bourg et au niveau du bourg
Tincey	Bourg immédiat	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZIV	3, 4, 5	Incidence forte en frange de bourg et nulle là où la trame bâtie est la plus dense en coeur de bourg
Pontrebeau	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZIV	1	Incidence forte au nord sinon modérée
Le Moulin (Tincey)	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZIV	2	Incidence modérée
Les Prozots	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZIV	-	Incidence forte
En Saucis	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZIV	6	Incidence faible

7.4.7 Un projet dont les effets cumulés perturbent la lisibilité du contexte

Une bonne lisibilité du projet

Le projet étant organisé selon une ligne de 3 éoliennes dont le respect des interdistances permet une assez bonne lisibilité, un effet de régularité du parc est créé (vue 30). En effet, les superpositions entre les machines sont assez rares. De plus, un effet de perspective entre les 3 éoliennes est souvent présent créant un rythme depuis certains points de vue (vue 4, 6, 8, 10, 14, 16) montrant un paysage à dominance horizontale (vue 11).

Un faible effet sur la saturation visuelle et les effets d'encerclement

Le contexte éolien dans lequel le projet vient s'implanter est assez dense et les angles occupés par le motif éolien sont assez importants, notamment lorsque les parcs refusés sont pris en compte. Afin d'illustrer cette densité du motif, 10 vues ont fait l'objet de photomontages spécifiques, intégrant ces parcs refusés. Ces derniers montrent que la lisibilité du parc et du motif éolien global est largement facilitée sans la prise en compte de ces parcs refusés.

Au regard de l'analyse de la saturation visuelle théorique, l'ajout du projet de Tincey-et-Pontrebeau induit de faibles effets de saturation visuelle. En effet, le projet s'intercale souvent devant un parc du contexte (Renaucourt, Voie du Tacot 2 ou encore Brotte-lès-Ray). De plus, en s'implantant au Nord-Ouest, avec les autres parcs du contexte, il ne réduit globalement pas les espaces de respiration (sauf pour les bourgs situés entre le projet de Tincey-et-Pontrebeau et Renaucourt). Toutefois, des effets de saturation théorique pour les bourgs de Fresnes-St-Mamès, Lavoncourt et Mont-St-Léger sont tout de même pressentis.

L'analyse des photomontages met en lumière le rôle majeur du relief, mais également des nombreuses continuités végétales (et notamment les boisements) qui viennent cadrer les vues, et limiter les perceptions sur le motif éolien. De plus, implanté dans la continuité du parc de Brotte-lès-Ray, le projet de Tincey-et-Pontrebeau vient dans de nombreux cas s'intercaler sur un angle déjà occupé par le motif éolien - en particulier à l'aire rapprochée et éloignée : vue 14,16 et 44. Le nombre restreint de machines assure également au projet une emprise limitée sur l'horizon. Ainsi, les effets cumulés pressentis pour les bourgs de Fresnes-St-Mamès, Lavoncourt et Mont-St-Léger sont limités par ce contexte paysager (vue 10, 11 et 39).

En prenant en compte les parcs refusés ou non, le projet de Tincey-et-Pontrebeau présente de faibles incidences sur la saturation visuelle et les effets d'encerclements.

Des effets cumulés présents à répétition

La prise en compte des différents parcs du contexte génère de nombreux effets cumulés. En effet, le motif éolien vient constamment occuper une très grande partie de l'horizon (vue 19, 24, 25, 30, 37, 41, 49). Cette constatation est d'autant plus vraie lorsque les parcs refusés sont pris en compte (vue 25 et 30). Toutefois, le projet de Tincey-et-Pontrebeau, de par son nombre limité d'éoliennes, vient rarement augmenter l'emprise visuelle globale du motif éolien (sauf pour les prises de vue à l'aire d'étude immédiate).

De plus, bien que le projet de Tincey-et-Pontrebeau présente une emprise visuelle limitée, il vient régulièrement se superposer au projet de Brotte-lès-Ray, en instruction. Les machines de ces deux parcs affichent un gabarit similaire et ils s'inscrivent fréquemment dans la continuité l'un de l'autre, avec des échelles de perceptions similaires (vue 9, 10, 18, 22, 25, 39, 41). Ainsi, une certaine cohérence d'implantation entre ces deux parcs est présente. Cette continuité génère parfois l'impression d'un seul et unique parc (vue 16), mais cet effet reste peu représenté.

VARIANTE RETENUE

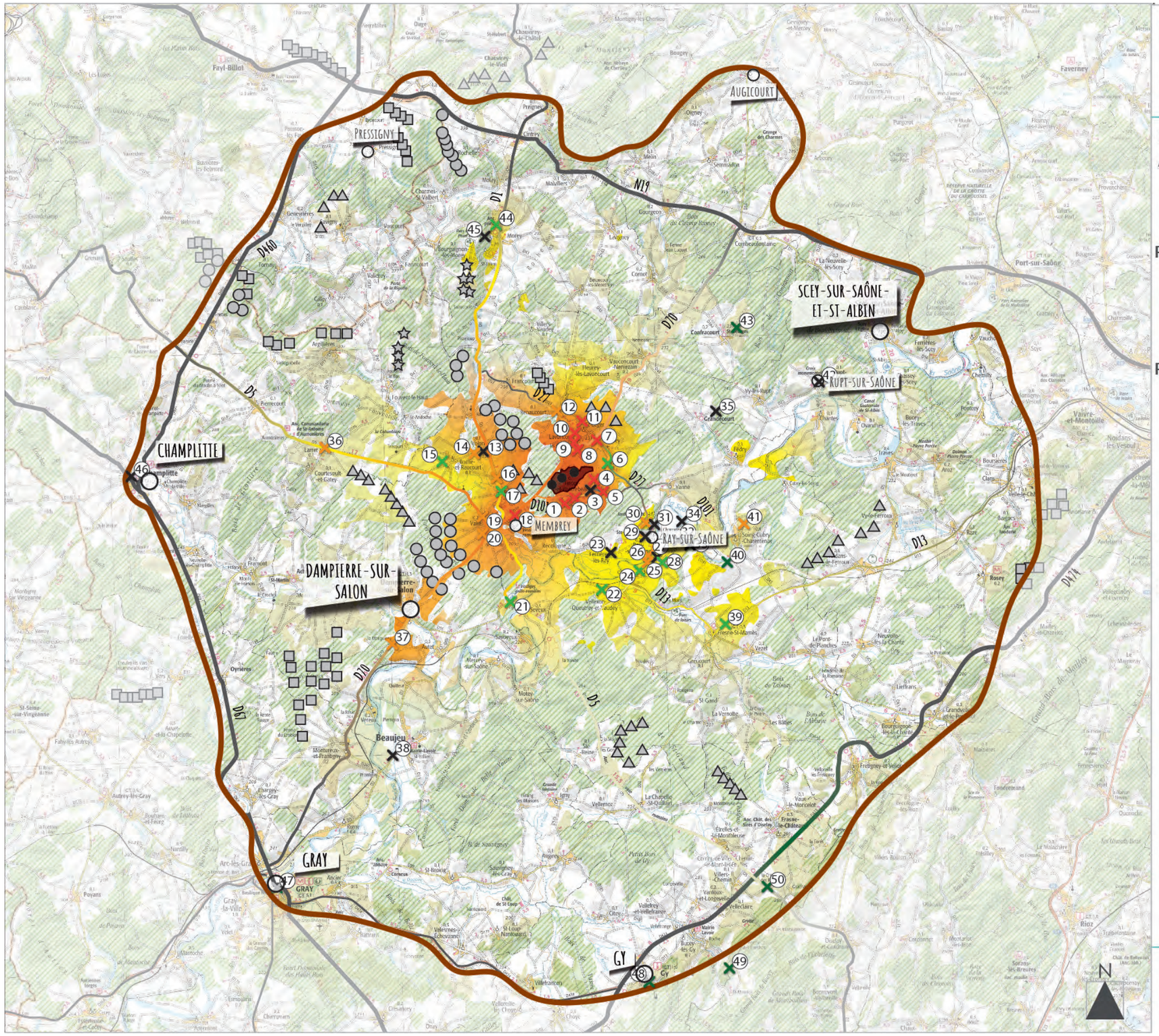
AUGICOURT
PRESSIGNY
SCEY-SUR-SAÔNE-ET-ST-ALBIN
RUPT-SUR-SAÔNE
CHAMPLITTE
MEMBREY
RAY-SUR-SAÔNE
DAMPIERRE-SUR-SALON
GRAY
GY
N19
D460
D1
D5
D70
D17
D10
D13
D474
D67
Beaujeu
Faverney
Port-sur-Saône
Rioz
Rosey
Fayl-Billot
Oyrières
Vaivre-et-Montoille
Noidans-les-Vesoul
Fresne-St-Mamès
Frasne-le-Château
Lieffrans
Bourguignon-les-Morey
Fretigney-et-Velloreille
Vellefrancon
Vellefaux
Vellemoz
Vellexon-Queutrey-et-Vaudey
Villers-Chemin
Vaivre-et-Montoille
Vy-les-Rupt
Vy-le-Ferroux
Vaux-le-Moncelot
Vauchoux
Vaivre
Vaite
Vaivre-et-Montoille
Vaudès
Vellefrancon
Vellefaux
Vellemoz
Vellexon-Queutrey-et-Vaudey
Villers-Chemin
Vy-les-Rupt
Vy-le-Ferroux
Vaux-le-Moncelot
Vauchoux
Vaivre
Vaite

VARIANTE RETENUE

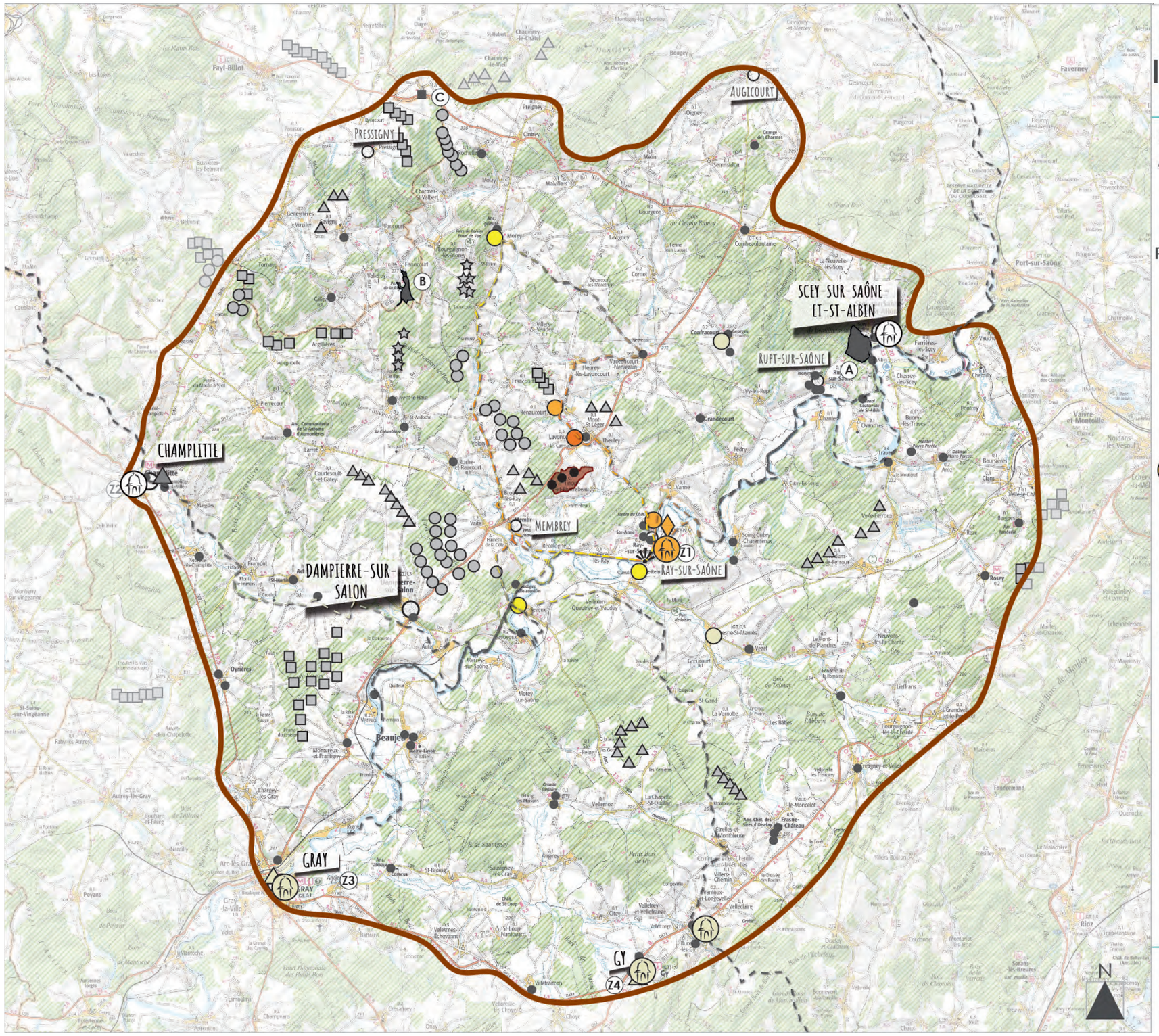

PROJET ÉOLIEN DE TINCEY-ET-PONTREBEAU

INCIDENCES PATRIMOINE/TOURISME

(Aire d'étude éloignée)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude éloignée
- Implantation des éoliennes du projet

Perceptions visuelles particulières

- Forêt ou boisement principal jouant un rôle d'écran
- Covisibilité entre le Château de Ray-sur-Saône et le projet
- Perception ponctuelle depuis les itinéraires touristiques montrant une incidence très faible à nulle du projet
- Perception ponctuelle depuis les itinéraires touristiques montrant une incidence faible du projet
- Perception ponctuelle depuis les itinéraires touristiques montrant une incidence modérée du projet
- Perception étendue depuis les itinéraires touristiques montrant une incidence forte du projet
- Incidence ponctuellement modérée / très faible /nulle au sein des Cités Comtoises de Caractère

Patrimoine

- Edifice
- Site
- SPR (ZPPAUP, AVAP et secteurs sauvegardés)
- Contour du site protégé
- Incidence nulle
- Incidence très faible
- Incidence modérée
- Incidence faible
- Incidence forte

Eolien et effets cumulés

- Parc éolien existant / accordé / en projet / refusé

0 3 6 Kilomètres

RÉSONANCE Urbanisme & Paysage®

8. MESURES PAYSAGÈRES DU PROJET ÉOLIEN

8.1 MESURES D'EVITEMENT

8.1.1 Choix de l'implantation

Au regard des variantes possibles, le choix de la variante 4 a permis d'adopter une implantation qui respecte globalement les lignes de force du territoire. De plus, elle présente le nombre d'éoliennes le plus faible des 4 variantes proposées, ce qui permet de limiter sa présence dans le paysage et son étalement sur l'horizon.

8.1.2 Intégration du transformateur dans chaque mât

Comme l'a souligné le diagnostic paysager, tout élément de comparaison mis en place à proximité d'une éolienne met en évidence sa dimension verticale et la rupture d'échelle qu'elle crée avec le paysage environnant.
Afin de limiter ces effets, les transformateurs seront intégrés dans les mâts des aérogénérateurs. Il ne ressortira alors dans le paysage nul autre élément que l'élancement graphique de l'éolienne au design relativement sobre et moderne.

8.1.3 Enfouissement des réseaux entre les éoliennes

La mise en place du parc éolien n'entraînera pas d'ajout de réseaux aériens entre le poste de livraison et les aérogénérateurs, l'ensemble des câblages étant enfouis en accotement des chemins afin de ne laisser de perceptible que les mâts, les nacelles et les pales.

8.2 MESURES DE RÉDUCTION

8.2.1 Choix de l'éolienne au regard du contexte éolien existant

Les éoliennes choisies mesurent 200m de hauteur afin de limiter leur visibilité dès les abords proches du projet. Le gabarit retenu pour les éoliennes du projet de Tincey-et-Pontrebeau est similaire à celui des autres parcs situés à proximité afin de s'inscrire dans leur continuité et d'assurer une cohérence visuelle globale quant à la taille et au modèle du motif éolien. De plus, la densité végétale présente aux abords de la zone d'implantation permet d'autant plus de réduire leur prégnance dans le paysage dès les premières centaines de mètres de distance des éoliennes.

8.2.2 Synchronisation du balisage entre les éoliennes

Un système de balisage lumineux nocturne - dont le nombre de diodes intégré dépend de la hauteur des machines - est intégré sur les mâts de chaque éolienne. Cette signalétique a notamment pour objectif d'assurer la sécurité de la navigation aérienne. Si le projet de Brotte-lès-Ray voit le jour, une synchronisation du balisage entre ce dernier et le projet de Tincey-et-Pontrebeau est envisagée, afin de limiter les nuisances lumineuses. En effet, ces deux parcs montrent bien souvent une certaine cohérence, l'un vis-à-vis de l'autre.

8.2.3 Habillage du poste de livraison

Le poste de livraison est localisé au coeur de parcelles agricoles, le long des chemins existants. Le paysage étant plutôt vallonné, les perceptions sur ce dernier sont restreintes depuis les lieux de vies proches (Lavoncourt au Nord et Tincey-et-Pontrebeau à l'Est, ou encore la D101 au Sud).
Toutefois, il est visible depuis la sortie Ouest de Lavoncourt, le long de la D70. Dépourvues de maillage végétal, ses parcelles alternent entre des cultures d'orge, de blé, ou encore de colza. La teinte choisie pour l'intégration du poste de livraison doit donc permettre d'accompagner de manière optimale le changement de décor du parcellaire allant du vert au jaune, en passant par des teintes plutôt sombres lorsque les parcelles sont à nue.
Ces contraintes dirigent le choix de teinte vers le RAL7034 (Yellow Grey), ou un RAL similaire.

Teinte RAL recommandée

8.2.4 Mise en place d'une bourse aux arbres

L'intégration visuelle des éoliennes depuis les hameaux proches constitue un critère important dans la prise en compte des perceptions paysagères locales, en gardant à l'esprit que chacun dispose de sa sensibilité. En effet, «chaque société et chaque individu qui la compose porte son propre modèle paysager, qui mêle des dimensions globales, locales et individuelles. Le modèle individuel est propre à chaque personne et fait référence au parcours personnel de chacun, dépendant de son éducation, de sa culture, de sa sensibilité…» (Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens, ADEME).

Comme les photomontages l'ont mis en exergue, la majorité des bourgs et hameaux disposent d'ores et déjà d'écrans végétaux qui permettent de limiter les vues sur le projet. Néanmoins, les hameaux situés à proximité du site présentant une ouverture visuelle en direction du projet pourront faire l'objet d'une mesure de plantation participant au renforcement de la maille végétale.

Ces végétaux seront proposés, s'ils le souhaitent, aux propriétaires des habitations des hameaux et bourgs proches présentant une incidence étant identifiée comme forte ou modérée par rapport au projet :
- Mont-St-Léger : incidence forte en limite nord du bourg
- Lavoncourt : incidence forte
- Theuley : incidence forte
- Tincey : incidence forte en frange de bourg
- Pontrebeau : incidence forte au Nord, sinon modérée
- Le Moulin de Tincey : incidence modérée
- Les Prozots : incidence forte

De manière générale, l'objectif est de proposer des mesures de plantations venant prolonger les ambiances végétales existantes.

Ces stratégies de plantation sont variables pour satisfaire les envies des habitants et s'adapter à la végétation existante. Les sujets peuvent compléter ceux existants pour former par exemple une haie continue ou alors une masse végétale ponctuelle et localisée. Ces deux cas permettent de réduire considérablement le champ visuel et de masquer ainsi partiellement voire totalement les futures éoliennes. La plantation d'arbres isolés avec des houppiers larges et au feuillage dense peut avoir le même effet tout en conservant une fenêtre visuelle cadrée entre les troncs. Dans ce cas, le paysage lointain est encore visible. Les plantations proposées sont des masques visuels continus ou ponctuels qui permettent ainsi d'orienter le regard.

Une enveloppe budgétaire comprise entre 12 000 et 15 000 euros est allouée à cette mesure.

Schémas de principe des stratégies de plantation

8.3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

8.3.1 Mise en valeur du petit patrimoine de Ray-sur-Saône

La commune de Ray-sur-Saône est classée depuis 1995 cité de caractère de Bourgogne Franche-Comté. Bien que le château de Ray-sur-Saône représente l'élément patrimonial phare, de nombreux éléments de patrimoine vernaculaire, ou petit patrimoine, participe également à la richesse de cette commune.

En effet, le site dispose de 3 calvaires datant du siècle des Lumières, d'un lavoir couvert en forme de bassin ovale alimenté par une fontaine à obélisque, de nombreuses maisons anciennes (dont la Maison des moines, datant du XVIème siècle), etc.

En accord avec les élus, le développeur du projet souhaite participer à la rénovation de ce patrimoine vernaculaire dans l'objectif de valoriser et renforcer l'attractivité de cette cité de caractère.

Une enveloppe budgétaire comprise entre 6 000 et 8 000 euros est allouée à cette mesure.

8.3.2 Actions de sensibilisation autour des énergies renouvelables et du parc éolien

L'implantation d'un projet d'énergies renouvelables sur une commune peut susciter de nombreuses interrogations de la part des acteurs du territoire. Des mesures de sensibilisation et de communication autour du parc et plus généralement des énergies renouvelables ont ainsi été pensées ; elles porteront sur différents aspects :

- Mise en place d'actions de communication telles que des visites du parc en phase chantier et en phase exploitation;
- Développement d'une communication digitale portant sur l'accompagnement des offices du tourisme et de la Communauté des Quatre Rivières dans le but de communiquer autour du projet;
- Mise en place d'actions pédagogiques auprès des scolaires et des acteurs touristiques.

Une enveloppe budgétaire comprise entre 5 000 et 7 000 euros est allouée à cette mesure.

VARIANTE RETENUE

SYNTHESE

Le choix des mesures s'inscrit dans la démarche Éviter Réduire Compenser (ERC).
Il a pour objectif de limiter les incidences globales du projet.

La mise en place d'une bourse aux arbres permet d'atténuer les impacts depuis les hameaux et bourgs à proximité immédiate. Ainsi, les lieux de vie pour lesquels une incidence forte a été relevée présenteront des incidences résiduelles plutôt modérées. Ceux dont les incidences sont modérées afficheront des incidences résiduelles faibles, ou faibles à modérées.

Les mesures d'accompagnement ont pour objectif de valoriser le patrimoine vernaculaire du territoire, d'une part, mais également de sensibiliser aux énergies renouvelables et de renforcer l'appropriation du projet par les habitants, d'autre part.

9. SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Conformément aux modifications apportées par le décret du 1 août 2016 à l'article R122-5 du code de l'environnement, l'étude d'impact doit comprendre : « Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de leur évolution en cas de mise en oeuvre du projet, dénommée «scénario de référence», et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en oeuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ».

Le tableau suivant présente l'analyse résultant de l'approche complémentaire relative au scénario de référence.

Thématique	Synthèse de l'état initial	Évolution sans le projet	Évolution avec le projet
PAYSAGE	La vallée de la Saône, l'inclinaison des deux grands plateaux de part et d'autre de la rivière, ainsi que les Monts de Gy tendent à définir avec force les grandes orientations paysagères. La végétation joue un rôle important. En effet les boisements et les grands massifs forestiers compartimentent fortement les vues. Le paysage est appréhendé de façon successive, et les vues ne sont que ponctuellement dégagées, contraintes régulièrement pas les toiles de fond boisées.	À l'échelle du grand territoire comme à l'échelle locale, les évolutions envisageables correspondent à l'ajout de projets éoliens aujourd'hui en cours d'instruction venant renforcer et densifier le motif éolien sur cette portion de territoire. Le réchauffement climatique est également un facteur de changement du territoire à prendre en compte. Des conditions plus arides entraineront une réserve en eau moindre pour les arbres qui pour certaines espèces, auront du mal à s'adapter et dépériront, entrainant ainsi la suppression de certains végétaux et une ouverture possible des paysages.	Échelle du grand paysage : Le projet s'insérera dans un paysage où le motif éolien est déjà présent. Son nombre d'éoliennes limité et sa structure compacte en facilitent l'insertion. Les perceptions seront majoritairement localisées aux abords immédiats du projet, tandis qu'elles seront très ponctuelles et fortement limitées par les étendues boisées qui ponctuent le territoire, à l'aire éloignée Échelle du paysage proche : Sur les abords du projet, des aménagements seront réalisés afin d'acheminer les matériaux et les éoliennes ainsi que d'entretenir le parc durant sa phase d'exploitation. De nouveaux chemins seront créés, mais la plupart s'appuieront sur des chemins existants (élargissement et stabilisation principalement). Le socle des éoliennes réduira de manière relativement limitée la surface d'exploitation des terres agricoles et des parcelles forestières et permettra de poursuivre l'exploitation actuelle de ces espaces. Les mesures prévoient une synchronisation du balisage nocturne des éoliennes. Cela contribuera localement à limiter les nuisances lumineuses la nuit. Réversibilité : Les éoliennes étant des objets démontables, le jour où le projet sera entièrement démonté (pour quelconque raison), la parcelle retrouvera son état initial.
PATRIMOINE	Le territoire possède 84 Monuments Historiques, 3 sites protégés et 4 Sites Patrimoniaux Remarquables	Pas d'évolution clairement prévisible	La majorité des édifices n'est pas impactée par le projet. Toutefois, la croix de chemin de Renaucourt, le SPR de Ray-sur-Saône et le château de Ray-sur-Saône (notamment du fait de perceptions conjointes avec le projet) sont modérément impactés par le projet. Enfin, l'Église de Lavoncourt est fortement impactée. Une mesure de revalorisation du patrimoine vernaculaire de Ray-sur-Saône devrait permettre de valoriser, voire renforcer l'attractivité de cette cité de caractère.
TOURISME	L'offre touristique se concentre principalement sur le cyclotourisme qui occupe une place importante à l'échelle du territoire, vivement mis en valeur et développé par le département. Des itinéraires pédestres et la présence de la Saône, vectrice d'activité touristique (tourisme fluvial) viennent compléter cette offre.	Pas d'évolution clairement prévisible	Les lieux et itinéraires touristiques sont globalement faiblement impactés par le projet. Toutefois, en se rapprochant des éoliennes, les itinéraires cyclables et les sentiers pédestres présentent des incidences plus fortes. C'est notamment le cas aux abords des centralités de Ray-sur-Saône, Lavoncourt, Renaucourt, Vaite et Membrey. Une mesure de sensibilisation est développée dans le cadre du projet. Cette dernière devrait notamment permettre de valoriser les activités et lieux touristiques du territoire.

10. BIBLIOGRAPHIE

Janvier 2022

Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME), 2010

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, octobre 2020

Paysage

Atlas des paysage de France-Compté, disponible à l'adresse : https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-paysages-de-franche-comte-70

Patrimoine

http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

https://monumentum.fr/

Ray-sur-Saône, petite cité de caractère, disponible à l'adresse : https://www.cites-caractere-bfc.fr/__Cite/fiche.asp?idModele=31#:~:text=Ray%2Dsur%2DSa%C3%B4ne%20(Haute,en%201700%2C%20style%20Louis%20XIV.

11. MÉTHODOLOGIE DU VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'étude d'impact est une analyse technique et scientifique permettant d'envisager, avant que le projet ne soit construit et exploité, les conséquences futures positives et négatives du projet sur l'environnement, et notamment sur la commodité du voisinage, la santé, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique (cf. art. L511-1 du code de l'environnement).

L'étude paysagère du dossier d'étude d'impact a pour objectifs :

- D'analyser et d'identifier les enjeux et sensibilités patrimoniaux et paysagers liés au projet ;
- D'analyser la cohérence d'implantation du projet dans son environnement, d'identifier les effets, les incidences et de déterminer les mesures d'intégration paysagère.

11.1 COMPOSITION DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Le volet paysager de l'étude d'impact comprend quatre grandes parties s'articulant de la manière suivante :

- L'état initial comprend l'analyse paysagère du territoire d'étude qui permet, au regard du territoire d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser l'ensemble des enjeux existants à l'état actuel de la zone et des paysages susceptibles d'être affectés par le projet. Une sensibilité est affectée à chacun de ces enjeux, dépendante du projet éolien considéré dans la présente étude.
- La proposition de préconisations découlant des enjeux et sensibilités identifiés précédemment et la comparaison de différentes alternatives d'implantation mènent à la définition du parti d'implantation des éoliennes sur le site.
- L'analyse des effets de ce parti d'implantation et son croisement avec les enjeux identifiés sur le territoire d'étude lors de l'analyse paysagère permet de définir les impacts paysagers des éoliennes.
- La proposition de mesures afin de supprimer, réduire ou compenser les impacts paysagers identifiés précédemment. La prise en compte de ces mesures permet par la suite d'évaluer les impacts « résiduels » du projet éolien.

L'analyse paysagère du territoire d'étude du présent document inclut une approche sensible du paysage au regard du projet éolien envisagé, appuyée pour l'essentiel sur des visites de terrain, qui sont complétées par une recherche bibliographique. L'étude est basée sur les préconisations de l'ADEME énoncées dans le « Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens » de 2004 (remis à jour en 2010), notamment en termes de méthodologie.

11.2 L'ANALYSE PAYSAGÈRE

11.2.1 Paysage institutionnel

D'un point de vue paysager, la réalisation de l'étude d'impact est soumise à certaines réglementations en vigueur, et épaulée dans sa conception par des éléments guides, qui servent alors de référence pour l'analyse. Ainsi l'analyse des différentes composantes paysagères, et notamment à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, s'appuie sur plusieurs de ces documents et notamment :

- **Les documents réglementaires généraux** comprenant **le code de l'environnement, la loi relative à la protection des monuments et sites de 1930, la loi paysages de 1993, la convention européenne du paysage de 2000 et le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres,** datant de décembre 2016, mis-à-jour en octobre 2020.
- **Les documents réglementaires qui s'appliquent spécifiquement à la zone d'étude** comme les **PLUi** (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux), les **SCoT** (Schémas de Cohérence Territoriale) et **autres documents réglementaires** (arrêtés préfectoraux, municipaux, etc.).
- **Les documents guides,** qui ne sont en aucun cas des documents prescriptifs, qui servent de base pour l'élaboration du volet paysager de l'étude d'impact. Selon le contexte et l'étude terrain réalisée au préalable, ces documents peuvent éventuellement être relativisés. Ainsi sont pris en considération les **Atlas des paysages** (départementaux ou régionaux), les **Schémas Régionaux de l'Éolien** (SRE) annexés aux Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE), les **Plans de paysage éolien** (départementaux ou régionaux) ou encore les **fiches-outils** éditées par la DREAL et/ou DDT.

11.2.2 Analyse des caractéristiques paysagères selon un emboîtement d'échelles

L'analyse paysagère a pour objectifs de :

- Définir les composantes paysagères constituant le paysage étudié : il s'agit de présenter les éléments structurants du paysage (relief, réseau hydrographique, végétation, infrastructures, habitat et contexte éolien) ;
- Définir les unités paysagères en prenant en compte les limites de l'unité, les composantes paysagères représentées et les repères paysagers présents ;
- Définir les lignes fortes du paysage afin d'en mesurer l'orientation ;
- Recenser les enjeux et les sensibilités inhérents au site en vue de l'implantation d'un parc éolien.

Les caractéristiques paysagères présentées dans cette analyse peuvent être abordées selon différents degrés de précision, selon la proximité au projet. En conséquence, des aires d'étude ont été définies en fonction de l'éloignement au projet, afin de pouvoir procéder à un traitement par emboîtement d'échelles. Elles sont ensuite affinées et modulées sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (lignes de crête, falaises, importants boisements, vallées, sites et monuments protégés emblématiques, etc.).

Détermination des aires d'étude

Par la suite, l'analyse se décline sur trois aires d'étude :

- L'aire d'étude éloignée :

Cette aire constitue la zone d'impact potentiel maximum du projet. Elle s'appuie sur la notion de prégnance (cf. glossaire) du projet éolien dans son environnement et non uniquement sur celle de sa visibilité. Ainsi un périmètre maximal de 20 km a été établi, au-delà duquel la taille perçue des éoliennes n'est plus considérée comme visuellement impactante dans le paysage.

Sur cette aire d'étude, l'analyse permet de localiser le parc éolien dans son environnement global. Il s'agit dans un premier temps de présenter, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les éléments structurants du paysage (relief, réseau hydrographique, végétation et activités humaines). Ils sont ensuite déclinés au travers d'unités paysagères, avant de terminer par l'étude du patrimoine protégé du territoire.

- L'aire d'étude rapprochée :

L'aire d'étude paysagère rapprochée est une zone dans laquelle le projet éolien sera un élément paysager fort. Il s'appuie sur la description des structures paysagères qui sont liées notamment à des usages et qui véhiculent des valeurs.

Cette aire, d'environ 6 à 10 km en fonction de l'accessibilité visuelle du projet, permet de présenter les lignes de force du paysage, de saisir les logiques d'organisation et de fréquentation en termes d'espaces habités, de zones de passage (tourisme et infrastructures) et de qualité paysagère (espaces touristiques et protégés). Il permet également de comprendre le fonctionnement des vues (identification des points d'appels, rapports d'échelles, effets d'encerclement et/ou de saturation visuelle, rythmes paysagers et champs de visibilités statiques et dynamiques, etc.).

- L'aire d'étude immédiate :

Aire d'étude étudiant l'interface directe du projet avec ses abords (de quelques centaines de mètres à 5 km selon la configuration du paysage), il permet d'analyser les composantes paysagères propres au site ainsi que les perceptions proches en tenant compte des habitations et infrastructures situées à proximité immédiate du projet. L'analyse paysagère de l'aire d'étude paysagère immédiate permet ainsi d'avoir une première appréciation du fonctionnement du site (abords, accès, qualification du site, etc.).

Partis pris dans l'analyse des composantes paysagères

- **Les Unités paysagères**

Les unités paysagères établies dans la présente étude se basent sur une approche sensible et plastique du territoire (visites de terrain) et sur la base bibliographique des Atlas de paysages édités par les DREAL au niveau régional et/ou départemental. Cependant, les unités paysagères de la présente étude ne sont pas obligatoirement identiques à celles des Atlas de paysages, elles peuvent être adaptées à l'échelle d'étude et modulées en fonction de l'approche terrain qui a été faite.

Les structures et les composantes paysagères sont les deux principaux éléments de ces unités paysagères et permettent ainsi de les identifier et de les caractériser. Les structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique. La dimension symbolique est signifiante dans l'identification et l'organisation de ces éléments de paysage. Cette dimension inscrit dans l'espace perçu les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à un paysage.

Les dynamiques d'évolution (développement de certains secteurs, abandon d'autres...) et les projets de développement des territoires sont pris en compte, notamment pour évaluer les enjeux paysagers à l'échelle locale (mise en cohérence du projet éolien avec les autres projets du territoire, notamment en matière d'urbanisme) et analyser l'attractivité et l'image véhiculée d'un territoire.

Les composantes anthropiques sont également prises en compte dans la mesure où elles génèrent des structures paysagères particulières et traduisent des usages et appropriations de l'espace (répartition des villes et villages, maillage routier et utilisation de ce maillage routier).

Une approche complexe du paysage par unité paysagère permet d'identifier les grandes lignes de force susceptibles d'orienter le choix du projet, mais également de traiter les interrelations entre les éléments de paysage, qui traduisent aussi le fonctionnement de celui-ci. Ces interactions fonctionnelles peuvent être biophysiques ou sociales, donc aussi bien matérielles qu'immatérielles.

Au sein de l'analyse paysagère, ces unités sont abordées de manières différentes selon les aires d'études établies précédemment :

– **À l'aire d'étude éloignée**, les unités paysagères et les particularités paysagères de grande échelle sont présentées à travers leurs caractéristiques principales (topographiques et fonctionnelles). La dimension symbolique est ici traitée par l'analyse des dynamiques du territoire qui peuvent renseigner sur la perception et l'attractivité de la zone. Le tourisme n'est pas spécifiquement abordé à moins d'avoir une image spécifique et forte à l'échelle de l'unité et/ou des sites touristiques d'ordre régional ou national.

– **À l'aire d'étude rapprochée**, un rappel des unités paysagères ou un traitement par sous-unités paysagères (si justifié, ce choix est laissé au paysagiste) est fait : les trois aspects d'une unité paysagère présentés précédemment (topographique, fonctionnel et symbolique) sont repris en se focalisant sur les logiques d'organisation, de fréquentation et sur les relations visuelles observables (identification des points de vue sensibles depuis les axes fréquentés, touristiques, urbains). La vitesse de déplacement rentre alors en compte dans les sensibilités paysagères par rapport au projet éolien, et une distinction est faite entre les vues statiques et dynamiques (sensibilité moindre pour une vue dynamique que pour une vue statique). La dimension symbolique est ici abordée par la porte d'entrée du tourisme et de la fréquentation des axes de circulation.

– **À l'aire d'étude immédiate**, un zoom est fait sur les abords proches : là où les unités paysagères comprises dans cette aire peuvent être rappelées, mais la description est majoritairement focalisée sur les composantes paysagères propres au site et ses perceptions proches (visuelles et touristiques) en tenant compte des habitations et infrastructures situées à proximité immédiate du projet. Les dynamiques d'évolution sont abordées si besoin via une analyse des documents d'urbanisme à l'échelle communale ou intercommunale selon la taille de l'aire.

- **Le patrimoine**

De nombreuses protections réglementaires s'exercent sur les territoires français. Seules celles qui sont inhérentes aux paysages et aux regards que portent les sociétés sur leurs éléments sont prises en compte dans le volet paysager de l'étude d'impact. Toutes n'ont cependant pas le même niveau d'importance et donc d'enjeu :

– **Le patrimoine mondial de l'UNESCO :** différents critères déterminent l'inscription de lieux au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette protection est relativement « rare » et est peu rencontrée dans les projets éoliens, elle est également très prestigieuse et conforte des orientations touristiques.

– **Les Parcs Nationaux :** très orientés « nature », organisés en une « zone cœur » et une « zone d'adhésion » aux protections distinctes, ils drainent de nombreux touristes et acteurs et participent à la reconnaissance des paysages qui les portent.

– **Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) :** cette protection est moins contraignante que celle d'un Parc National. Le développement est encouragé et souhaité, dans la mesure où il est qualitatif et valorise le territoire du parc dans ses composantes rurales, paysagères et patrimoniales. La relation au public (accueil, éducation et information) constitue l'une de ses missions essentielles. La labellisation « Parc Naturel Régional » draine ainsi un grand nombre de visites.

– **Sites et édifices inscrits ou classés :** cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.

– **Site Patrimonial Remarquable (SPR), regroupant les AVAP, les secteurs sauvergaés et les ZPPAU :** il s'agit d'une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Elle présente l'intérêt de protéger des ambiances et permet de traiter les problématiques de mutabilité urbaine et d'intégration paysagère. Ces protections correspondent souvent à des mises en scène du bâti au sein d'une vallée, dans des bourgs où plusieurs bâtiments font l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. Le périmètre réglementaire de ces derniers s'étend alors au périmètre du SPR.

– **La protection au titre des monuments historiques :** cette protection est la plus rencontrée dans le cadre des projets éoliens. Un monument historique est un édifice, un espace qui a été classé ou inscrit afin de le protéger, du fait de son intérêt historique ou artistique. La protection peut être totale ou partielle, ne concernant alors que certaines parties d'un immeuble (ex : façade, toiture, portail, etc.) et comprend une vigilance quant à la qualité et au maintien de la mise en scène de l'édifice dans le paysage. Cet état de protection concerne ainsi du patrimoine architectural bâti ou vernaculaire. Il s'agit souvent d'éléments isolés dans le paysage, bénéficiant parfois d'une mise en scène particulière, mais qui ne vont pas jouer sur la perception globale d'un territoire autrement que par leur répartition et leur récurrence.

Dans l'aire d'étude éloignée, vu le nombre élevé d'éléments patrimoniaux, ils ne sont pas présentés de manière exhaustive, mais sont traités de manière globale, en sélectionnant **les éléments les plus représentatifs, qui permettront d'appréhender sa diversité et sa sensibilité générale**, et en isolant les particularités qui peuvent mériter une attention soutenue. Seront ciblés en priorité ceux à fort enjeu qui peuvent montrer une sensibilité vis-à-vis de l'implantation d'un parc éolien sur la ZIP. Il s'agit de trouver les **points de vue touristiques de référence et les points de vue évidents du domaine public** pouvant les mettre en situation de covisibilité.

Dans l'aire d'étude paysagère rapprochée, ils sont étudiés plus finement en présentant **les caractéristiques visuelles de chacun**. Il s'agit de trouver pour chacun, le ou **les points de vue les plus fréquentés du domaine public** pouvant les mettre en situation de covisibilité.

À l'aire d'étude paysagère immédiate, ils font l'objet, en raison de leur grande proximité au projet éolien, d'une étude approfondie tenant compte **de leur implantation et de tous les lieux de perception, même confidentiels.** Il s'agit de trouver **l'ensemble des points de vue du domaine public** pouvant les mettre en situation de covisibilité. Dans le cas **d'une potentielle covisibilité depuis les espaces privés,** une analyse spécifique des sensibilités et impacts pourra être envisagée depuis ces derniers ou depuis un ou des points de vue équivalents.
Si certains édifices n'ont pu être repérés sur site du fait de leur inaccessibilité visuelle ou physique (végétation dense, champ privé), ils sont alors considérés comme étant intégrés dans un écrin empêchant leur visibilité.

Enfin, par aire d'étude, **un tableau récapitulatif de l'ensemble du patrimoine protégé** du territoire d'étude est présenté, intégrant le numéro de rattachement de l'élément patrimonial protégé à la cartographie, la commune de rattachement, la dénomination de l'élément protégé, la nature de sa protection, la ou les aires d'étude dans lesquelles il se situe, l'unité paysagère dans laquelle il se trouve, son enjeu et la sensibilité paysagère qui lui est associée. La mention de ou des aires d'étude concernées par un élément patrimonial protégé permet notamment de renseigner sur la distance de celui-ci au projet, en donnant une fourchette de valeurs.

Analyse du patrimoine protégé de l'aire éloignée :

Outre son statut (inscrit, classé ou autre), chaque édifice ou site est étudié selon plusieurs aspects :

– L'échelle d'analyse précise les **aires d'étude concernées** ;

– La place dans le paysage permet de savoir si des vues sont offertes depuis l'édifice ou le site. S'il est situé en belvédère, les vues seront larges, s'il est cerné de bois ou de coteaux, celles-ci seront fermées. L'ouverture visuelle sur le paysage depuis les éléments de patrimoine est analysée selon l'échelle de valeurs suivante :

Dans écrin paysager	Entouré d'une trame végétale et/ou urbaine dense, l'élément ne présente pas d'ouverture sur le grand paysage.
Ouverture orientée	L'élément présente une ouverture sur le paysage, cadrée et dans une direction bien précise.
Abords dégagés	L'élément présente une ouverture sur le paysage plus étendue, dans plusieurs directions.
Site en belvédère	L'élément paysager présente une ouverture panoramique sur le paysage, allant parfois jusqu'à 360°

– La visibilité dans le paysage définit la prégnance visuelle du monument ou du site. S'il est repérable de loin, depuis des points de vue majeurs ou des axes de circulation importants, il sera facilement identifiable, si au contraire il n'est perceptible que depuis les abords proches, sa prégnance sur le territoire sera très réduite. La visibilité de l'élément protégé dans le paysage est mesurée selon les degrés suivants :

Non visible	L'élément protégé n'est pas discernable dans le paysage depuis l'espace public et accessible.
Peu visible	L'élément est uniquement visible depuis ses abords immédiats (depuis le pied de l'édifice ou à moins de 100 m).
Partiellement visible	L'élément est visible depuis les abords proches (jusqu'à 1 km)
Visible ou bien visible	L'élément se repère au moins une fois à plus de 1 km et est souvent visible depuis plusieurs points de vue.
Très visible	L'élément se repère à plus de 1 km et constitue un point de repère prépondérant dans le paysage

– Ces caractéristiques principales conjuguées aux données de fréquentation (ouverture au public du site, fréquentation constatée, chiffres issus d'études quantitatives…) et à la reconnaissance sociale perçue de l'édifice/du site (perceptible au travers des publications locales, brochures touristiques, état d'entretien de l'édifice, évocations sur internet…) permettent de déterminer le niveau d'enjeux*1 concernant l'édifice ou le site dans son rapport au territoire en général, ces enjeux ne concernent pas le rapport entre l'élément de patrimoine et la ZIP ;

*1 « Enjeu » : Dans l'étude d'impact paysagère, c'est une valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations patrimoniales, paysagères et sociales ;

– Les principales vues potentielles depuis ou sur l'élément protégé et orientées vers la ZIP sont ensuite identifiées (les reliefs et les boisements faisant écran sont pris en compte) ;

– Enfin, le croisement du niveau d'enjeux concernant le patrimoine et de ses relations de visibilité potentielles avec la ZIP permet de définir le niveau de sensibilité*2 de l'édifice ou du site vis-à-vis de la ZIP ;

*2 « Sensibilité » : la sensibilité représente ici l'aptitude d'un élément environnemental à réagir face à une modification du milieu en général. Les niveaux de sensibilité définis n'apportent aucun jugement de valeur sur le paysage. Ils n'ont d'autre utilité que de permettre une comparaison et une hiérarchisation selon des critères objectifs issus de l'analyse descriptive tels que l'ouverture du paysage, la structure du relief environnant, la fréquentation publique des lieux, ou la présence d'éléments remarquables.

Le patrimoine mondial bénéficie d'une analyse spécifique en raison son caractère exceptionnel reconnu. **Une partie spécifique lui est alors consacrée** dans les différentes étapes de l'étude d'impact (analyse paysagère et détermination des enjeux et sensibilités, évaluation des impacts « brut », mesures et évaluation des impacts « résiduels »).

L'analyse paysagère et la détermination des enjeux et sensibilités se base sur trois éléments : le bien et sa Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), la zone tampon UNESCO si elle existe et l'Aire d'influence paysagère (AIP) (cf. Glossaire). L'analyse se fait au travers de la notion « d'intégrité du bien », appréciée au sein des trois zones d'études (le bien, la « zone tampon » et l'AIP).

L'intégrité du bien peut être de composition, visuelle et/ou fonctionnelle. Elle est évaluée sur les trois zones selon le type de bien, sa sensibilité par rapport au projet et le respect des critères de la V.U.E. du bien. Si le projet éolien porte atteinte à la V.U.E. du bien, un abandon ou une modification majeure du projet devra être envisagée, comme indiqué dans le « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » de 2017, mis à jour en 2020.

Les Parcs nationaux et les parcs naturels régionaux ne sont pas inclus dans le tableau récapitulatif ou l'analyse générale du patrimoine. Ils font l'objet d'un point à part, du fait de l'étendue et de la nature de leur protection. **Leur charte (si elle existe) sert alors de base pour analyse**, afin de statuer des enjeux pour ce type de protection et des sensibilités par rapport au projet éolien.

- **Infrastructures et bourgs**

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, seuls les grands axes départementaux, régionaux, nationaux ou européens sont considérés dans l'analyse paysagère. À cette échelle, ils sont hiérarchisés en fonction de leur portée (européenne, nationale ou plus locale) et du type d'usagers qui les fréquentent (vacanciers, grands routiers ou au contraire, des locaux).

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les axes majeurs de circulation sont identifiés en se basant sur leur fréquentation. À cette échelle, les axes départementaux de moindre importance sont également considérés en plus de ceux analysés à l'aire d'étude éloignée. Le champ visuel considéré pour les vues depuis ces axes dépendra notamment de la vitesse de circulation.

Sur l'aire d'étude immédiate, tous les types d'axes sont considérés : ceux déjà mentionnés aux deux aires précédentes, mais également les routes communales, les dessertes des hameaux et les chemins forestiers et agricoles présentant une sensibilité.

Les bourgs du territoire sont étudiés de différentes manières selon l'aire d'étude considérée :

À l'aire d'étude éloignée, seule l'étude des grandes agglomérations et des tendances générales d'implantation des bourgs est faite.

À l'aire d'étude rapprochée, on considère plus particulièrement les bourgs dits « principaux » : sont englobés dans cette terminologie, les bourgs du territoire qui rassemblent un certain nombre de critères cités dans la liste non exhaustive suivante : centre urbain majeur, population élevée par rapport aux autres bourgs de l'aire, bourg desservi par les axes les plus fréquentés de l'aire, valeur patrimoniale ou touristique reconnue au moins au niveau départemental, silhouette bâtie prédominante dans le paysage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, etc.

Ces bourgs sont alors analysés selon deux entrées :

– L'étude de leur implantation qui permet de poser une première approche du contexte paysager du bourg et d'évaluer les rapports d'échelles qui peuvent être mis en jeu entre la silhouette du bourg, la topographie environnante et le projet éolien ;

– L'analyse des intervisibilités depuis le centre du bourg, mais aussi entre la silhouette du bourg et le projet depuis les axes fréquentés (vues dynamiques) ou depuis des points de vue fréquentés (vues statiques) proches.

À l'aire d'étude immédiate, une étude fine des bourgs est réalisée. Elle tient compte de leur implantation et de tous les lieux de perception, même confidentiels. Il s'agit de trouver l'ensemble des points de vue du domaine public (depuis le cœur du bourg et depuis les entrées/sorties) qui peuvent les mettre en situation de covisibilité avec le projet.

- **Tourisme et fréquentation**

La dimension symbolique des paysages est entre autres traduite dans la présente analyse par l'étude du tourisme et de la fréquentation du territoire. Cette recherche est conduite uniquement à l'aire d'étude rapprochée et immédiate dans un souci de pertinence et d'adéquation avec l'échelle d'analyse.

Seule exception, à l'aire d'étude éloignée, les sites touristiques emblématiques (reconnus à l'échelle régionale ou nationale) peuvent être mentionnés. L'étude de ces éléments peut alors être accompagnée de leur fréquentation annuelle, qui permet notamment de justifier d'un potentiel enjeu fort ou très fort à l'échelle éloignée.

Autrement, l'analyse touristique se base sur les documents et informations mis à disposition par les offices de tourisme et les communautés de communes. À l'échelle l'aire d'étude immédiate, les hébergements sont également étudiés.

- **L'étude des hameaux**

Les hameaux sont traités de manière détaillée uniquement à l'aire d'étude immédiate et cette analyse ne concerne que ceux situés à moins d'un kilomètre du site d'implantation potentiel.

L'analyse sur les hameaux doit être prise avec précaution, puisque deux difficultés principales limitent l'étude des hameaux :

– D'un point de vue quantitatif, les espaces de vie d'un hameau sont divers : accès aux parcelles, jardin, orientation des façades des maisons… et présentent autant d'angles de vue différents sur le projet, qui traduisent des enjeux et des impacts différents, distincts et pas toujours quantifiables (voire point suivant). Toutes ces « zones de vie » ne peuvent cependant être exhaustivement étudiées.

– D'un point de vue qualitatif, l'analyse des espaces privés (maisons, jardins, etc.) se fait via l'analyse de l'orientation des façades des habitations et des visibilités depuis l'espace public (voies d'accès), ce qui ne permet pas toujours de cibler au plus juste la réalité des vues depuis les espaces privatifs.

- **Le Contexte éolien et les effets cumulés**

Si aucun autre projet ou parc éolien n'est présent au sein des aires d'étude, l'analyse des effets cumulés dans l'état initial n'a pas lieu d'être. L'étude des effets d'encerclement, de rémanence et de saturation visuelle du projet est alors uniquement abordée lors de l'analyse des effets et des impacts.

Dans l'ensemble de l'étude, les projets éoliens considérés (en dehors du projet de la présente étude) sont uniquement ceux construits, autorisés ou en instruction bénéficiant d'un avis favorable de l'Autorité Environnementale (AE).

Pour chacun des projets mentionnés dans l'étude, il est renseigné le nom du projet, la ou les communes concernées, le nombre d'aérogénérateurs par projet et l'implantation des éoliennes.

L'analyse des effets cumulés se fait selon trois critères : la rémanence de l'éolien dans le paysage, la notion d'encerclement et la notion de saturation visuelle par l'éolien (cf.Glossaire). Cette analyse des effets cumulés permet d'identifier, en fonction des aires d'étude, un nombre de points de vue à enjeu sensibles qui seront repris par la suite pour l'analyse des impacts.

Le traitement par ces trois approches est décliné aux différentes aires d'étude de la manière suivante :

– À l'aire d'étude éloignée, l'ensemble des projets répertoriés dans l'aire d'étude seront identifiés et qualifiés selon les critères évoqués ci-dessus. À cette échelle, les effets cumulés sont traités à travers l'analyse de la densité d'éolien sur le territoire et l'identification de bassins éoliens (cf. Glossaire). L'identification de points sensibles par rapport à cette thématique peut également être faite à cette échelle si le territoire s'y prête (belvédère, structure paysagère identifiable et/ou remarquable…).

– À l'aire d'étude rapprochée, au regard des bassins éoliens déterminés précédemment et du contexte paysager, les effets cumulés sont analysés depuis un nombre restreint de points représentatifs du territoire et potentiellement sensibles (lieux touristiques fréquentés, points hauts, axes majeurs de circulation terrestre ou fluviale, entrée ou sortie de bourgs principaux, ouverture visuelle depuis un cœur de bourg principal…). Dans le cas d'un point de vue dynamique depuis un axe de circulation, il est préféré une approche maximisante, en le choisissant au niveau d'un carrefour (zone « panoramique » par excellence). Pour chacun de ces points, une approche analytique est faite de manière graphique : sur une visibilité théorique à 360° dégagée de tout obstacle visuel, l''angle de l'horizon intercepté par chacun des parcs du bassin éolien concerné est représenté sur un diagramme circulaire dans le cas d'un point de vue statique et sur un angle de vue dépendant de la vitesse de circulation dans le cas d'un point de vue dynamique. Cette approche permet ainsi d'analyser de manière extrapolée les effets de saturation visuelle et d'encerclement en l'état actuel des choses.

– À l'aire d'étude immédiate, la rémanence n'est pas spécifiquement analysée, étant donné la proximité du projet. Néanmoins, les deux autres critères peuvent être pris en compte : l'étude de la saturation visuelle et des effets d'encerclement suit la même méthodologie qu'à l'aire d'étude rapprochée et traite plus particulièrement les bourgs et les axes de circulation. Si cela se justifie, la situation de certains hameaux peut être exceptionnellement étudiée. À cette échelle, les points de vue sélectionnés ne se limitent pas aux vues représentatives, mais peuvent prendre en compte des vues plus confidentielles (entrées/sorties de bourgs, axes de circulation communaux, nœuds viaires…).

11.2.3 Détermination des enjeux et des sensibilités

L'étude paysagère permet de déterminer les enjeux paysagers du territoire, ainsi que les sensibilités vis-à-vis du projet éolien.

Définitions des enjeux et des sensibilités

L'enjeu représente ici l'aptitude d'un élément environnemental à réagir face à une modification du milieu en général. Les niveaux d'enjeu définis n'apportent aucun jugement de valeur sur le paysage. Ils n'ont d'autre utilité que de permettre une comparaison et une hiérarchisation selon des critères objectifs issus de l'analyse descriptive tels que l'ouverture du paysage, la structure du relief environnant, la fréquentation publique des lieux, ou la présence d'éléments remarquables.

La sensibilité est « ce que l'on peut perdre ou ce que l'on peut gagner ». Il est défini au regard de la nature de l'aménagement prévu (ici l'implantation d'un parc éolien) et de la sensibilité du milieu environnant à accueillir cet aménagement spécifique.

La définition des sensibilités est une étape importante dans l'étude d'impact. Elle apporte une **conclusion au diagnostic en déterminant « ce qui est en jeu » sur le territoire vis-à-vis du projet**. C'est aussi l'étape qui fonde et structure la suite de l'étude.

Le degré de sensibilité est déterminé par une analyse multicritère :

– La visibilité dans le paysage, en considérant prioritairement les lieux fréquentés (bourgs, axes routiers, circuits touristiques) ;

– L'effet de la topographie et de la végétation environnante sur les vues, depuis un site ou un édifice ou un point de vue tiers, en direction du projet ;

– La valorisation touristique du territoire (itinéraires de randonnées, éléments valorisés, etc.) ;

– La distance par rapport au projet.

Pour l'ensemble de l'étude, ces sensibilités et enjeux sont identifiés et hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'enjeu ou de la sensibilité	Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte

Hiérarchisation des enjeux et sensibilités

Les enjeux et sensibilités déterminées sont présentés par aire d'étude sous forme d'un bilan écrit, accompagné d'une cartographie synthétique des sensibilités paysagères.

Un tableau récapitulatif des enjeux et sensibilités sur l'ensemble des trois aires d'étude est également dressé, classant les éléments à enjeu par thèmes abordés (composantes paysagères, patrimoine, lieux visités et fréquentés, lieux habités et perceptions quotidiennes et enfin paysage éolien et effets cumulés). Il intègre la dénomination de l'élément, son type, la ou les aires d'étude concernées et la sensibilité paysagère qui lui est associée.

Particularité du patrimoine mondial

Lors de la détermination des enjeux et sensibilités, si l'intégrité du bien est conservée, **des points de vues entrants** (en direction du bien et depuis le territoire d'approche du bien) et **des points de vues sortants** (depuis le bien suivant les axes les plus sensibles de perception du projet éolien : depuis l'extérieur ou l'intérieur des bâtiments et depuis les lieux les plus fréquentés) **sont définis sur l'ensemble des trois zones d'étude.**

Elles sont également **évaluées et hiérarchisées en fonction de leur importance** selon la liste non exhaustive des critères suivants : netteté des perceptions, valeur symbolique, signification, fréquentation, reconnaissance socio-culturelle du paysage et du bien, notions de distance, qualité des perceptions visuelles, type de solidarité avec le bien (scénique, visuelle, sociale, historique, fonctionnelle…), etc.

Ces points de vue servent ensuite de base pour l'analyse des impacts à venir.

11.3 CHOIX DU PROJET ET ÉVALUATION DES INCIDENCES

En fonction de ces enjeux et leurs sensibilités associées, vont ensuite être analysés les effets du projet éolien sur le paysage. Les enjeux et les effets constatés vont aboutir à la caractérisation des incidences du projet sur le territoire d'étude. **L'incidence est ainsi le résultat de la transposition de l'effet sur une échelle de valeur issue de la définition des enjeux.**

11.3.1 Proposition de préconisations d'implantation et effets envisagés

L'analyse paysagère et la détermination des enjeux et des sensibilités permettent d'envisager la perception du parc éolien sous différents angles, qui conduisent à l'élaboration de préconisations.

Ces préconisations d'implantation se basent sur :

– D'une part l'existence des documents règlementaires, dont le principal est le Schéma Régional Eolien (SRE). Ce document sert de guide régional pour la définition et la mise en place d'un projet éolien sur un territoire. Cependant, il est bien précisé dans le code de l'environnement (art. L. 553-1) que le SRE n'est qu'un guide et qu'il n'y a donc pas d'obligation de conformité au SRE quant au choix de l'implantation pour un projet éolien.

– D'autre part, l'élaboration de stratégies d'implantation propres au territoire étudié qui découlent de l'analyse paysagère et de l'identification des principaux éléments paysagers à enjeu sensibles. Elaborées en dehors de tout cadre réglementaire et sans aucune contrainte (foncière, acoustique, environnementale, servitudes), les stratégies correspondent à un projet paysager « idéal » tenant compte des caractéristiques paysagères du site et de la localisation générale de la zone d'implantation potentielle.

11.3.2 Élaboration des variantes et analyse des effets

Les préconisations d'implantation définies précédemment sont réutilisées en fonction de leur faisabilité lors de l'élaboration des variantes.

À partir des préconisations paysagères et des contraintes du site, différentes variantes sont proposées et évaluées uniquement d'un point de vue paysager.

À cet intention, pour chacune d'entre elles, un tableau d'analyse multicritère est dressé afin de pouvoir synthétiser les forces et faiblesses des effets provoqués par la variante étudiée.

Par la suite, 3 à 6 points de vue représentatifs des principaux enjeux sensibles déterminés lors de l'analyse paysagère sont sélectionnés pour établir une comparaison par photomontages des différentes variantes en fonction de l'environnement du projet.

Le choix final de la variante d'implantation prend en compte le résultat de la comparaison des variantes sous l'angle paysager, mais compose aussi avec l'ensemble des contraintes imposées par les autres volets de l'étude d'impact du projet. En conséquence, la démarche aboutit parfois au choix d'une variante finale qui n'est pas forcément optimale d'un point de vue paysager.

11.3.3 Analyse des incidences sur le paysage

Méthodologie générale

L'analyse des effets et la détermination des incidences du projet seront réalisées sur deux plans :

– Une analyse générale des effets et incidences sur le paysage venant répondre aux enjeux déterminés par le diagnostic.

– Une analyse spécifique des effets et incidences des effets cumulés avec d'autres projets, en accord avec l'article L122-3 du code de l'environnement spécifiant que le contenu de l'étude d'impact doit comporter sur « l'étude des effets du projet sur l'environnement ou la santé, y compris les effets cumulés avec d'autres projets connus ». Il est ainsi défini que « Les effets cumulés sont le résultat de la somme et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects générés conjointement par plusieurs projets dans le temps et l'espace.

– Face au caractère multiple des perceptions du paysage lié aux effets de la distance, de l'angle de vue, des conditions d'accessibilité visuelle des espaces et des représentations sociales liées aux paysages et aux objets de paysage, il est nécessaire **de hiérarchiser les effets et les incidences identifiées** lors de la réalisation du volet paysager de l'étude d'impact. **Cette étape se fait en se basant sur les aires d'études définies en début d'étude, qui permettent d'intégrer** empiriquement l'effet de la distance :

– À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, est proposée l'étude des grandes lignes du territoire : grandes structures du paysage (vallées, coteaux), voies majeures à grande fréquentation (à l'échelle du territoire d'étude, pour certains seront ciblées prioritairement les autoroutes, pour d'autres plutôt des départementales), lieux touristiques très reconnus, patrimoine en situation d'exposition au projet, entrée de grande ville. Sauf cas particulier, un seul point de vue par « objet de paysage à enjeu » est effectué.

– À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les incidences sont appréhendés davantage à l'échelle du bassin de vie et l'étude privilégie la structure fine du paysage : effets sur la végétation, perception depuis les bourgs principaux, depuis des voies reliant deux bourgs, depuis des itinéraires de randonnée… Sauf cas particulier, un seul point de vue par « objet de paysage à enjeu » est effectué.

– À l'échelle de l'aire d'étude immédiate, ce sont principalement les perceptions riveraines qui importent: depuis les bourgs s'ils existent, depuis les hameaux riverains du projet, depuis les voies locales reliant un hameau à un bourg, depuis des petits éléments du patrimoine vernaculaire, depuis des chemins de randonnée ou des entrées de champ… Ces lieux ne sont pas massivement fréquentés, mais participent au cadre de vie des riverains, des agriculteurs qui interviennent sur le territoire, des promeneurs, des techniciens qui interviennent dans le cadre de différentes études. Plusieurs points de vue peuvent être présentés pour montrer la variabilité des perceptions depuis les lieux habités et/ou fréquentés.

Lors de cette étape, une précision est également apportée quant aux hameaux considérés dans la présente étude. L'analyse paysagère a permis une première approche des enjeux pour les hameaux situés à moins de 1 km de la ZIP. Le choix de l'implantation finale du projet permet d'affiner cette analyse et de considérer par la suite (analyse des incidences et mise en place des mesures d'accompagnement) uniquement les hameaux situés à moins de 1 Km des éoliennes.

Finalement, une qualification de la nature de l'incidence (destruction, altération, fragmentation, ...) est faite. **Les incidences déterminées sont présentées sous forme d'un bilan écrit, accompagné d'une cartographie synthétique des incidences.**

L'ensemble des incidences du projet sur le paysage et ses composantes est synthétisé dans un **tableau récapitulatif**. Pour l'ensemble de l'étude, ils sont identifiés et hiérarchisés de la façon suivante :

Niveau de l'incidence	Positif	Nulle	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Hiérarchisation des incidences

Il permet l'appréciation de l'importance des incidences par une échelle à six niveaux de contrainte impliquant la formulation et la mise en place de mesures adaptées.

Les éléments sont classés par thèmes abordés (composantes paysagères, patrimoine, lieux visités et fréquentés, lieux habités et perceptions quotidiennes et enfin paysage éolien et effets cumulés). Ce tableau intègre la dénomination de l'élément, son type, le ou les aires d'études concernées, l'enjeu paysager qui lui est associé, l'analyse par ZVI, l'analyse par photomontage et l'incidence attribuée.

Analyse des incidences théoriques

Une première approche dite « quantitative » des incidences du projet éolien est faite avec l'utilisation de la carte de la ZVI (Zones d'Influence Visuelle). Ces zones sont calculées avec des logiciels spécialisés en traitement de données spatiales. La méthode de calcul est basée sur un croisement entre les Modèles Numériques de Terrain (MNT) et les catalogues d'éoliennes. Les MNT permettent de modéliser le territoire en prenant uniquement en compte la topographie.

Ces cartes peuvent être fournies par le développeur éolien ou réalisées en interne à l'aide du logiciel Wind pro. Pour ces dernières, l'analyse est faite sur sol nu avec une hauteur d'observation considérée à 1,70 m et seules les données topographiques sont considérées. Il a été décidé de ne pas intégrer une couche de données sur l'occupation du sol et de considérer la hauteur en bout de pale de l'éolienne afin de maximiser l'emprise visuelle théorique du projet.

Les zones d'incidences cartographiées sont hiérarchisées selon trois valeurs : absence d'éoliennes, projet éolien potentiellement visible en partie et projet éolien potentiellement visible dans son ensemble.

Les données utilisées ne pouvant pas représenter le paysage dans sa complexité, elles limitent donc la précision du calcul final, car si les grandes orientations de relief sont prises en compte, les données les plus fines ne le sont pas. C'est pour cela que les incidences indiquées sur cette cartographie sont qualifiés de « théoriques » :

– En effet, une zone impactée théoriquement par le projet ne le sera pas forcément dans la réalité, les autres composantes paysagères (végétation, bâti, infrastructures…) pouvant occulter les éoliennes dans le paysage.

– En revanche, **les zones non soumises à la visibilité sur la carte ne le seront effectivement pas dans la réalité**. À ce titre, cette carte peut donc servir pour **écarter certains enjeux et justifier d'un impact nul pour un secteur donné.**

Analyse des incidences par photomontage

L'analyse des incidences dite quantitative est complétée par une **analyse des incidences qualitative**, qui prend la forme de photomontages.

Une série de 50 points de vue ont été identifiés en fonction des enjeux déterminés précédemment.

Les points de vue sont systématiquement effectués depuis l'espace public directement identifiable comme tel ou, le cas échéant, depuis des points de vue régulièrement accessibles au public (visites de châteaux privés lorsqu'elles ne sont pas limitées aux journées du patrimoine par exemple). Les localisations proposées cherchent de préférence à montrer l'effet maximum de la perception du projet, ce qui peut expliquer un petit décalage de positionnement par rapport à « l'objet paysager à enjeu » (trouée dans la haie, etc.). Des éléments de contexte sont systématiquement présentés pour faciliter la compréhension du lecteur (tableau récapitulatif et carte de localisation des points de vue à l'aire éloignée et immédiate).

L'analyse par photomontage des incidences impose de choisir avec soin les points de vue effectués, dans une logique de représentativité des effets du projet. Tout en respectant l'approche des enjeux par aire d'étude et la règle du « positionnement sur l'espace public / effet maximisant » énoncées précédemment, les points de vue les plus pertinents en termes de perception sont recherchés (vue « académique » sur le patrimoine, perception depuis l'entrée principale menant au site, orientation des façades bâties, axe de composition…). Selon les périmètres, lorsque ces points de vue ne permettent pas d'établir de covisibilité avec le projet, d'autres points de vue plus confidentiels peuvent être sollicités (perception depuis une voie secondaire voire locale, etc.).

Dans le cas spécifique du patrimoine protégé, plusieurs points de vue rapprochés les uns des autres peuvent être présentés pour présenter les différentes incidences si de grandes variations dans la perception du projet sont constatées.

À noter : une covisibilité même légère et indirecte suffit pour affirmer qu'il y a une covisibilité.

Ces points de vue ciblant les objets paysagers à enjeu et sensibles sont ensuite traités par photomontage afin d'identifier et d'évaluer l'incidence du projet depuis ce point.

Les photomontages peuvent être fournis par le développeur éolien ou faits en interne. Dans le cas de photomontages externalisés, les données suivantes devront être fournies par le développeur éolien :

La focale utilisée, la localisation exacte (sous forme de coordonnée ou de fichier SIG), l'angle de vue choisi, la hauteur de l'appareil photo choisie et la distance à l'éolienne la plus proche.

Chaque planche au format A3 présentant un photomontage comporte de base :

- Un descriptif présentant la localisation du site de la prise de vue, et les raisons qui justifient la réalisation du photomontage ;
- La distance entre le point de vue et l'éolienne la plus proche ;
- L'angle de vue ;
- Des cartes permettant la localisation de la prise de vue à la fois au sein du contexte paysager de l'aire d'étude et au niveau local ;
- Une description sommaire du paysage observé ;
- Deux photographies présentant le projet dans le paysage :
    - La première est un panoramique de 120° théoriques centré sur le projet éolien et permet de présenter des éléments de contexte. Les vues panoramiques réelle, initiale, ou filaire peuvent être présentées.
    - La deuxième est une vue réelle de 120° intégrant le projet présenté sur une triple page A3 (3x40°). Cette vue peut être remplacée sur demande du développeur éolien par une vue 60° présentant la taille réelle de perception du projet (il faut alors tenir la planche de montage à une distance de 40 cm de l'œil de l'observateur).

11.3.4 Analyse de l'incidence des effets cumulés

Les enjeux et sensibilités décelés lors de l'analyse paysagère de l'étude d'impact ont permis de sélectionner sur les différentes aires d'étude des points de vue représentatifs, qui sont réutilisés dans l'évaluation des incidences des effets cumulés.

Une première analyse théorique et quantitative est effectuée au moyen de deux indices :

- L'indice d'occupation d'horizon correspond à la somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens (ici, toute l'étendue du parc est considérée, pas seulement l'emprise physique des pales), depuis un point de vue pris comme centre. On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes, mais permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encerclement.

- L'indice de densité des horizons occupés est le ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé. Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel peut être majoré par la densité d'éoliennes présentes. Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément de l'indice d'occupation de l'horizon. Considéré de manière isolée, un fort indice de densité n'est pas nécessairement alarmant, si cette densité exprime le regroupement des aérogénérateurs sur un faible secteur d'angle d'horizon.

Ces deux indices sont calculés pour chaque point de vue représentatif sélectionné et sont transcrits sous la forme de diagrammes circulaires localisés cartographiquement. Afin d'analyser les incidences des effets de saturation et d'encerclement liés au projet de la présente étude, ces indices sont déclinés sous deux formes : une première, qui ne prend pas en compte le projet et une seconde qui inclut l'implantation finale choisie.

La réalisation et la superposition de deux ou plusieurs ZVI peuvent être mobilisées en complément, mais ne doivent pas être systématiquement employées, en raison des limites de l'outil (difficulté de jauger en fonction du nombre de projets). L'utilisation de cet outil est laissée à l'appréciation du paysagiste et le choix des parcs simulés devra également être justifié.

En complément, une seconde approche est proposée par photomontage :

Dans un premier temps, une quantification sous forme cartographique du nombre de photomontages présentés et concernés par les effets cumulés est faite et permet une première approche des incidences des effets cumulés et notamment de la rémanence de l'éolien dans le paysage.

Dans un second temps, une mise en perspective qualitative des secteurs les plus sensibles compte tenu de cette thématique est proposée.

Cette approche qualitative permet de pondérer les analyses quantitatives en apportant une dimension verticale avec l'analyse de la hauteur apparente des éoliennes. Elle reprend également les deux indices utilisés dans l'approche quantitative théorique et complète avec un troisième indice, celui d'espace de respiration.

L'indice d'espace de respiration est défini comme le plus grand angle continu sans éolienne. L'interprétation des résultats obtenus à partir de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain, mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard. Dans une optique maximisante, l'angle de vue considéré pour les photomontages a été fixé arbitrairement à un angle panoramique de 180°.

Ces trois indices calculés pour un angle de vue maximal de180° sont dits « réels » car ils ne prennent en compte que les éoliennes visibles sur le photomontage. La méthode appliquée pour le choix des points de vue et la réalisation des photomontages associés est identique à celle décrite précédemment dans le I.3.3.3.

11.3.5 Analyse de l'incidence sur le patrimoine mondial

Lors de l'analyse des incidences, les vues entrantes et sortantes identifiées en amont sont traitées par photomontage (II.3.3.3). Les parties perceptibles de l'ensemble du projet éolien sont analysées pour chaque point de vue en fonction de la position des éoliennes vis-à-vis du bien, de l'éloignement et des dimensions perçues des éoliennes et de l'importance de la perception des éoliennes.

11.4 MISE EN PLACE DE MESURES

11.4.1 La démarche E.R.C :

« L'étude d'impact doit présenter les mesures envisagées par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire, et si possible compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes » - Article R122-3 du code de l'environnement.

Ces mesures peuvent être de trois niveaux, permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts dits « bruts » du projet. La démarche d'étude d'impact implique en premier lieu un ajustement du projet privilégiant un moindre effet. Cependant, le projet retenu peut induire des effets. Dès lors qu'un effet dommageable ne peut être supprimé, le maître d'ouvrage à l'obligation de mettre en œuvre des mesures :

- **Les mesures d'évitement ont pour objet de supprimer une incidence recensée** par la modification du projet initial (changement d'implantation ou d'emprise du site, utilisation de chemins ...)

– **Les mesures de réduction sont proposées lorsqu'il n'est pas possible de supprimer cette incidence** pour des raisons économiques ou techniques. Elles peuvent concerner à la fois la phase chantier et la phase d'exploitation du projet.

– **Les mesures compensatoires ou mesures d'accompagnement sont des mesures à caractère exceptionnel. Elles ont pour objet de maintenir, ou renforcer l'activité du territoire,** face à l'incidence recensée qui ne peut être évitée ni réduite.

Chaque type de mesure sera présenté de façon distincte (évitement, réduction ou compensation) et spécifiera ensuite :

– Le périmètre de perception concerné

– L'incidence ciblée pour la mesure

– La localisation de la mesure

– Les caractéristiques générales de la mesure

– Les mesures comprennent celles d'évitement ou de réduction pouvant être induites par le choix de la variante et celles de compensation ou de réduction mise en place à l'échelle de la ZIP

Lorsque cela est réalisable, des photomontages présentant les incidences résiduelles finaux (après mise en place des mesures) peuvent être présentés (rendu du poste de livraison, des chemins d'accès après travaux…) Ces photomontages sont accompagnés d'une localisation du point de vue et d'un bref descriptif présentant la mesure et l'incidence concernée.

11.4.2 Particularité du patrimoine mondial :

En fonction des incidences « brutes » sur la V.U.E. identifiés dans l'analyse des incidences, des mesures pour éviter, réduire et/ou compenser peuvent être mises en place. Il convient alors de montrer les incidences «résiduelles» sur le patrimoine mondial, au moyen de photomontages basés sur les points de vue entrantes et sortantes. Les vues sélectionnées et montrées sont celles qui illustrent la différence avec le résultat des impacts bruts.

12. TABLEAUX D'ANALYSE DES ENJEUX, SENSIBILITÉS ET INCIDENCES

Ci-après sont présentés des tableaux listant par critère étudié leurs différentes valeurs.

12.4.1 Analyse des enjeux

DEGRÉ DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	FRÉQUENTATION DU LIEU	INSERTION DANS LE PAYSAGE	RARETÉ / ORIGINALITÉ	DEGRÉ D'APPROPRIATION SOCIALE	VALEUR
Reconnaissance anecdotique, voire inexistante	Non visitable	Elément non perceptible dans le paysage ou disparu	Élément ordinaire à très banal	Pas de valorisation touristique	Nulle
Reconnaissance anecdotique, voire inexistante	Non visitable	Elément fermé, peu ou pas perceptible dans le paysage	Élément ordinaire à très banal	Très peu de valorisation touristique voire pas du tout	Très faible
Patrimoine d'intérêt local ou régional	Fréquentation faible	Elément disposant d'une ouverture orientée ou partiellement visible	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Faible
Reconnaissance institutionnelle importante (ex : sites patrimoniaux remarquables)	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Elément aux abords dégagés ou bien visible dans le paysage	Élément original ou typique de la région	Elément reconnu régionalement et important du point de vue social	Modéré
Forte reconnaissance institutionnelle (monuments et sites classés, parcs nationaux)	Fréquentation importante	Elément en belvédère ou bien visible dans le paysage	Élément rare dans la région et/ou particulièrement typique	Elément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique	Fort
Très forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)	Fréquentation importante et organisée	Elément en belvédère ou très visible dans le paysage	Élément rare dans la région et/ou particulièrement typique	Elément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique	Très fort

12.4.2 Analyse des sensibilités

FRÉQUENTATION DU LIEU	VUE POSSIBLE EN DIRECTION DU PARC	DISTANCE PAR RAPPORT À LA ZIP	DEGRÉ D'APPROPRIATION SOCIALE	VALEUR
Non visitable	Pas de vue possible	Très éloignée (autour de 20km)	Très peu de valorisation touristique voire pas du tout	Nulle
Non visitable	Vue possible, mais très limitée ou ponctuelle	Eloignée (entre 10 et 20km)	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Très faible
Fréquentation faible	Vue possible, mais limitée ou ponctuelle	Eloignée (entre 10 et 20km)	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Faible
Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Vue possible depuis des points de vue reconnus	Proche (entre 3 et 10km)	Elément reconnu régionalement et important du point de vue social	Modérée
Fréquentation importante	Vue possible depuis une grande partie du territoire	Très proche (moins de 3km)	Elément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire	Forte
Fréquentation importante et organisée	Vue possible depuis une grande partie du territoire (dont des points emblématiques)	Très proche (moins de 3km)	Elément reconnu régionalement ou nationalement du point de vue social, identitaire	Très forte

12.4.3 Analyse des incidences

COVISIBILITÉ DEPUIS L'ÉLÉMENT OU UN POINT DE VUE TIERS	PRÉGNANCE	RAPPORT D'ÉCHELLE	CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	ACCORDANCE /PERCEPTION SOCIALE	VALEUR
Pas de covisibilité	Aucune prégnance	Parc n'entrant pas en concurrence visuelle avec l'élément	-	-	Nulle
Très peu de covisibilité	Aucune prégnance (parc se distinguant à peine)	Parc n'entrant pas en concurrence visuelle avec l'élément	Projet en accord avec les structures	Projet marquant des différences, mais dans un registre équilibré	Très faible
Covisibilité indirecte	Parc visible, mais n'occupant que très peu l'horizon	Parc créant un léger effet d'écrasement	Accord nuancé	Quelques dissonances, mais équilibre possible	Faible
Covisibilité directe depuis quelques points de vue	Parc occupant une part importante de l'horizon	Parc créant un effet d'écrasement	Modifie la lisibilité des structures	Distinction nette et concurrence forte	Modéré
Covisibilité directe depuis les vues majeures voire l'ensemble des vues	Parc occupant une majeure partie de l'horizon	Parc créant un fort effet d'écrasement et/ou une rupture d'échelle	Dégrade la perception des structures paysagères	Projet en contraction totale avec le registre de l'élément	Fort
Covisibilité directe depuis l'ensemble des vues	Parc occupant entièrement l'horizon	Parc créant un fort effet d'écrasement et une rupture d'échelle	Dégrade la perception des structures paysagères	Projet en contraction totale avec le registre de l'élément	Très fort

13. ANNEXES

Concertation autour de l'enjeu paysager du château de Ray-sur Saône

Dès le début du développement du projet éolien de Tincey-et-Pontrebeau, les enjeux paysagers liés au Château de Ray-sur-Saône se sont avérés être un sujet important. Pour mener au mieux l'analyse paysagère, la CNR et Hrafnkel ont rapidement échangé avec les services compétents : la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, l'UDAP 70/90, et le Département de la Haute-Saône, propriétaire du château de Ray-sur-Saône. De nombreux échanges ont eu lieu avec ces différents services ainsi qu'avec la chargée de valorisation du Château de Ray-sur-Saône afin d'approfondir l'analyse du potentiel impact des éoliennes sur le Château : CNR et Hrafnkel ont ainsi revu chacune des préconisations et ont cherché une solution adéquate. La chronologie des échanges, réflexions et approfondissements de l'analyse paysagère autour du Château sont décrits ci-dessous.

Années 2020/2021 : Analyse paysagère avec le choix des points de vue

– L'expert paysager Résonance Urbanisme et Paysage détermine plusieurs points de vue destinés à mieux comprendre les interactions visuelles du château avec le parc éolien

– Hrafnkel complète l'analyse en sillonnant le secteur autour du château afin de rechercher des points supplémentaires donnant potentiellement en direction du parc éolien

Le château de Ray-sur-Saône et l'aménagement de ses jardins font l'objet d'une analyse détaillée au sein de l'état initial du volet paysager (voir pages 46 à 49, 51 -52 et 60 du volet paysager).

Afin d'analyser les relations visuelles entretenues entre le monument et le projet, la zone d'influence visuelle (ZIV) du Château de Ray-sur-Saône a été établie, et a été croisée avec celle du projet éolien (voir pages 83 à 84 du volet paysager pour la méthodologie de réalisation de ces ZIV).

La ZIV ainsi établie atteste que le projet ne sera pas visible depuis le château. En revanche, une zone de visibilité des éoliennes se trouve au Nord-Ouest du château, tandis que les ouvertures de celui-ci sur le paysage sont orientées vers le Sud et l'Est, en direction de la vallée de la Saône. Le Bois des Dames joue un rôle majeur de masque visuel entre le projet et le Château de Ray-sur-Saône.

Les incidences du projet éolien vis-à-vis du château de Ray-sur-Saône ont été évaluées à travers les photomontages 24 à 34. En conclusion, les incidences sur le château sont nulles (au sein de la cour du château) à modérées (depuis le parking en face du portail d'entrée du château, depuis le pont sur la Saône).

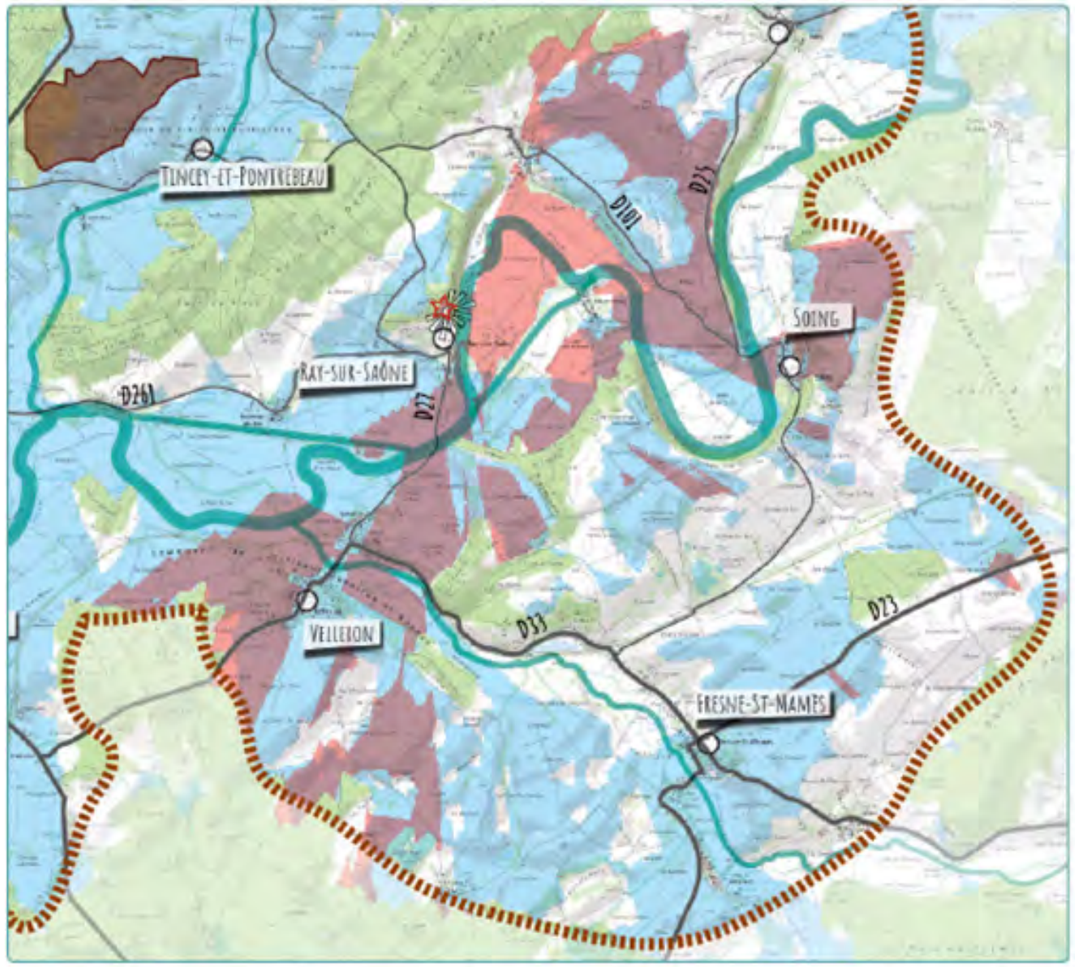

LEGENDE

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude rapprochée

Eléments structurants et particularités paysagère

- Forêt ou boisement principal
- Cours d'eau
- Vue longue ponctuelle sur le grand paysage
- Château de Ray-sur-Saône : repère paysager de la Saône
- Infrastructure routière marquante
- Infrastructure routière secondaire
- Voie de chemin de fer

ZIV

- ZIV du château de Ray-sur-Saône
- ZIV du parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau
- Zones de covisibilités théoriques entre le château de Ray-sur-Saône et le projet

Analyse des visibilités avec le château de Ray-sur-Saône

17 juin 2021 : DREAL - Réunion de cadrage

En phase amont des projets, la DREAL permet aux porteurs de projet d'organiser une réunion de cadrage pour mieux cerner les enjeux de leur projet et ainsi confronter leur vision des enjeux environnementaux à la connaissance technique et réglementaire des services de l'État. Une telle réunion de cadrage a été organisée pour le projet de Tincey-et-Pontrebeau : ont participé à cette réunion le porteur de projet, la DREAL, l'UDAP et la DDT.

– Lors de la réunion de cadrage, l'UDAP préconise de prévoir des prises de vue aux abords des accès au château de Ray-sur-Saône, d'étudier l'impact vis-à-vis des 7 points de vue identifiés dans le règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Ray-sur-Saône, de proposer un point de vue depuis le parking du château avec une vue dégagée sous les arbres et de contacter la mairie de Ray-sur-Saône afin d'obtenir des détails sur le règlement du SPR et des points de vue remarquables.

– L'UDAP recommande également de reprendre le point de vue à Charentenay, proposé par Hrafnkel initialement depuis l'entrée au sud du village (D291), et de décaler ce point plus au sud de la rue des Genevriers. Ce point de vue, en face du château de Ray-sur-Saône, serait situé plus en hauteur et plus éloigné du bourg de Charentenay.

Les recommandations de l'UDAP ont été mises en œuvre par Hrafnkel et CNR : soit par la réalisation de photomontages depuis les points de vue indiqués, soit en décrivant dans l'étude d'impact les incidences visuelles depuis ces points de vue.

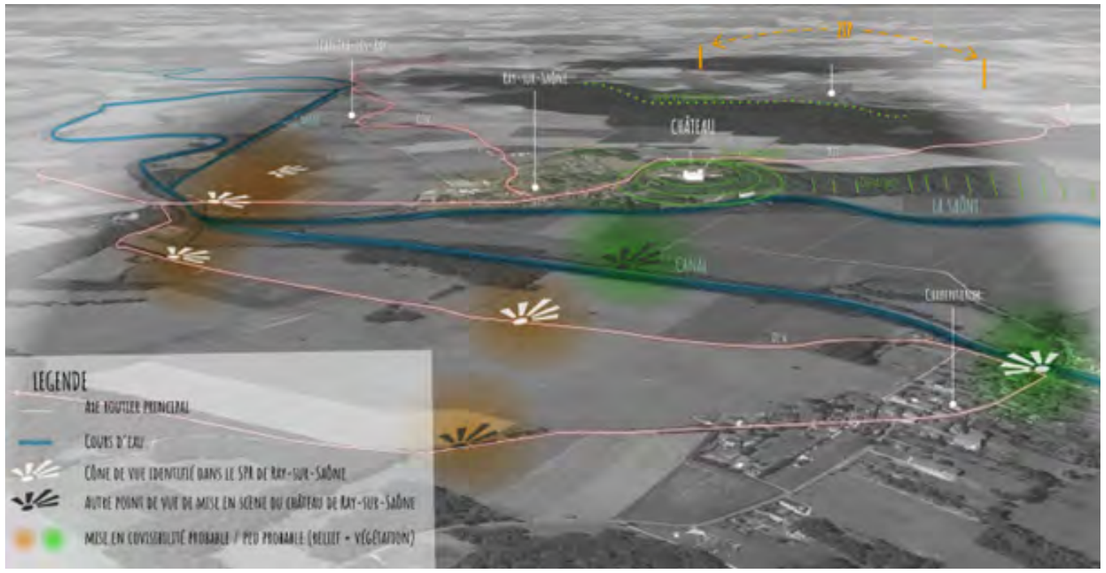

Points de vue identifiés dans le SPR de Ray-sur-Saône (en blanc)

15 avril 2022 : Rencontre entre Yves KRATTINGER, Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône, et Julien MARCHAL, Directeur des Nouvelles Énergies à la CNR

– CNR présente des photomontages, montrant des vues très proches du château (depuis la cour d'honneur et le parking du château) et plus éloignées (depuis le pont sur la Saône - D27). Certains points autour du château montrent une visibilité partielle du parc éolien, notamment des pales. Depuis le château et son jardin il n'y a pas de visibilité du parc éolien.

– CNR présente des photomontages, montrant des vues très proches du château (depuis la cour d'honneur et le parking du château : photomontages n°30 et 31 du volet paysager) et plus éloignées (depuis le pont sur la Saône - D27 : photomontage n°25). Certains points autour du château montrent une visibilité partielle du parc éolien, notamment des pales. Depuis le château et son jardin il n'y a pas de visibilité du parc éolien.

– M. Krattinger demande la réalisation d'une maquette numérique 3D pour mieux visualiser l'impact paysager du parc éolien depuis le site du château. Les photomontages seuls ne seraient pas suffisants car ils ne montreraient que quelques vues ponctuelles.

Il sera convenu entre les parties que CNR s'engage à produire une maquette numérique et à la présenter au Département lors d'une future réunion.

Esquisse et photomontage : Vue depuis le pont sur la Saône (D27) vers le château de Ray-sur-Saône. Les 3 éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau se situent à gauche, masquées partiellement derrière le Bois des Dames.

Mai 2022 :
Après avoir consulté différents bureaux d'études spécialisés, la CNR et Hrafnkel ont confié à la société ENCEM la réalisation d'une maquette numérique 3D. L'objectif de la maquette est de vérifier, si depuis et autour du château de Ray-sur-Saône le parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau sera visible.

Cette maquette prend en compte :
- La topographie, à travers le modèle numérique de terrain auquel la photographie aérienne est superposée
- Les infrastructures (routes, lignes électriques principales, rivières,)
- L'occupation des sols. Les espèces végétales sont choisies parmi les essences les plus représentatives de la géo-spécificité du biotope.

Seul le château de Ray-sur-Saône a été reproduit avec une texture et une couleur des façades authentique. Tous les autres bâtiments apparaissent en mode unicolore, selon leurs usages. Les dimensions et la hauteur des bâtiments ont cependant été respectées.
Les seules éoliennes représentées dans la maquette sont celles de Tincey-et-Pontrebeau et du parc en opération de la Roche Morey.

À l'aide de cet outil, il est possible de se déplacer virtuellement dans un périmètre d'environ 5 km autour du château. Le parcours peut s'effectuer en conduite libre, au niveau du sol et plus en altitude. La maquette intègre également plusieurs vidéos avec un parcours déterminé.
Les éoliennes peuvent s'afficher en vue réelle et avec les pales en rotation. Elles peuvent également être représentées par des symboles. Ceci permet de les localiser précisément, même dans le cas où elles seraient cachées par la végétation ou par des bâtiments.

04 juin 2022 : Rencontre des services du Département de la Haute-Saône (DDACT – Direction Développement, Aménagement et Coopération Territoriale, DSTT – Direction des Services Techniques et Transports), CNR et Hrafnkel. Marion LENOIR (DDACT) est présente en tant que Chargée de valorisation du château de Ray-sur-Saône.
- La CNR présente la maquette numérique, réalisée par la société ENCEM.
- Après des explications sur le principe et le fonctionnement de la maquette, un premier parcours sous forme de vidéo est présenté : le parcours commence sur la départementale D27 au pont sur la Saône, et remonte par le village de Ray-sur-Saône jusqu'au parking devant le château, la vue finale de la vidéo s'orientant vers le parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau. Au début de la vidéo, près du pont de la Saône, les moyeux et les pales des éoliennes sont visibles. Les mâts restent majoritairement cachés par le Bois des Dames. Lors de la traversée du village de Ray-sur-Saône les éoliennes restent entièrement masquées. Elles ne sont que partiellement visibles de nouveau vers la fin de la vidéo depuis le parking du château (voir Extrait 4 de la maquette). Une deuxième vidéo montre le départ depuis le parking devant le château en direction de Tincey-et-Pontrebeau en empruntant la D27. Après les premières centaines de mètres avec une vue partielle sur les éoliennes, celles-ci ne seront plus visibles car masquées par le Bois des Dames, jusqu'à l'arrivée au village de Tincey-et-Pontrebeau. Une troisième vidéo montre le parcours depuis la cour d'honneur du château vers le portail d'entrée. Ce parcours s'effectuant en direction des éoliennes, ces dernières sont visibles uniquement au bout de l'allée, au niveau du parking, derrière la végétation du parc du château.
- Cette maquette répond aux attentes des représentants de la DDACT et DSTT. En effet, elle donne la possibilité de vérifier la visibilité -ou non- des éoliennes depuis le château de Ray-sur-Saône. La chargée de valorisation du château préconise d'ajouter une vidéo montrant un tour virtuel dans le jardin du château. L'objectif est ici encore une fois de vérifier une éventuelle visibilité des éoliennes depuis plusieurs cônes d'ouverture sur le grand paysage dans le jardin du château.
- Dans cette même optique une rencontre au château est convenue pour choisir des points de vue importants d'où des éoliennes seraient potentiellement visibles dans les cônes de vue ouverts sur le grand paysage, ceux-ci ayant fait l'objet d'une attention particulière dans l'aménagement du jardin paysager. Par la suite, des prises de vue seront réalisées depuis ces points de vue.

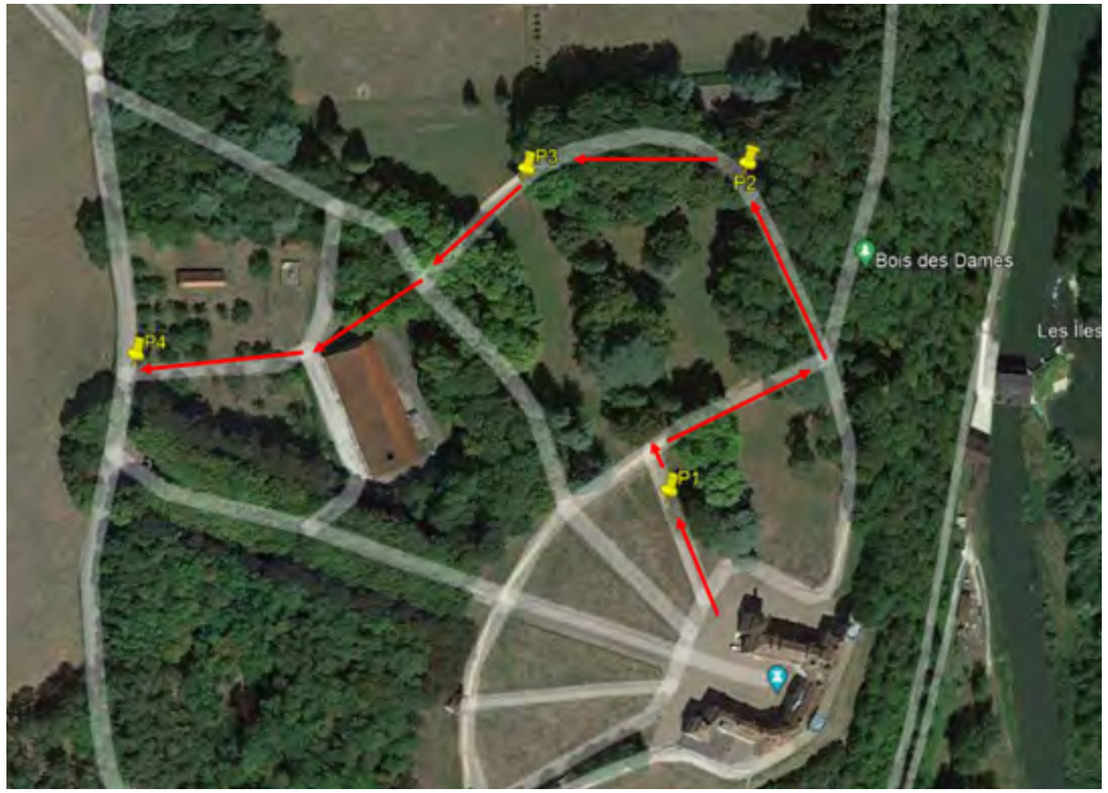

Plan des prises de vue dans le jardin du château de Ray-sur-Saône et à sa sortie. Les flèches montrent le parcours effectué dans le jardin du château.

07 juin 2022 : Rencontre au château de Ray-sur-Saône avec Marion LENOIR, Chargée de valorisation du château de Ray-sur-Saône, et Christina ULLRICH, Hrafnkel.

– 4 points de vue supplémentaires sont définis pour la réalisation de nouveaux photomontages :

- 3 points sont situés le long des allées dans le jardin du château. L'objectif est de vérifier si le parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau est visible depuis ces cônes d'ouverture vers le paysage.
- Le quatrième point se situe en bordure de la Rue du Château, au niveau de l'entrée du bâtiment de fonction du château. Il a été choisi en prévision d'un futur accès du public par cette entrée.

– Les esquisses depuis les trois points de vue (P1 à P3) sont présentées ci-après : la végétation du parc du château masque les éoliennes. Le quatrième point de vue se situe à seulement 35 mètres du point de vue depuis le parking du château. Ces points de vue étant proches, l'impact visuel du parc éolien n'est guère différent. (L'esquisse de ce point de vue ne sera donc pas présentée.).

Vue depuis le Point 1 (esquisse) : Le chemin du jardin est orienté vers le cône de vue au nord-ouest. Les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau ne sont pas visibles car masquées par l'écran végétal (esquisse en rouge).

Vue depuis le Point 2 (esquisse) **:** Les arbres masquent la vue sur les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau.

Vue depuis le Point 3 (esquisse) : Les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau ne seront pas visibles car masquées par l'écran végétal.

21 juillet 2022 : Rencontre entre Yves KRATTINGER, Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône, et Julien MARCHAL, Directeur des Nouvelles Énergies à CNR

– Les conclusions de la réunion précédente du 4 juillet sont rappelées : retravailler la maquette numérique 3D pour une présentation plus réaliste du cône d'ouverture vers le paysage depuis la cour d'honneur et en ajoutant une vidéo avec le parcours dans le jardin du château

– Cette nouvelle vidéo est présentée : au départ de la cour d'honneur (Extrait 1 de la maquette), en passant à travers les chemins du jardin, et en s'arrêtant auprès des principaux cônes d'ouverture vers le paysage (Extrait 2). En conclusion, les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau ne seront pas visibles dans ces cônes de vue.

– La vue en hauteur, au sommet de la tour du Château, est également vérifiée (Extrait 3 de la maquette) : seulement un bout de pale d'éolienne est visible, ce qui n'est pas gênant puisque les visiteurs ont accès seulement au rez-de-chaussée et au premier étage du château.

– Le président du Conseil Départemental juge que la vue des éoliennes depuis le parking n'est pas sensible, car ce point de vue n'est pas aussi remarquable que l'intérieur du parc du château.

– M. Krattinger souhaite que la CNR montre la maquette également au Préfet de la Haute-Saône ainsi qu'aux associations des maires pour qu'ils puissent mieux comprendre l'impact visuel réel des éoliennes sur le château de Ray-sur-Saône. Une présentation est prévue le 21 octobre 2022.

Extrait 1 de la maquette numérique 3D : Vue depuis le chemin proche de la cour d'honneur du château de Ray-sur-Saône vers le cône de vue, s'ouvrant en direction nord-ouest. Symboles en violet : éoliennes schématiques de Tincey-et-Pontrebeau ; symboles en rose : éoliennes schématiques de la Roche Morey

Extrait 2 de la maquette numérique 3D : Vue depuis le chemin au nord du jardin du château vers le cône de vue, s'ouvrant en direction nord-ouest. Symboles en violet : éoliennes schématiques de Tincey-et-Pontrebeau ; symboles en rose : éoliennes schématiques de la Roche Morey

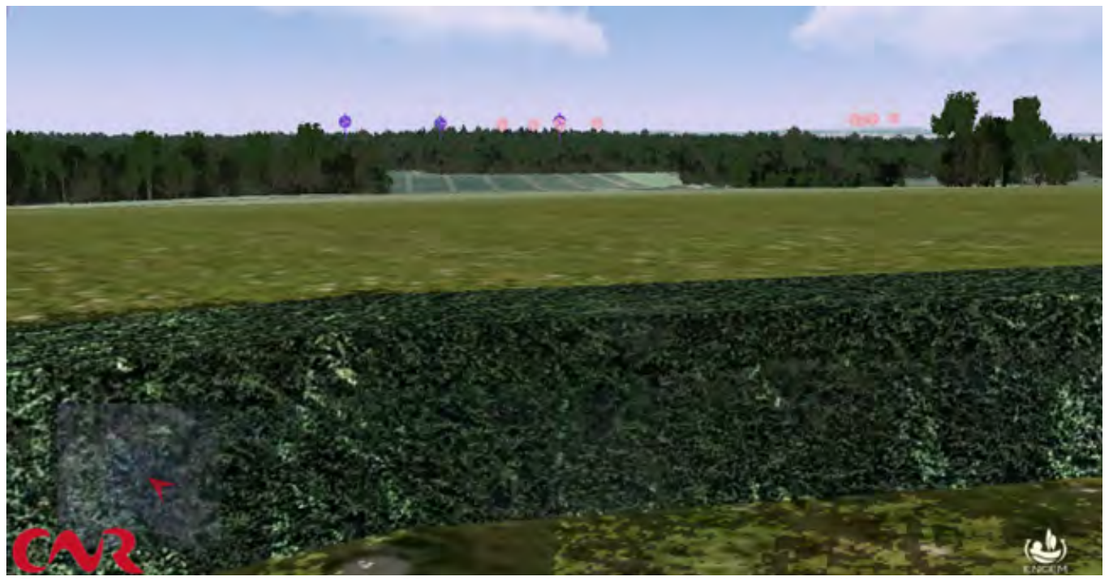

Extrait 4 de la maquette numérique 3D : Vue depuis le parking du château en direction des éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau. Symboles en violet : éoliennes schématiques de Tincey-et-Pontrebeau ; symboles en rose : éoliennes schématiques de la Roche Morey

Extrait 2 de la maquette numérique 3D : Vue depuis la tour sud du château en direction des éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau. Symboles en violet : éoliennes schématiques de Tincey-et-Pontrebeau ; symboles en rose : éoliennes schématiques de la Roche Morey

SYNTHESE

Lors des multiples échanges avec la DREAL, les services départementaux, le Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône et la Chargée de valorisation du château de Ray-sur-Saône, l'analyse sur l'impact visuel des éoliennes sur le château de Ray-sur-Saône s'est étoffée. Une maquette numérique 3D vient aujourd'hui en complément des photomontages et permet de se déplacer autour du Château de Ray-sur-Saône et d'analyser la présence dans le paysage du projet éolien de Tincey-et-Pontrebeau.

Cette maquette vient conforter les résultats de l'impact visuel montré par les photomontages : les éoliennes ne seront visibles ni depuis le Château, ni depuis sa cour d'honneur. En revanche, elles seront visibles depuis le parking qui se trouve en amont du Château. De plus, comme il est facile de se déplacer dans la maquette, d'autres points de vue autour du château ont pu être vérifiés. Les éoliennes ne seront pas visibles depuis les allées du parc du Château qui donnent à voir les cônes d'ouverture sur le paysage. Enfin, le parc éolien ne sera pas visible depuis les parties du Château ouvertes au public (rez-de-chaussée et premier étage).